
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 23 juin 2014

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6, 37)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
Approbation des procès-verbaux des séances publiques des 16 et 23 avril 2014	(p. 6)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2014-0070), en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 (dossier n° 2014-0071), en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2014-0072)	(p. 6)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 (dossier n° 2014-0073)	(p. 7)
Présidence de monsieur Claude Vial, doyen d'âge	(p. 26)
Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association le Club des villes cyclables (dossier n° 2014-0074)	
* Opérations de vote	(p. 41)
* Résultats du vote	(p. 52)
Annexe : Compte administratif 2013 - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 62)

Les textes des délibérations n° 2014-0070 à 2014-0170 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 437.

N° 2014-0070	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 28 avril 2008 modifiée -	(p. 6)
N° 2014-0071	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 -	(p. 6)
N° 2014-0072	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de droit de préemption urbain et de droit de priorité sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 6)
N° 2014-0073	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 19 mai 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 -	(p. 7)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2014-0074	Assemblée générale de l'association le Club des villes cyclables - Désignation d'un représentant du Conseil -	(p. 38)
N° 2014-0075	Assemblée générale de l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin - Désignation d'un représentant du Conseil -	(p. 38)

N° 2014-0076	<i>Commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial avec l'Etat, le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et le SYTRAL - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 7)
N° 2014-0077	<i>Lyon 3° - Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commande pour les études liées aux procédures administratives du projet de pôle d'échanges multimodales (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 7)
N° 2014-0078	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Tronçon C - Rue L'Herminier à la rue Baratin - Marché n° 1 : voirie réseaux divers - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 39)
N° 2014-0079	<i>Projet national de recherche MUltiRecyclage et enrobés tièdes (MURE) - Attribution d'une subvention à l'association Institut pour la Recherche appliquée et l'EXpérimentation en génie civil (IREX) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 58)
N° 2014-0080	<i>Lyon 7° - Port Lyon Edouard Herriot - Amélioration de la desserte - Etude projet - Convention avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes (RRA), la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Réseau ferré de France (RFF) -</i>	(p. 41)
N° 2014-0081	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2014 -</i>	(p. 58)
N° 2014-0082	<i>Lyon 7° - Aménagement de la frange nord du boulevard Carteret et du prolongement de la rue Henry Vallée - Individualisation totale de l'autorisation de programme -</i>	(p. 58)
N° 2014-0083	<i>Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2014 -</i>	(p. 41)
N° 2014-0084	<i>Lyon - Tunnel sous Fourvière - Boulevard périphérique nord de Lyon - Système CORALY - Convention du 11 août 2008 - Approbation du budget prévisionnel pour 2014 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2014-0085	<i>Assemblée générale de l'association RETIS - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 8)
N° 2014-0086	<i>Assemblée générale de l'association Eurocités - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 8)
N° 2014-0087	<i>Vénissieux - Conseil d'administration de l'association Institut Bioforce développement Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 8)
N° 2014-0088	<i>Assemblée générale de l'association France BIOTECH - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 9)
N° 2014-0089	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône Alpes (CERF RA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 9)
N° 2014-0090	<i>Conseil d'administration du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 9)
N° 2014-0091	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 10)
N° 2014-0092	<i>Ecully - Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 42)
N° 2014-0093	<i>Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 10)
N° 2014-0094	<i>Assemblée générale de l'Association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 10)
N° 2014-0095	<i>Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA de Lyon) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 42)
N° 2014-0096	<i>Marcy l'Etoile - Conseil d'administration de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 11)
N° 2014-0097	<i>Lyon - Conseil d'administration de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 11)
N° 2014-0098	<i>Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les entreprises de travaux publics (GEIQ-TP) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 11)
N° 2014-0099	<i>Givors - Conseil d'administration de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône Sud - Désignation d'un représentant au Conseil -</i>	(p. 12)

N° 2014-0100	<i>Lyon - Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public RESACOOOP - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 12)
N° 2014-0101	<i>Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 12)
N° 2014-0102	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 13)
N° 2014-0103	<i>Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 13)
N° 2014-0104	<i>Lyon - Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 14)
N° 2014-0105	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'association Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 14)
N° 2014-0106	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 14)
N° 2014-0107	<i>Coopération décentralisée 2014-2016 entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Jéricho et la Ville de Lyon - Approbation d'une convention -</i>	(p. 59)
N° 2014-0108	<i>Attribution d'une subvention à l'association La Cuisine du Web pour l'organisation de la 2ème édition de l'événement Blend Web Mix, à Lyon les 29 et 30 octobre 2014 -</i>	(p. 59)
N° 2014-0109	<i>Les Rendez-vous Carnot - Edition 2014 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 5° édition du salon Les Rendez-vous Carnot à Lyon, du 8 au 9 octobre 2014 -</i>	(p. 43)
N° 2014-0110	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon - Organisation de la 7° édition des Journées de l'économie, du 13 au 15 novembre 2014 à Lyon -</i>	(p. 59)
N° 2014-0111	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 44)
N° 2014-0112	<i>Attribution d'une subvention au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes/Rhône-Alpes-Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises pour son programme d'action 2014 -</i>	(p. 59)
N° 2014-0113	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 46)
N° 2014-0114	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative ouvrière de production (SCOP) Elycoop pour la mise en oeuvre de son programme d'actions 2014 sur la création d'entreprises -</i>	(p. 46)
N° 2014-0115	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2014 en matière d'accompagnement vers la création d'activités et d'entreprises -</i>	(p. 46)
N° 2014-0116	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise en 2014 -</i>	(p. 46)
N° 2014-0117	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 46)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2014-0118	<i>Compte de gestion 2013 - Tous budgets -</i>	(p. 24)
N° 2014-0119	<i>Compte administratif 2013 - Tous budgets -</i>	(p. 24)
N° 2014-0120	<i>Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2009-2014 - Compte administratif 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2014-0121	<i>Budget supplémentaire 2014 - Tous budgets -</i>	(p. 59)
N° 2014-0122	<i>Programmation pluriannuelle - Décision modificative des autorisations de programme et des autorisations d'engagement au titre de l'année 2014 -</i>	(p. 59)
N° 2014-0123	<i>Conseils d'administration des collèges et lycées - Désignations de représentants du Conseil -</i>	(p. 60)
N° 2014-0124	<i>Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 37)
N° 2014-0125	<i>Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 15)

N° 2014-0126	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 15)
N° 2014-0127	<i>Assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 15)
N° 2014-0128	<i>Assemblée générale de l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 16)
N° 2014-0129	<i>Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 16)
N° 2014-0130	<i>Assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 16)
N° 2014-0131	<i>Conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 17)
N° 2014-0132	<i>Construction de la Métropole de Lyon - Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 17)
N° 2014-0133	<i>Conseil de communauté - Fixation des modalités d'exercice du droit à la formation des élus, des orientations et crédits ouverts à ce titre -</i>	(p. 59)
N° 2014-0134	<i>Mise à disposition de 7 agents de la Communauté urbaine de Lyon auprès du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône - Renouvellement -</i>	(p. 60)
N° 2014-0135	<i>Mise à disposition d'un agent communautaire à la Ville de Lyon - Régularisation et renouvellement -</i>	(p. 60)
N° 2014-0136	<i>Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance -</i>	(p. 60)
N° 2014-0137	<i>Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2) - Autorisation de signer l'avenant n° 2 -</i>	(p. 59)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2014-0138	<i>Assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (ANCMRTM) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 18)
N° 2014-0139	<i>Assemblée générale de l'association Energie-Cités - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 18)
N° 2014-0140	<i>Assemblée générale de l'association Terres en Ville - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 18)
N° 2014-0141	<i>Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 19)
N° 2014-0142	<i>Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 19)
N° 2014-0143	<i>Comité d'orientation agricole (COA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 19)
N° 2014-0144	<i>Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine portant sur la détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 20)
N° 2014-0145	<i>Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 20)
N° 2014-0146	<i>Conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 20)
N° 2014-0147	<i>Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 21)
N° 2014-0148	<i>Assemblée générale de l'Association des maîtres d'ouvrage publics de réseaux de chaleur et d'installations de traitement des déchets urbains liés à l'énergie (AMORCE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 21)
N° 2014-0149	<i>Fourniture, maintenance et assistance technique pour les 2 turbines de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon-Sud - 3 lots - Autorisation de signer le marché passé en appel d'offres ouvert -</i>	(p. 60)

N° 2014-0150	<i>Fourniture, assistance technique et remplacement d'éléments tubulaires des chaudières de récupération de l'unité de traitement et de valorisation énergétique - 2 lots - Autorisation de signer le marché passé en appel d'offres ouvert -</i>	(p. 60)
N° 2014-0151	<i>Syndicat mixte du Rhône des îles et des îlons (SMIRIL) - Approbation des modifications statutaires -</i>	(p. 48)
N° 2014-0152	<i>Reprise des papiers 1.11 triés en centre de tri - Marché de recettes - Autorisation de signer le marché passé en appel d'offres ouvert -</i>	(p. 60)
N° 2014-0153	<i>Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer dans le cadre de la collecte du verre -</i>	(p. 60)
N° 2014-0154	<i>Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions pour 2014 - Délibération cadre -</i>	(p. 48)
N° 2014-0155	<i>Part communautaire des tarifs du service public d'eau potable à compter du 3 février 2015 -</i>	(p. 49)
N° 2014-0156	<i>Participation de la Communauté urbaine de Lyon à l'organisation du colloque international sur l'eau et l'énergie des 29 et 30 octobre 2014 à Lyon - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 60)
N° 2014-0157	<i>Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Avenant à la convention avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour les années 2013 à 2016 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 -</i>	(p. 60)

COMMISSION URBANISME

N° 2014-0158	<i>Assemblée générale et Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 21)
N° 2014-0159	<i>Conseil d'administration de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) - Désignation -</i>	(p. 22)
N° 2014-0160	<i>Conseil d'administration et assemblées générales de l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 22)
N° 2014-0161	<i>Conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 23)
N° 2014-0162	<i>Assemblée générale et conseil d'administration du Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 23)
N° 2014-0163	<i>Conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 23)
N° 2014-0164	<i>Lyon 3° - Quartier de la Part-Dieu - Infrastructures du secteur gare ouverte - Approbation du programme de l'opération pour le lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 52)
N° 2014-0165	<i>Lyon 3° - Mission de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation des espaces publics du quartier de la Part-Dieu -</i>	(p. 52)
N° 2014-0166	<i>Libération du capital social de la société publique local Lyon Part Dieu - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 56)
N° 2014-0167	<i>Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Indemnités de consultation des candidats -</i>	(p. 60)
N° 2014-0168	<i>Bron, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Lyon 1^{er}, Lyon 3°, Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Villeurbanne, Meyzieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des modalités de financement par la Communauté urbaine de Lyon des programmes d'action annuels -</i>	(p. 56)
N° 2014-0169	<i>Feyzin - Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols par le pôle Autorisation du droit des sols (ADS) de la Communauté urbaine de Lyon - Convention avec la Commune -</i>	(p. 58)
N° 2014-0170	<i>Givors - Requalification des îlots Salengro et Zola - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 61)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 23 juin 2014 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 13 juin 2014 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absent non excusé : M. Calvel.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, l'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 82 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Guillemot (pouvoir à M. Bret), Geoffroy (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brumm (pouvoir à Mme Millet), Mmes Ait-Maten (pouvoir à Mme Peillon), Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Petit), Mme Berra (pouvoir à M. Blache), MM. Blachier (pouvoir à Mme Picot), Cohen (pouvoir à M. Odo), Compan (pouvoir à M. Gascon), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), MM. Coulon (pouvoir à M. Longueval), Eymard (pouvoir à M. Grivel), Forissier (pouvoir à M. Cohen), George (pouvoir à M. Bousson), Gomez (pouvoir à M. Cachard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), M. Kepenekian (pouvoir à M. Lebuhotel), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), de Mailliard (pouvoir à M. Charmot), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), Nachury (pouvoir à M. Havard), Peillon (pouvoir à M. Butin), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Picard (pouvoir à Mme Burricand), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Roustan (pouvoir à Mme lehl), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mmes Runel (pouvoir à M. Sécheresse), Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergues), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 16 et 23 avril 2014

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 16 et 23 avril 2014. Si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président

N° 2014-0070 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 28 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2014-0071 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° 2014-0072 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de droit de préemption urbain et de droit de priorité sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises au titre de l'année 2013 en vertu de la délégation qui m'a été accordée et qui font l'objet des dossiers numéros 2014-0070 à 2014-0072. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2014-0073 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 19 mai 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2014-0073. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Désignations de représentants dans divers organismes

M. LE PRESIDENT : L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit :

1°) Qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

2°) Le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

3°) Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Dans ce cas, la mise en œuvre d'un scrutin formel n'est pas nécessaire, même si une disposition législative ou réglementaire prévoit expressément ce mode de scrutin.

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder par vote à main levée.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

(Adopté).

N° 2014-0076 - déplacements et voirie - Commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial avec l'Etat, le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et le SYTRAL - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2014-0076. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant choisis parmi les membres de la CPAO ayant voix délibérative.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Gérard Claisse,
- *Suppléant* : M. Arthur Roche.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2014-0077 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet de pôle d'échanges multimodaux (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2014-0077. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant choisis parmi les membres de la CPAO ayant voix délibérative.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Gérard Claisse,
- *Suppléant* : M. Christian Coulon.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2014-0085 - développement économique - Assemblée générale de l'association RETIS - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0085. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0086 - développement économique - Assemblée générale de l'association Eurocités - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission Développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0086. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. Alain Galliano.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0087 - développement économique - Vénissieux - Conseil d'administration de l'association Institut Bioforce développement Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0087. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Max Vincent.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ;

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0088 - développement économique - Assemblée générale de l'association France BIOTECH - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0088. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0089 - développement économique - Lyon - Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône Alpes (CERF RA) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0089. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Roland Crimier,
- *Suppléant* : M. Michel Le Faou.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0090 - développement économique - Conseil d'administration du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0090. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : Mme Corinne Cardona,
- *Suppléant* : M. Damien Berthilier.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0091 - développement économique - Lyon - Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0091. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Jean-Paul Bret.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrit-) ;

contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0093 - développement économique - Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon) - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0093. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Jean-Paul Bret.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0094 - développement économique - Assemblée générale de l'Association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0094. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. Max Vincent.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0096 - développement économique - Marcy l'Etoile - Conseil d'administration de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0096. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Joël Piegay,
- *Suppléant* : M. Thierry Philip

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0097 - développement économique - Lyon - Conseil d'administration de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0097. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0098 - développement économique - Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les entreprises de travaux publics (GEIQ-TP) - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0098. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire.

Je vous propose la candidature de Mme Corinne Cardona.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0099 - développement économique - Givors - Conseil d'administration de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône Sud - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0099. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de Mme Fouziya Bouzerda.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0100 - développement économique - Lyon - Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public RESACOOP - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0100. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Max Vincent.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0101 - développement économique - Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0101. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Jean-Paul Bret.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0102 - développement économique - Lyon - Conseil d'administration de l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0102. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Jean-Paul Bret.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0103 - développement économique - Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0103. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose de deux représentants titulaires au sein du conseil d'administration.

Je rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs "**Modalités de représentation**", il y a lieu de lire :

"Le Conseil de communauté compte 2 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'association, il convient donc de procéder à leur désignation."

au lieu de :

"Le Conseil de communauté compte 2 représentants au sein du Conseil d'administration de l'association, un titulaire et un suppléant, il convient donc de procéder à leur désignation."

Dans le dispositif, il y a lieu de lire : "**Désigne**...en tant que titulaires" au lieu de : "**Désigne**...en tant que titulaire et...en tant que suppléant".

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Martial Passi,
- M. Yves Jeandin.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0104 - développement économique - Lyon - Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0104. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0105 - développement économique - Lyon - Conseil d'administration de l'association Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0105. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0106 - développement économique - Lyon - Conseil d'administration de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0106. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : Mme Myriam Picot,

- Suppléant : M. Eric Desbos.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0125 - finances, institutions et ressources - Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : La commission Finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2014-0125. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Eric Desbos,
- *Suppléant* : Mme Annie Guillemot.

Je sais qu'il y a une autre candidature, madame Perrin-Gilbert comme candidate avec qui comme suppléant ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Non, pas une candidature, monsieur le Président, simplement un principe. Monsieur le Président du Grand Lyon, l'adjointe au Maire de Lyon a récemment refusé de communiquer aux Conseillers municipaux lyonnais mais aussi aux fédérations de parents d'élèves et aux syndicats d'enseignants la liste des votes des conseils d'écoles à Lyon qui avaient pourtant été sollicités pour se prononcer en faveur ou en défaveur de la proposition de réorganisation des rythmes scolaires à Lyon.

Aussi, dans un souci de rééquilibrage de l'accès à l'information, je vous proposerai que vous ouvriez la représentation du Conseil communautaire au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale à des membres qui ne soient pas issus de votre exécutif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien et vous proposez qui comme liste ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je ne propose pas de liste, je vous pose un principe, soit vous l'acceptez, soit vous ne l'acceptez pas, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose donc monsieur Eric Desbos comme titulaire et madame Annie Guillemot comme suppléante. Nous allons donc voter à main levée.

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a

voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0126 - finances, institutions et ressources - Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission Finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2014-0126. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration et de 5 représentants titulaires à l'assemblée générale.

Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Conseil d'administration (1 suppléant)*

- M. David Kimelfeld

* *Assemblée générale (5 titulaires)* :

- Mme Annie Guillemot
- M. Marc Grivel
- Mme Catherine Panassier
- M. Philippe Cochet
- M. Bernard Genin

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0127 - finances, institutions et ressources - Assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme

rapporteur du dossier numéro 2014-0127. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire à l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0128 - finances, institutions et ressources -Assemblée générale de l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2014-0128. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. Richard Brumm.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0129 - finances, institutions et ressources - Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2014-0129. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose de six représentants titulaires au comité directeur.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Hélène Geoffroy
- M. Denis Bousson
- M. Marc Grivel
- Mme Murielle Laurent
- Mme Valérie Glatard
- M. Guy Barret

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0130 - finances, institutions et ressources -Assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2014-0130. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. Gérard Claisse.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0131 - finances, institutions et ressources - Conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2014-0131. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de Mme Myriam Picot.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a

voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0132 - finances, institutions et ressources - Construction de la Métropole de Lyon - Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation des représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2014-0132. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Je mets tout d'abord le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Nous devons pourvoir aux postes de 25 représentants titulaires et 25 représentants suppléants au sein de cette commission.

Je vous propose les candidatures suivantes dont la liste est déposée sur vos pupitres :

Titulaires	Suppléants
1 - David Kimelfeld	1 - Murielle Laurent
2 - Annie Guillemot	2 - Sandrine Runel
3 - Bernard Rivalta	3 - Olivier Brachet
4 - Christian Coulon	4 - Jérôme Sturla
5 - Brigitte Jannot	5 - Hélène Geoffroy
6 - Michèle Vullien	6 - Yves Jeandin
7 - Marc Grivel	7 - Gilles Pillon
8 - Denis Bousson	8 - Joël Piegay
9 - Hubert Guimet	9 - Arthur Roche
10 - Philippe Cochet	10 - Gaël Petit
11 - François-Noël Buffet	11 - Véronique Sarselli
12 - Laurence Balas	12 - Inès de Lavernée
13 - Michel Forissier	13 - Christophe Quiniou
14 - Claude Reynard	14 - Nora Berra
15 - Agnès Gardon-Chemain	15 - Alice de Malliard
16 - Jean-Paul Bret	16 - Richard Llung

Titulaires	Suppléants
17 - Damien Berthilier	17 - Claire Le Franc
18 - Bernard Genin	18 - Marie-Christine Burrigand
19 - Fouziya Bouzerda	19 - Marylène Millet
20 - Corine lehl	20 - Pierre Hémon
21 - Catherine Panassier	21 - Ludivine Piantoni
22 - Christophe Geourjon	22 - Bernard Gillet
23 - Pascale Cochet	23 - Rolland Jacquet
24 - Nathalie Perrin-Gilbert	24 - André Gachet
25 - Christophe Boudot	25 - Michel Casola

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0138 - proximité et environnement - Assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (ANCMRTM) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0138. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire à l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. Thierry Philip.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0139 - proximité et environnement - Assemblée générale de l'association Energie-Cités - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0139. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. Bruno Charles.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : MM. Barge et Quiniou -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf MM. Barge et Quiniou qui ont voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0140 - proximité et environnement - Assemblée générale de l'association Terres en Ville - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission Proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0140. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : M. Bruno Charles,
- Suppléant : M. Lucien Barge.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés à l'unanimité).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0141 - proximité et environnement - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0141. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale et d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : M. Thierry Philip,
- Suppléant : M. Bruno Charles.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0142 - proximité et environnement - Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de la propreté-

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0142. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire.

Je vous propose la candidature de M. Thierry Philip.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : MM. Barge et Quiniou -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf MM. Barge et Quiniou qui ont voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0143 - proximité et environnement - Comité d'orientation agricole (COA) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0143 Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose de cinq représentants titulaires.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Lucien Barge
- M. Claude Vial
- M. Bruno Charles
- M. Thierry Butin
- M. Max Vincent

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front National.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0144 - proximité et environnement - Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine portant sur la détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0144. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant choisis parmi les membres de la CPAO ayant voix délibérative.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : M. Gérard Claisse,
- Suppléant : M. Arthur Roche.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0145 - proximité et environnement - Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0145. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant choisis parmi les membres de la CPAO ayant voix délibérative.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : M. Gérard Claisse,
- Suppléant : M. Rolland Jacquet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0146 - proximité et environnement - Conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0146. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'orientation.

Je vous propose la candidature de M. Jean Paul Colin.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0147 - proximité et environnement - Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0147. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Jean Paul Colin.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0148 - proximité et environnement - Assemblée générale de l'Association des maîtres d'ouvrage publics de réseaux de chaleur et d'installations de traitement des déchets urbains liés à l'énergie (AMORCE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0148. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire à l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de Mme Emeline Baume.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0158 - urbanisme - Assemblée générale et Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0158. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale et de neuf représentants titulaires au sein du conseil d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

** Assemblée générale*

- M. Gérard Collomb

** Conseil d'administration*

- M. Gérard Collomb
 - M. Michel Le Faou
 - M. David Kimelfeld
 - M. Bruno Lebuhotel
 - M. Pierre Abadie
 - M. Roland Crimier
 - Mme Karine Dognin-Sauze
 - M. Pierre Bérat
 - Mme Catherine Panassier

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose tout d'abord d'adopter le rapport.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2014-0159 - urbanisme - Conseil d'administration de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) - Désignation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0159. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Olivier Brachet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2014-0160 - urbanisme - Conseil d'administration et assemblées générales de l'Association Lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0160. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de Mme Corinne Cardona.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2014-0161 - urbanisme - Conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0161. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Michel Le Faou.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2014-0162 - urbanisme - Assemblée générale et conseil d'administration du Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0162. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale et d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Olivier Brachet,
- *Suppléant* : Mme Corinne Cardona.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2014-0163 - urbanisme - Conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0163. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose de trois représentants titulaires au conseil d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Richard Llung
- M. Michel Le Faou
- Mme Claude Reynard

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

PREMIÈRE PARTIE

(Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents)

N° 2014-0118 - finances, institutions et ressources - Compte de gestion 2013 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2014-0118. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0119 - finances, institutions et ressources - Compte administratif 2013 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2014-0200 - finances, institutions et ressources - Autorisations de programmes et autorisations d'engagement 2009-2014 - Compte administratif 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0119 et 2014-0120. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Il s'agit de la présentation du compte administratif 2013 qui est un excellent compte administratif. Je le dis d'autant plus volontiers que je n'y suis pour rien puisqu'en 2013, je n'étais pas élu. En revanche, je tiens à présenter des félicitations et des remerciements à Jacky Darne qui a été mon prédécesseur pendant de nombreuses années car je crois qu'il a fait, au sein des finances du Grand Lyon, un excellent travail. Je me permets de le féliciter et de le remercier pour l'excellent état des finances qui est celui que nous connaissons.

Pour revenir à ce compte administratif, vous pourrez constater, avec les documents que je vais vous présenter, que les tendances observées ces dernières années se sont poursuivies. Les ratios financiers attestent de notre vigilance en matière de gestion des deniers publics et ces éléments seront sans doute déterminants pour affronter la contraction de nos ressources liée à la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités.

(Projection de diapositives -VOIR annexe page 62).

Il est important de commencer cet examen par la présentation d'un tableau faisant apparaître l'amélioration de l'autofinancement consolidé à l'issue de l'exercice 2013 pour l'ensemble de nos budgets. Il est en effet en augmentation de 4,4 % par rapport à 2012, soit 15,3 M€ et atteint ainsi 363,3 M€, ce qui est un chiffre remarquable.

L'examen de la structure des dépenses et recettes va vous permettre de comprendre ce résultat. Ce sera l'objet de notre

première partie. Nous examinerons ensuite les évolutions tendanciennes de ces différents postes puis l'étude de leur réalisation au cours de l'exercice fera l'objet d'une troisième partie. Enfin, nous terminerons par l'examen de l'endettement.

A la demande de plusieurs de nos collègues, j'ai veillé à ce que nous présentions des tableaux particulièrement lisibles et j'espère qu'ils sauront les apprécier.

En premier lieu, la structure des dépenses et recettes de fonctionnement et, tout d'abord, les dépenses de fonctionnement par nature : les dépenses de fonctionnement atteignent, comme vous pouvez le voir, 1 051,4 M€ pour 2013 contre 993,9 M€ en 2012. L'examen de leur structure par nature fait apparaître, sur le tableau qui vous est présenté, tout d'abord, les charges à caractère général qui, avec 279,7 M€, représentent 26 % du total ; il s'agit principalement des dépenses d'entretien et de fournitures. Viennent ensuite les reversements aux Communes et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avec 237 M€, soit 23 % du total ; pour les reversements, il s'agit des attributions de compensations et de la dotation de solidarité communautaire qui seront examinées ultérieurement. Suivent, globalement, les participations versées à des tiers, c'est-à-dire les subventions et participations, soit 250,4 M€ -vous les retrouverez dans l'encart sur la droite-, avec notamment le SYTRAL pour 127,7 M€ et le SDIS pour 39,9 M€. Quant à la masse salariale, elle apparaît en quatrième position à près de 223 M€, soit 21 % des dépenses de fonctionnement et sera détaillée ultérieurement.

Nous avons examiné la structure, regardons à présent la répartition des dépenses de fonctionnement par domaine d'intervention : la gestion financière au sens large, c'est-à-dire les reversements de fiscalité évoqués précédemment, auxquels s'ajoutent notamment les intérêts de la dette, représentent 284 M€, soit 26 % des dépenses réelles ; c'est la part de camembert en bleu. 274 M€ sont quant à eux consacrés au fonctionnement de l'institution : ressources humaines, entretien des bâtiments, gestion du patrimoine privé et logistique et sont identifiés dans le domaine ressources ; c'est la partie verte du camembert. Quant aux transports, ils arrivent en troisième position pour près de 132 M€, soit 13 % des dépenses et intègrent la subvention au SYTRAL. Suivent l'environnement et le cadre de vie pour 121,5 M€, soit 12 % des dépenses.

Regardons les recettes de fonctionnement tout d'abord par nature, telles qu'elles figurent sur ce tableau : elles atteignent 1 414,7 M€ et ont progressé de près de 73 M€ durant l'exercice 2013, grâce au dynamisme des bases fiscales qui illustrent l'attractivité de notre territoire. Elles font apparaître la prédominance des dotations de l'Etat dans nos ressources ; en baisse de 2,3 %, ces dotations de l'Etat représentent notre principale ressource de financement pour 400,7 M€ exactement et seront détaillées plus loin. La fiscalité des entreprises représente, quant à elle, un volume de 359 M€, soit 25 % du total. La fiscalité des ménages représente 137,9 M€, soit 10 % du total. Enfin, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères atteint 120 M€, soit 9 % du total.

Penchons-nous à présent sur l'épargne brute de notre compte : vous constaterez que l'écart entre nos recettes réelles de fonctionnement et nos dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 363 M€, en grande partie en raison de l'évolution favorable de notre produit fiscal par "l'effet bases". Une fois soustraite l'annuité de la dette en capital, l'épargne nette, à présent, apparaît à 228,4 M€ et c'est elle qui constitue notre capacité à investir.

Regardons maintenant les dépenses d'équipement par programmes, telles qu'elles apparaissent sur ce tableau. Les

dépenses d'investissement atteignent la somme de 776,7 M€ contre 719 M€ en 2012, y compris la charge de la dette. Parmi elles, les strictes dépenses d'équipement s'élèvent, comme cela apparaît sur ce tableau, à 638,9 M€ en 2013, contre 573,5 M€ en 2012. Les programmes ayant engendré les plus grosses dépenses sont, dans l'ordre :

- la voirie avec 144 M€, avec les accès sud et nord du Grand stade pour 23,5 M€, les grosses réparations et les actions en proximité territoriale sur l'ensemble du territoire de l'agglomération pour 22,6 M€ et encore le projet Garibaldi pour 9,9 M€ ;
- les ouvrages d'art tels que les tunnels représentent 140 M€, dont le tunnel de la Croix-Rousse pour 102 M€, le pont Schuman pour 16,1 M€, la passerelle de la Paix pour 5,4 M€ ;
- l'aménagement urbain représente 96 M€, dont les rives de Saône pour 32,2 M€, le parc Sergent Blandan pour 15,4 M€ ou encore Villeurbanne Gratte-Ciel nord pour 4,8 M€ ;
- le soutien au logement social représente 71 M€, dont les aides à la pierre pour la construction pour environ 50 M€.
- enfin, l'assainissement avec 36 M€ : les réseaux sur l'ensemble du territoire pour 10,4 M€, la station de la Feysine pour 0,6 M€ et celle de Genay pour 3,1 M€.

Vous constaterez sur le tableau suivant l'augmentation constante des dépenses d'équipement. Ce sont ces dépenses qui contribuent à la transformation de notre territoire et en renforcent l'attractivité. Elles ont connu une augmentation considérable ces dernières années pour atteindre des niveaux historiquement hauts, avec près de 661 M€ sur l'exercice 2013 pour l'ensemble des budgets hors retraitement, 639 M€ après retraitement. Elles sont en augmentation de 86 M€ par rapport à 2012 et dégagent une moyenne annuelle brute pour 2009-2013 de 543 M€. Ainsi donc, plus de 3,1 milliards d'euros ont été investis sur le territoire durant la dernière mandature. Si l'on y rajoute les 2,1 milliards d'euros qui ont été engagés sur le précédent mandat, c'est un total de 5,2 milliards d'euros qui a été engagé depuis 2001.

Penchons-nous à présent sur la réalisation des crédits : nous constatons une amélioration des taux de consommation en fonctionnement et en investissement, ainsi que cela apparaît sur le tableau qui vous est présenté. Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent près de 1,051 milliard d'euros, avec un taux de réalisation de 93,4 % contre 91,4 % en 2012 ; cette augmentation du taux reflète le souci constant d'ajuster les prévisions au plus près de nos besoins. Quant aux dépenses d'investissement, elles atteignent 777 M€ pour un taux de réalisation de 91,6 %, niveau de consommation historiquement élevé, principalement en raison de l'achèvement de nombreux chantiers en cours, au cours de l'exercice 2013.

Faisons un zoom à présent sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, la dotation de solidarité communautaire : les reversements aux Communes constituent notre principal poste de dépenses de fonctionnement soit 237 M€. La part liée aux attributions de compensation représente 212,5 M€ par an ; elle est recalculée lors des transferts de compétence et fiscalité entre Commune et EPCI. Quant à la dotation de solidarité illustrée sur ce tableau, elle est fixée à 2 % des dépenses réelles de fonctionnement ; elle n'a cessé de croître jusqu'à atteindre 20,5 M€ en 2013 et sera maintenue en 2014 malgré le tassement des dépenses réelles de fonctionnement.

A présent, l'examen des charges de personnel : vous le voyez sur ce tableau, les charges de personnel représentent 223 M€, tous budgets confondus. Leur augmentation est circonscrite

à 2,3 % par rapport à 2012. Ces dépenses correspondent à un effectif moyen de 4 822 agents soit 17 agents de plus qu'en 2012. Sur l'ensemble de l'exercice, 52 postes auront été créés, notamment pour l'instruction des permis de construire (9 postes) et l'entretien des nouveaux espaces ouverts au public et à la direction de la propreté (10 postes). Parmi ces charges de personnel figurent l'effet du glissement vieillesse-technicité (GVT) qui équivaut à 2,5 M€, l'augmentation des charges CNRACL d'1,3 % qui représente une majoration de 1,3 M€. Au total, notre masse salariale représente 21 % de nos dépenses réelles de fonctionnement soit cinq points en dessous de la moyenne de la strate.

Faisons un zoom à présent sur une politique publique, nous avons pris l'exemple de la propreté : la masse salariale est, en effet, notamment utilisée pour nos compétences en matière de propreté. A titre illustratif, le graphique que nous vous présentons montre l'évolution en millions d'euros des dépenses réelles de fonctionnement de la direction de la propreté sur les exercices 2012 et 2013. En augmentation de 5 M€, elles atteignent 109 M€ à l'issue de l'exercice. Cette évolution s'explique, d'une part, par l'augmentation des surfaces à entretenir suite à l'ouverture de nouveaux équipements tels que les rives de Saône, d'autre part, l'extension du niveau des prestations comme à la Duchère dans le neuvième arrondissement de Lyon et encore par l'augmentation du tonnage d'encombrants pris en charge dans les déchèteries.

Nous allons maintenant examiner les recettes de fonctionnement et tout d'abord la fiscalité : les deux tiers de notre produit fiscal, soit près de 359 M€, proviennent de la fiscalité de nos entreprises. La cotisation foncière des entreprises (CFE) représente 200,3 M€, la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 134,5 M€. La fiscalité appliquée aux ménages représente quant à elle 137,9 M€ dont 137 M€ pour la taxe d'habitation, 0,1 M€ pour le foncier non bâti et 0,8 M€ pour la taxe additionnelle sur le foncier non bâti. Par ailleurs, vous constaterez dans le tableau présenté que l'autonomie fiscale couvre 72 % de notre produit.

Examinons ensuite les dotations et la péréquation : c'est la dotation globale de fonctionnement qui supporte la plus forte diminution en matière de concours de l'Etat aux collectivités ; elle atteint 335,4 M€ au CA 2013 contre 338,9 M€ au CA 2012, en excluant toutefois une régularisation 2012 de 4,8 M€. Au sein de la DGF, la part relative à la dotation d'intercommunalité représente 99,4 M€ en 2013, celle affectée à la dotation de compensation ne dépasse pas 236 M€. A noter que la DGF ne devrait pas dépasser 323 M€ en 2014, soit une diminution supplémentaire de plus de 12 M€. Au compte administratif 2013, l'ensemble des concours de l'Etat diminue donc de 2,3 % et atteint désormais 400,7 M€.

Tout cela, bien entendu, génère pour le Grand Lyon un manque à gagner important de 8,3 M€ -vous le voyez sur ce tableau- qui se répartit ainsi : d'une part, la perte de produits des concours de l'Etat : dotation de compensation (- 4,4 M€), dotation d'intercommunalité avec un petit plus 0,9 M€ grâce à l'effet population -nous avons, en effet, bénéficié de l'apport de 12 000 habitants supplémentaires- et dotation de compensation de la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP) qui, elle, affiche un chiffre négatif de 1,8 M€ -il s'agit de la variable d'ajustement pour l'Etat-. D'autre part, nous avons l'augmentation des contributions et, notamment, le fameux FPIC qui, cette année, nous a coûté 3 M€ alors qu'en 2012, il n'avait coûté que 1,3 M€.

Nous allons à présent voir un tableau qui fait apparaître le stock des autorisations de programmes : au début du

mandat, le volume des dépenses d'investissement restant à réaliser s'élevait -comme vous pouvez le voir- à 1,2 milliard d'euros au 1^{er} janvier 2009. Depuis cette période, 2,5 milliards d'euros ont été individualisés pour financer les projets de la PPI et les opérations globalisées. Le stock des autorisations de programmes individualisées atteint, par conséquent, 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Dans le même temps, les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 2,7 milliards d'euros entre 2009 et 2013. En conséquence, le volume des dépenses d'investissement restant à réaliser au 31 décembre 2013 s'établit à un milliard d'euros, ce qui représente près de 200 M€ de moins par rapport au début du mandat, soit - 13 %. Cette tendance vertueuse doit se poursuivre en 2014. A la fin de cette année 2014, le montant des restes à réaliser devrait d'ailleurs se situer aux environs de 900 M€.

Enfin, nous allons vous présenter trois grands projets qui ont été réalisés.

Je commencerai, si vous le voulez bien, par le tunnel de la Croix-Rousse, pour un montant de 282 M€ qui se décompose de la façon suivante : 0,26 M€ pour le foncier, 15 M€ pour les études, 263 M€ pour les travaux dont 16 M€ pour le seul désamiantage. L'ouvrage a été réceptionné fin 2013 pour une inauguration du tunnel modes doux le 8 décembre dernier. Vous noterez qu'environ 40 000 véhicules empruntent chaque jour le tunnel et jusqu'à 5 000 usagers par jour empruntent le tube modes doux.

Le deuxième exemple a trait au pont Schuman. La maîtrise d'ouvrage du pont s'élève à 4,8 M€, le marché d'ouvrage d'art est de 27,5 M€, les travaux fluviaux représentent 3,2 M€, le marché de dépollution des sols est de 5,4 M€. Malgré les aléas techniques et météorologiques, sa mise en service interviendra à la fin de l'année 2014.

Un troisième et dernier exemple remarquable : le pôle multimodal à Oullins. L'enjeu est de desservir Oullins et les villes proches grâce à un transport fiable et rapide pour permettre au sud-ouest de l'agglomération une liaison aisée vers la rive gauche du Rhône. La ligne B a été ainsi connectée avec les lignes A, D, T1 et T2. Depuis la station gare d'Oullins en passant par la station stade de Gerland, on rejoint la Part-Dieu en quinze minutes, ce qui est -vous en conviendrez- tout à fait remarquable. La station multimodale est assortie d'un pôle de transports qui comprend une desserte ferroviaire de type TER, une station de métro, une gare routière pour les bus, un parking-relais d'environ 500 places, une station de taxi, des parcs à vélo abrités et sécurisés. Les financements communautaires sont mobilisés pour ce troisième exemple à hauteur de 6,7 M€ avec, d'une part, la création d'un mail dit "Sémarc" qui se prolonge sous les voies et assure la liaison entre le centre-ville et le pôle multimodal, ce qui représente une dépense de 3,8 M€ et, d'autre part, avec la participation du Grand Lyon au projet sous maîtrise d'ouvrage de RFF avec une convention financière de 6,3 M€.

Nous allons maintenant nous pencher sur la dette : vous constaterez que la capacité de désendettement a été préservée. Je vous rappelle que la capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette par la collectivité si celle-ci y affecte toute son épargne. Vous pourrez constater ainsi que fin 2012 nous étions à 4,2 années et fin 2013 à 4,1 années, ce qui est remarquable et très loin du seuil prudentiel de 8 années que nous nous étions fixé. L'amélioration de notre épargne brute précédemment évoquée contribue naturellement à ce résultat.

Pour la dette, nous restons toujours dans les mêmes élans avec une évolution maîtrisée de notre encours de dette. A la

fin de l'année 2013, l'encours de dette long terme est stable à 1 493 M€. Le taux d'intérêt de la dette communautaire poursuit globalement sa baisse puisqu'en 2011, il était de 2,79 %, en 2012 de 2,37 % et en 2013 de 2,26 %. Quant à l'augmentation des frais financiers, elle reste très limitée puisque les chiffres sont les suivants : 33,3 M€ en 2011, 31,1 M€ en 2012 et 34,2 M€ en 2013.

J'en aurai ainsi terminé sur ce compte administratif tout à fait convenable et même très satisfaisant. Nous nous réjouissons bien sûr de ce résultat.

Cependant, comme vous le savez, les perspectives de diminution des concours de l'Etat aux collectivités nous enjoignent de rester dans la plus grande prudence. Si l'exercice 2013 était encore sous le régime du gel des dotations de l'Etat, 2014 subit une baisse de 1,5 milliard d'euros pour atteindre 12,5 milliards d'euros cumulés au niveau national dès 2017, soit une baisse d'environ 140 M€ pour la Métropole. Diverses mesures devront donc être étudiées dans le mandat qui vient pour dégager des marges de manœuvre budgétaires, parmi lesquelles un resserrement nécessaire de la PPI à 250 M€ par an sur le budget principal, dont la réduction des subventions d'équipement. Le développement des marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement sera également nécessaire, ainsi que le renforcement de la recherche de financements et la mobilisation de ces recettes.

Nous avons donc pour l'instant un résultat très satisfaisant mais, effectivement, comme je l'ai dit récemment, de noirs nuages se présentent au-dessus de nous et il faudra savoir les gérer.

J'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur Brumm. Donc, comme vous le savez, la loi prévoit que, pour le compte administratif, nous élisons un Président qui dirige les débats ; je vous propose la candidature de monsieur Claude Vial.

Si personne n'a d'observation, il va s'installer ici et présider nos débats.

Présidence de monsieur Claude Vial
Doyen d'âge

M. LE PRESIDENT : Bonsoir à toutes et à tous. Les comptes administratifs sont soumis à votre approbation. Monsieur Richard Brumm, Vice-Président délégué aux finances, a présenté les différents dossiers. Lorsque les débats seront clos, nous passerons aux votes, après que monsieur le Président ait quitté la salle des délibérations.

La conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : sept minutes pour le groupe Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, n'ayant pas voté pour le budget 2013, je ne voterai évidemment pas pour le compte administratif 2013 qui nous est proposé ce soir et donc le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines, le GRAM, s'abstiendra sur ce dossier.

Le compte administratif étant l'occasion d'examiner les recettes et les dépenses de notre collectivité, je m'attarderai tout d'abord sur les recettes et, notamment, ce compte administratif nous permet de revenir sur un impôt qui pèse sur les ménages et qui est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Nous savons que le produit issu de cette taxe est supérieur au coût du service rendu aux ménages, ce qui est pour le moins une anomalie. Normalement, on paie un service à son juste prix, ni plus ni moins. Aussi le GRAM souhaite que vous nous indiquiez, à l'occasion de ce compte administratif 2013, comment a été ventilé le surplus de recettes 2013 lié à la collecte de cette taxe, à quoi ce surplus a-t-il servi.

D'autre part, et pour l'avenir, le GRAM souhaite que notre Métropole lève une taxe qui comprenne une part variable, c'est-à-dire que cette taxe devienne incitative. Elle le sera si elle est basée sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits par les ménages et collectés par nos services ; les évolutions réglementaires permettent cette évolution. Désormais, nous souhaitons donc une taxe d'enlèvement des ordures ménagères plus juste, plus vertueuse et qui inciterait les ménages à réduire leurs déchets à la source et peut-être à mieux les trier. Merci de nous dire si c'est une direction envisagée par notre Métropole.

Côté dépenses, parmi les aménagements urbains, sont rappelés les projets des rives de Saône, les grandes opérations également comme la zone d'aménagement concerté Confluence, les aménagements du parc Sergent Blandan ou le projet du secteur Part-Dieu. Alors, bien sûr, ces opérations participent de la valorisation de notre territoire et les Grands Lyonnais en sont fiers. En même temps, les habitants attendent aussi de nous des aménagements de proximité qui répondent à leurs besoins de vie quotidienne, des aménagements de proximité mais aussi l'entretien de notre voirie qui font le bien-être en ville. Nous souhaiterions donc un meilleur équilibre entre grandes opérations et gestion courante en proximité.

Le compte administratif aborde également rapidement les outils de l'action foncière. Vous le savez, un souci sur notre territoire est la non-maîtrise de la valeur du foncier et du foncier en général. La hausse du foncier peut apporter des recettes à nos collectivités mais elle renvoie aussi à la périphérie de notre agglomération une frange toujours plus importante de nos concitoyens qui ne peuvent plus acheter ou se maintenir sur le territoire du Grand Lyon. De plus, cette augmentation du foncier coûte aussi à notre collectivité, dans la mesure où notre collectivité doit toujours plus soutenir les organismes de logements sociaux, les bailleurs sociaux qui ont de plus en plus besoin de nos aides financières pour pouvoir produire du logement social et s'inscrire ainsi sur notre territoire. En somme, ce que nous percevons d'un côté, nous le redonnons de l'autre. Il serait, selon nous, de meilleure gestion de créer un équipement public du foncier. Là encore, est-ce une orientation de la future Métropole ?

Autre motif de l'abstention du GRAM sur ce compte administratif, et toujours donc du côté des dépenses réalisées en 2013, nous soulignons le soutien financier de notre collectivité au Grand stade, avec les aménagements de ses accès. Selon nous, le Grand stade est contraire à tous les objectifs d'une politique de développement durable, prive notre Métropole d'hectares et d'hectares de terrains agricoles et surtout, nous le savons bien, que les bénéfices à venir du fonctionnement de ce Grand stade iront essentiellement à ces propriétaires et donc à quelques actionnaires privés. Pour nous, avec ce projet, le public se met au service du privé, sans contrepartie réelle et donc ce projet n'a du privé que le nom. Il s'agit en fait d'un projet de partenariat public/privé mal négocié, en faveur du privé d'abord. Ce compte administratif, par ses dépenses, l'illustre.

Enfin, le compte administratif fait état des 282 M€ consacrés à la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse et à la création du nouveau tube pour les modes doux. Le GRAM souligne à

cette occasion combien il est dommage que notre collectivité ait investi autant (282 M€) sans pour autant se donner les moyens de régler de manière satisfaisante la question des émanations de particules de ce tunnel ; et je relaye ici l'inquiétude des parents d'élèves et des enseignants des écoles Michel Servet sur le premier arrondissement et Les Entrepôts sur le quatrième mais aussi plus globalement des habitants.

Toujours côté dépenses, le compte administratif fait état de dépenses de notre collectivité en matière d'énergie ; il confirme une hausse exponentielle de ces dépenses -nous le voyons d'année en année-, une hausse liée à l'augmentation des tarifs bien sûr mais nous avons aussi notre part de responsabilité en n'ayant pas suffisamment investi dans le plan de rénovation thermique de notre patrimoine.

Je vous remercie et vous confirme donc l'abstention du groupe GRAM sur ce compte administratif.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Lyon Métropole gauche solidaires pour quatre minutes.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, ce compte administratif est le dernier compte administratif d'une année complète, c'est un peu comme un bilan de mandat à la veille de la Métropole.

Il est important de signaler qu'il montre une situation financière du Grand Lyon saine dans les engagements aux côtés des Grandes Lyonnaises et des Grands Lyonnais.

Nul n'ignore le contexte général qui a été rappelé tout à l'heure : crise financière aux impacts humains évidemment depuis 2008, à laquelle s'ajoute la baisse des contributions de l'Etat, amplifiée encore par la baisse de la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle et l'augmentation du reversement de la fiscalité par le fonds national des garanties individuelles des ressources. La différence entre les recettes et les dépenses est exclusivement liée à ces éléments.

Malgré ce contexte défavorable, la dette communautaire a diminué de deux mois, elle est désormais de 12 ans et 8 mois, ce qui est encore important mais qui prouve une capacité de désendettement de 4,1 années. Ce résultat nous est envié -il faut le signaler- par nombre de collectivités territoriales. L'autofinancement -cela a été dit aussi- reste élevé et l'épargne est préservée. Malgré une fiscalité qui est restée quasiment constante, à part une petite augmentation qui a été décidée ici, le produit fiscal progresse de 5 % tous impôts confondus grâce à la dynamique économique et démographique de notre Communauté.

La Communauté est donc dans une situation relativement favorable malgré la baisse des dotations de l'Etat en 2013, globalement -nous l'avons vu- de 2,34 %, avec une baisse conjointe de ces reversements de l'Etat de 0,5 %, que ce soit la compensation de la réforme et la fiscalité. L'Etat ne respecte donc pas la totalité de ses engagements vis-à-vis des collectivités et nous savons tous que la situation -cela nous l'a été dit aussi- ne va pas s'améliorer du fait des restrictions budgétaires annoncées. Certes, l'équilibre entre recettes et dépenses doit être recherché mais le soutien de l'investissement privé et public est indispensable comme effet d'entraînement. Nous tenons à signaler notre inquiétude sur l'impact négatif sur la croissance et l'emploi de telles politiques d'austérité de l'Etat.

Justement, pour parler d'investissement, le compte administratif montre une progression des investissements de 12,87 % liée

aux projets porteurs d'avenir comme le développement des transports en commun, les rives de Saône, les aménagements de voirie et aussi les impulsions données sur l'enseignement supérieur et au rayonnement international de notre Communauté. La Communauté urbaine est donc bien dynamique et toujours plus proche de ses territoires et elle tient ses engagements.

Concernant les dépenses de fonctionnement qui augmentent de 6,92 %, nous notons, en particulier, les éléments favorables à la mise en œuvre des projets urbains, de gestion de transports en commun, de l'assainissement aussi avec une hausse globale des subventions de 3 %. Par ailleurs, la solidarité intercommunale s'est aussi manifestée par une augmentation des reversements de 2,3 %.

Nous notons également une progression de 2,32 % des dépenses de personnel, en baisse cependant par rapport à 2012 comme les schémas nous l'ont montré, et ceci du fait d'un effectif quasiment constant, ce qui nous semble être le simple reflet, a priori, des évolutions de carrières et des décisions nationales, comme celles sur la retraite par exemple. Vu les réductions de dotations de l'Etat qui vont continuer à grever les budgets, nous comptons sur votre vigilance et sur notre vigilance à tous pour que les moyens nécessaires soient alloués aux dépenses de personnel et au fonctionnement des services, sous peine de fragiliser la mise en place de la Métropole et son efficacité.

La Communauté montre aussi son dynamisme avec une dépense de 800 € par habitant et un potentiel fiscal également de 767 €.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera ce compte administratif 2013 et nous serons particulièrement vigilants à ce que les efforts en direction de la solidarité, de l'équilibre social, des transports en commun, de l'habitat, du logement social soient poursuivis et que les nouveaux champs de responsabilité qui nous ont été présentés tout à l'heure, éducation, petite enfance, accompagnement social, collèges, etc., soient pris en compte dans le budget car ils seront au cœur des enjeux de la future Métropole.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Maintenant quatre minutes pour le groupe Rassemblement démocrate et radical.

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, mes chers collègues, le compte administratif 2013 est le dernier acte de l'année budgétaire. Il est aussi l'ultime dossier que monsieur Jacky Darne nous transmet et notre groupe Rassemblement démocrate et radical souhaite rendre hommage à son sens du service public, à sa rigueur de gestion et à son souci d'anticipation, de prévision.

Ce compte administratif matérialise la réalisation du plan de mandat du précédent exécutif, présidé par Gérard Collomb, que nous avons défendu et soutenu. Ce plan de mandat, qui était ambitieux mais qui a réussi, nous permet aujourd'hui de bien mieux résister à la crise que certaines autres collectivités territoriales.

En effet, les recettes sont en hausse de 5 %, notamment les recettes fiscales sur les entreprises, malgré la réduction programmée des dotations de l'Etat. Si l'effet mécanique de la réforme de l'assiette du produit de la CVAE a un impact, l'attractivité de notre Communauté pour les entreprises qui se créent et s'y développent en est le principal fait générateur.

Avec des frais financiers en recul et un taux d'intérêt moyen de la dette qui poursuit sa baisse, le Grand Lyon a maîtrisé ses dépenses pour privilégier le dynamisme en matière d'investissement et d'autofinancement. Des emprunts et une dette en diminution ont permis de maintenir une politique d'investissement élevée. Nous ne pouvons que nous réjouir des 863 M€ qui ont pu être investis en 2013.

En effet, si nos concitoyens communautaires placent le Grand Lyon en tête des agglomérations où il fait bon vivre, c'est aussi parce qu'ils peuvent bénéficier d'aménagements urbains, comme le projet rives de Saône, l'aménagement du parc Blandan, la passerelle de la Paix. Ce sont également des aménagements indispensables pour améliorer les conditions de mobilité : le pont Raymond Barre, le tube, le pont Schumann, le projet de réaménagement de la Part-Dieu ou encore le pôle multimodal d'Oullins. En matière de créations et d'aménagements de voiries, ce sont plus de 53 M€ d'investissements qui ont été engagés pour l'ensemble de nos Communes, sans oublier que, dans le cadre de la politique de la ville, le soutien pour le développement du logement social ainsi que le soutien aux actions initiées dans le cadre du CUCS se sont renforcés de près de 20 %. Investissements en infrastructures urbaines et sociales disais-je mais des investissements importants ont également été engagés pour le développement économique national et international par les pôles de compétitivité.

Ce compte administratif devrait faire l'objet d'un vote quasi-unanime tant il a, par la gestion rigoureuse des dépenses, maintenu un niveau d'investissement élevé dans un contexte contraint par la crise nationale de la dette et la diminution toujours plus importante des dotations de l'Etat. Le précédent exécutif a donc donné les moyens à la Métropole de démarrer dans de bonnes conditions. Une rigueur indispensable mais contenue devrait permettre à notre Métropole de donner un sens à tous nos concitoyens qui découvrent une nouvelle réforme territoriale toute aussi importante.

Nous sommes certains, monsieur le Président, que vous garderez ces mêmes objectifs, la maîtrise des dépenses, tout en conservant une politique élevée en matière d'investissement, garantie d'un développement économique et de l'emploi. Nous soutiendrons donc ce compte administratif sans réserve.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Maintenant cinq minutes pour le groupe UDI et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, à écouter monsieur Brumm, la situation financière du Grand Lyon est excellente et il n'y a rien à redire. A la lecture de ce compte administratif, on se rend bien compte -pour ceux qui l'auraient déjà oublié- qu'il y a eu une campagne municipale ces derniers mois. En effet, l'année 2013 est marquée par un niveau exceptionnel d'investissement -monsieur Brumm l'a souligné-, tous budgets confondus, près de 640 M€ contre 573 M€ en 2012, soit presque 70 M€ en plus en une année.

Cet effort considérable se traduit dans les Communes par des réalisations concrètes mais se traduit aussi parfois par des projets entamés rapidement pour pouvoir les annoncer avant les élections et dont on peut désormais se demander, au vu de vos dernières annonces pessimistes, s'ils vont se terminer et si oui, à quelles échéances et avec quels plannings.

Dans les deux dernières semaines, vous avez annoncé, monsieur le Président, des lendemains difficiles pour les finances du

Grand Lyon. Vous avez annoncé, en réalité, un plan de rigueur. Vous nous dites qu'il faudra faire des économies. Oui, bien sûr. Mais pourquoi ne pas l'avoir indiqué plus tôt ? Depuis le 30 mars, vous semblez découvrir la réalité et pourtant, depuis des mois, le Gouvernement annonce une baisse des dotations, depuis des mois nous savons que le fonds de péréquation va peser lourdement, et de plus en plus lourdement, sur les finances du Grand Lyon.

Trop longtemps, le Grand Lyon, comme un certain nombre de collectivités, a vécu comme si la crise ne pouvait le toucher. On le voit avec la hausse des dépenses de fonctionnement. Cette hausse, on la retrouve chaque année et, chaque année, vous nous l'expliquez par des mesures nationales, par des nouveaux espaces à entretenir ; on le voit encore dans ce compte administratif.

Demain, avec l'arrivée de la Métropole, nous allons passer d'un EPCI de projets à une collectivité de gestion. La rationalisation de notre fonctionnement devient donc vitale si nous voulons retrouver des marges de manœuvre et pouvoir continuer à investir. Il faudra le faire de manière drastique. Vous nous dites que nous allons faire des économies en fonctionnement et en investissement. Mais alors, que deviennent les promesses électorales, celles que vous avez faites aux Lyonnais, celles que vous avez faites aux élus de cette assemblée ? Oui, mes chers collègues, ce compte administratif couplé aux annonces budgétaires de la semaine dernière est en réalité l'enterrement programmé de nombreux projets annoncés ; monsieur Brumm nous a d'ailleurs confirmé cela dans sa présentation avec une baisse annoncée de la PPI pour le prochain mandat de 50 %.

Au-delà de cela, les recettes de fonctionnement sont supérieures aux prévisions avec un taux de réalisation par rapport au budget prévisionnel de 106,12 %, et ceci -c'est important de le souligner- grâce à des recettes fiscales, des ménages et des entreprises, en hausse significatives de 8,3 et 6,5 % respectivement. En vérité, ces indicateurs financiers sont trompeurs.

Même si ce compte administratif est comptablement sincère, il est fiscalement et financièrement incomplet. Il reflète, en effet, l'exécution du budget 2013 mais il n'est pas le reflet de notre action publique. En effet, il convient de rajouter les 270 M€ de recettes fiscales levées par le SYTRAL ainsi que la dette de ce même SYTRAL (1,2 milliard d'euros). Ces chiffres sont à comparer avec les recettes fiscales du Grand Lyon (608 M€) et avec l'endettement direct de notre collectivité (1,494 milliard d'euros). Standard and Poor's ne s'y est pas trompé quand il indique que la dette du SYTRAL est importante mais reste acceptable car bénéficiant de la solidité financière du Grand Lyon, son organisme de tutelle. Vous-même, monsieur le Président, alors que vous étiez en campagne électorale, avez pris des engagements en termes de développement des transports en commun au nom du SYTRAL ; le lien est donc bien réel.

Quand on voit, par ailleurs, la part de notre subvention dans le budget du SYTRAL : 127 M€ en 2013, soit un budget global de 720 M€, n'est-il pas temps de réintégrer ce syndicat dans le Grand Lyon, sous forme d'une direction au service d'une politique de la mobilité globale et efficiente ? Ne serait-ce pas plus clair pour l'usager contribuable et plus performant ?

Les élus UDI et apparentés s'abstiendront sur ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Maintenant, cinq minutes pour le groupe Europe écologie - Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Le compte administratif 2013 confirme la bonne santé financière de notre collectivité, avec des taux de réalisation élevés, des recettes fiscales supérieures aux prévisions, un montant d'investissement très élevé, près de 700 M€ de dépenses d'équipements soit près de 90 M€ de plus qu'en 2012, un recours à l'emprunt maîtrisé, un autofinancement et une épargne nette en augmentation par rapport à 2012 et une très bonne capacité de désendettement (quatre ans).

Dans le contexte actuel, nous pouvons donc nous aussi nous satisfaire des résultats sur le plan strictement financier mais nous souhaitons faire quelques commentaires sur les détails des recettes et dépenses.

Nos recettes de fonctionnement sont supérieures de plus de 25 M€ par rapport au budget primitif, notamment car les recettes fiscales sont un peu plus élevées que prévu, à la fois en provenance des ménages comme des entreprises. C'est une bonne nouvelle, un signe d'attractivité de notre agglomération comme de l'activité économique qui se maintient. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est sensiblement supérieure à ce qui était prévu, avec 120 M€ au lieu de 115 M€, ce qui -et cela a été dit- est supérieur au coût du service et qui devrait surtout nous donner davantage de moyens pour investir dans la réduction des déchets et une politique plus volontariste d'amélioration du tri, du réemploi que ce qui a été fait en 2013, avec notamment les besoins en ressourceries-recycleries.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous nous interrogeons sur quelques points des charges à caractère général et sur la non-réalisation d'une partie des dépenses de personnel qui sont, malgré tout, en légère hausse par rapport à 2012.

Nous notons une relative bonne maîtrise des dépenses d'électricité par rapport aux années antérieures mais, en revanche, une hausse très importante des dépenses de carburants : 18 % de plus qu'en 2012 alors qu'elles avaient été plutôt contenues et même réduites en 2012 par rapport à 2011. Peut-être faut-il, en 2014, veiller davantage à ce poste général ?

Sur les dépenses de personnels titulaires, il apparaît une annulation de crédit de 2 M€ par rapport au budget voté. A l'heure de préparer la Métropole et face à l'inquiétude compréhensible des agents sur sa mise en œuvre, il nous faut veiller à ce que les postes qui doivent l'être soient pourvus afin de ne pas aggraver une pression déjà importante sur les agents du Grand Lyon, d'autant que, dans le même temps, le montant des prestations de service a augmenté (102 M€ au lieu de 99 M€ l'année précédente) et que l'on sait bien que le recours aux prestataires de service ne peut pas compenser des manques de personnel et que les prestataires doivent, eux aussi, être encadrés par nos agents.

Sur les dépenses d'investissement, comme vous l'avez rappelé, chers collègues, plusieurs grands projets ont été mis en service au cours de l'année ou en début d'année 2014. Pour plusieurs d'entre eux, c'est un réel plus pour les Lyonnais et Grands Lyonnais : les rives de Saône, les passerelles modes doux de la Paix ou de Décines Charpieu, la rue Garibaldi, le parc Sergent Blandan, les différents aménagements cyclables, le tunnel de la Croix-Rousse malgré le dépassement de budget. D'autres ont aussi lourdement grevé notre budget ; nous y souscrivons moins, en tout cas, dans le profil qui a été choisi pour eux -c'est le boulevard urbain est et le pont Schuman-, nous n'y souscrivons pas du tout -ce sont les accès au Grand stade ou le parking des Panettes à Meyzieu-.

En matière de logement, l'effort de production de logement social reste important -cela a été dit- mais néanmoins avec un inflexionnement sur le foncier alors que les bailleurs ont besoin de cette aide pour développer l'offre, comme nous avons besoin de notre côté de veiller à la répartition équilibrée du logement social dans l'agglomération.

Nos aides en faveur du logement privé sont bien inférieures : 2,3 M€ comparés aux 70 M€ du logement social. Certes, les enjeux sont différents, les besoins d'aide publique sont moindres mais plusieurs aspects dans le logement privé sont néanmoins importants : maintenir du logement privé à bas loyer ou à loyer maîtrisé car le logement social ne peut pas répondre seul aux besoins de logements abordables et impulser des projets d'éco-rénovation plus nombreux afin de s'inscrire dans les objectifs du plan Climat. En 2013, sur ce poste, moins d'un million d'euros sur les 3 M€ budgétés ont été réellement dépensés. Un gros enjeu pour 2014 et les années qui viennent que d'amplifier le mouvement avec des réalisations concrètes et nombreuses et sur tout le territoire, avec des moyens humains et financiers notamment pour une meilleure assistance technique, juridique et administrative. Pour la formation spécialisée vers la création d'emplois dans le secteur de l'éco rénovation, vous pouvez compter sur les élus écologistes pour y travailler.

De même, en matière d'aide à la primo-accession avec le plan 3A, les réalisations sont faibles mais nous savons que ce programme a rencontré un grand succès et que la dépense devrait être effective en 2014.

En matière de politique de la ville, ce sont 22 M€ qui ont été dépensés au profit des quartiers d'habitat social. Ces projets sont importants. Avec la nouvelle géographie de la politique de la ville qui vient d'être annoncée, dans l'agglomération, nous sommes favorables à une réflexion pour maintenir un niveau d'appui aux projets dans ces quartiers, ceux qui vont sortir de la carte et qui restent fragiles, avec des dispositifs innovants de financement, d'incitation aux initiatives, en concertation étroite avec les habitants.

Par ailleurs, avec les restrictions budgétaires qui s'annoncent, nous sommes réservés sur les augmentations de dépenses en matière de rayonnement national et international que nous préférons voir consacrées au développement de l'économie de proximité en faveur d'emplois non délocalisables.

Pour conclure, une remarque de forme : les années antérieures, la présentation de la délibération explicitait de manière synthétique les grands postes de recettes et dépenses comme vous l'avez fait en séance et c'était très intéressant. Du coup, une suggestion pour que le rapport du compte administratif 2014 présente aussi cette synthèse pour une compréhension claire et rapide des grandes masses financières.

Nous voterons le compte administratif 2013.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Je n'utiliserai pas les quatre minutes, je serai beaucoup plus court, tout simplement parce que le compte administratif 2013, qui est le dernier acte budgétaire d'hier, de l'ancienne équipe, nous le voterons bien évidemment, étant hier comme aujourd'hui dans cet exécutif, mais il n'est pas déconnecté du débat que nous avons eu tout à l'heure sur la question de la Métropole.

Je ne vais donc pas répéter la position des élus communistes et les nombreuses incertitudes que nous avons concernant la fusion avec le Département mais surtout, bien entendu, dans le contexte national -plusieurs en ont parlé- de baisse des dotations de l'Etat, contexte national de récession, d'aggravation des difficultés pour le plus grand nombre et des difficultés accrues pour les collectivités territoriales, la nôtre comme les autres bien entendu, qu'il faut s'attendre à pire encore, dans les trois prochaines années.

Monsieur le Vice-Président a annoncé des nuages pour les prochaines années sur notre budget. Nous avons une question à vous poser sur les éléments et les conséquences sur le budget. Vous avez donné quelques chiffres, notamment - 140 M€, si j'ai bien noté. Donc c'est effectivement une question importante que nous aurons à traiter, avec des répercussions négatives sur nos actions.

D'ailleurs, nous proposons, monsieur le Président, que vous repreniez -et pourquoi pas la faire voter à la prochaine séance- la délibération type proposée par l'Association des Maires de France qui, sur la question de la baisse des dotations, demande aux élus de prendre position. Je pense que ce ne serait pas effectivement quelque chose d'inutile et donc nous proposons que nous puissions délibérer sur cette question, tout simplement parce que nous ne souhaitons pas nous résigner à ces baisses et nous continuons à penser qu'il vaut mieux les condamner.

Enfin, une question, monsieur le Président, qui n'a rien à voir avec le compte administratif, que j'aurais pu poser tout à l'heure sur la question de la Métropole : avons-nous des informations sur la question des emprunts toxiques contractés par le Conseil général, notamment des informations sur les conséquences et, par exemple, sait-on pourquoi la Présidente du Conseil général n'a toujours pas porté plainte ? Donc je ne sais pas si vous pouvez nous donner aujourd'hui ou dans les jours qui viennent des informations que vous auriez sur cette question.

Le groupe Communiste votera bien évidemment le compte administratif 2013.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous, nous constatons que le compte administratif 2013 révèle une gestion financière saine de la Communauté urbaine de Lyon, comme en témoignent d'ailleurs le niveau de réalisation des crédits et la préservation de nos ratios financiers.

Avec des dépenses de fonctionnement d'un milliard d'euros et des recettes de 1,4 milliard d'euros, l'épargne brute se maintient à plus de 4 %. La progression de notre autofinancement est, par ailleurs, le fruit du dynamisme de nos recettes fiscales qui résulte notamment de la croissance des bases, signe de l'attractivité de notre territoire. Ceci nous a d'ailleurs permis de réaliser un programme d'investissement ambitieux avec le développement des pôles de compétitivité, avec le tunnel de la Croix-Rousse, les rives de Saône, les stations d'épuration de deux villes, Genay et Meyzieu, le site des Panettes à Meyzieu ou encore le boulevard urbain est à Vaulx en Velin.

Ceci est d'autant plus remarquable que l'examen de ce compte intervient dans un contexte particulièrement contraint de redressement des comptes publics. Ainsi, nous avons dû composer, en 2013, avec une baisse des dotations de l'Etat,

malgré l'arrivée de nouveaux habitants dans notre agglomération. Ce mouvement sera encore poursuivi et amplifié en 2014 et les années suivantes avec près de 12 milliards de dotations en moins à l'horizon 2017 pour les collectivités territoriales et leurs groupements. Ceci nous invite donc à la plus grande prudence et à une gestion rigoureuse des deniers publics, ce qui doit plus que jamais guider notre action dans le cadre de cette nouvelle mandature.

La bonne santé financière de notre collectivité nous permet de stabiliser la fiscalité sur le territoire et d'aborder plus sereinement l'arrivée de la future Métropole. La hausse de la dotation de solidarité communautaire assurera, par ailleurs, une saine péréquation sur le territoire du Grand Lyon au bénéfice des Communes les moins favorisées.

En dépit de ce contexte difficile, nous devons continuer à préparer l'avenir en trouvant des marges de manœuvre. La future Métropole doit justement être en mesure d'agir comme un vecteur de développement de nos territoires, un outil pour porter collectivement nos grands projets d'aménagement et de développement économique, urbain, social, sportif et culturel au service de nos concitoyens. Ces grands projets doivent aussi permettre de construire un modèle de développement durable et solidaire de nos villes, sauvegardant une réelle proximité.

La politique volontariste du Grand Lyon montre la pertinence de cet échelon décentralisé pour contribuer au maintien de l'emploi, notamment dans les entreprises confrontées aux difficultés qui ont récemment, effectivement, émaillé notre actualité, plus généralement également pour faire en sorte que les conditions d'installation et de développement des entreprises soient les plus attractives possible au sein de notre territoire. Soutenir nos PME, renforcer leur capacité d'innovation, leur compétitivité, faciliter les échanges fluides entre les mondes de l'entreprise, de l'université, de la recherche sont des leviers essentiels de croissance et de création d'emplois.

Le Grand Lyon est l'une des agglomérations les plus attractives d'Europe pour sa qualité de vie, son dynamisme économique puisqu'il accueille chaque jour de nouveaux habitants. Ces données expliquent la bonne résistance de notre territoire face à la crise et son classement en tête des villes les plus innovantes et les plus attractives. Dans un contexte de concurrence entre grandes métropoles régionales à l'échelon européen et international, il est nécessaire d'ancrer davantage la politique économique dans nos territoires puisque la connaissance des besoins des entreprises et des ressources mobilisables sur le terrain est un atout précieux.

Au-delà des champs de compétence respectifs des différentes collectivités, il faut promouvoir une vision globale et transversale des enjeux.

Il nous faudra donc être particulièrement imaginatifs collectivement pour relever tous ces défis et assumer nos missions actuelles et nos missions à venir dans un contexte budgétaire défavorable.

Nous voterons bien évidemment ce compte administratif 2013.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen du compte administratif 2013,

je voudrais faire rapidement trois séries d'observations.

La première, c'est un regret car ce document ne fait apparaître aucune représentation territorialisée de l'intervention du Grand Lyon. Or, cela a été dit quelques fois dans le passé, avoir une représentation cartographique de là où est intervenu le Grand Lyon, pour quel montant, pour faire quoi, permettrait, avec l'investissement des Communes, une lecture de l'ensemble de l'action publique sur le territoire. Nous manquons de cet outil aujourd'hui et je souhaite que nous puissions en disposer demain.

Le deuxième point concerne la situation financière du Grand Lyon. Elle a été très largement évoquée je vais donc raccourcir mon propos. On doit évidemment se réjouir de ce compte administratif car, dans un contexte économique socialement et budgétairement difficile pour les Communes, il témoigne d'une bonne santé de notre agglomération. Le taux de progression des recettes -vous l'avez dit presque tous- est fort. La progression des dépenses est également forte, que ce soit en investissement comme en fonctionnement mais ces dépenses évoluent notamment sous forme d'un double mouvement : une forte augmentation des participations aux opérations d'aménagement, ce qui est positif, mais aussi l'évolution de la contribution au fonds de péréquation des dépenses intercommunales et communales (FPIC) en progression de 210 % pour le Grand Lyon -à Villeurbanne, il est par exemple de 187 %- ; il correspond à des moyens financiers qui sont prélevés sur le territoire et transférés à l'extérieur par la loi. En creux, cela pose pour les années à venir la question de la solidarité au sein du territoire métropolitain avec une DSC qui est aujourd'hui quasiment gelée. Avec la mise en œuvre de la loi sur la politique de la ville et au regard des fortes baisses à venir des recettes communales, il est essentiel de travailler à la mise en place d'un véritable pacte financier au niveau de l'agglomération et, d'ailleurs, le projet de loi sur la politique de la ville nous en fera l'obligation.

Cette analyse globale est rapide, on peut donc dire sommairement que les fondamentaux du Grand Lyon sont bons et même exceptionnellement bons dans le contexte actuel. Je profite pour dire qu'à partir de là, il est essentiel, au regard des années difficiles que nous allons aborder, que l'investisseur Grand Lyon maintienne le plus possible son niveau d'intervention. Le projet de Métropole et la mise en place d'une nouvelle programmation ne doivent pas être un frein à un investissement public local, essentiel pour la dynamique économique et urbaine de notre territoire.

Ma troisième série d'observations relève d'une vision prospective et pas seulement du bilan. Je dirai qu'il va falloir tout d'abord déterminer des priorités et les porter de manière responsable. Cela signifie que, face au changement de paradigme financier que les collectivités locales vivent aujourd'hui, la complémentarité des interventions de la Métropole et des Villes, si elle doit être organisée au fond, doit se traduire par un décroisement des responsabilités financières.

Un exemple, que je ne développerai pas : le financement du logement social est le décroisement que nous souhaitons. Les aides à la pierre sont en augmentation forte. Dans un contexte de crise immobilière, l'implication financière de la Communauté urbaine sur la construction, l'amélioration des logements sociaux, leur rénovation énergétique est tout à la fois une nécessité économique et un enjeu social. Cependant, il faut relever que la liaison actuelle entre les subventions communautaires et communales est une source d'iniquité entre les territoires et les Communes. La Métropole devra mettre en place un nouveau modèle financier qui prenne en compte à la fois les objectifs de

réalisation des logements sociaux déterminés dans le PLUH, du pourcentage de logement social mais qui organise autrement l'intervention des Villes. La Communauté urbaine a fait un choix de responsabilité en acceptant la délégation des aides à la pierre, elle doit aller jusqu'au bout de cette démarche et organiser un financement équitable et au bon niveau de logement social.

Et, enfin, je ne fais qu'esquisser un propos que nous devons développer dans les prochains mois, ce sera celui de la question des économies à réaliser par la mutualisation des politiques publiques. Cela doit se traduire par des processus très différents et conduits de manière très transparente, des processus de décroisement des interventions -je viens d'en parler sur le logement social-, une application du principe de subsidiarité qui conduit à éviter de vouloir faire à la place et, quand on estime que des Communes sont mieux placées pour agir, le faire et leur laisser faire dans la proximité avec les habitants et aussi des démarches de mutualisation qui doivent être organisées en déterminant précisément et d'une manière chiffrée quelles Communes en bénéficient.

En conclusion, avec ce compte administratif, nous pouvons apprécier combien la Communauté urbaine est un formidable outil de développement du territoire et potentiellement du territoire de toutes les Communes qui la composent. Son évolution vers la Métropole et les conséquences qui l'emportent en termes de compétences départementales, en termes de fonctionnement d'une nouvelle collectivité locale, en termes également de renouvellement de son action traditionnelle portant sur le développement urbain et économique doit venir conforter les atouts de ces territoires. Pour cela, le seul chemin efficace, c'est celui de la collaboration avec les Villes, une collaboration qui suppose de la complémentarité, la définition d'un projet commun et la mise en place d'un cadre financier solide.

Nous voterons bien sûr ce compte administratif.

M. LE PRESIDENT : Merci. Maintenant, cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller EYMARD : Monsieur le Président, chers collègues, la présentation du compte administratif 2013 a démontré que la situation financière du Grand Lyon est satisfaisante, et ce depuis plusieurs années. Les ratios financiers ont été préservés et nous en profitons pour remercier le travail accompli par le précédent Vice-Président aux finances et son équipe. Nous ne doutons pas d'ailleurs que nous pourrions poursuivre ensemble la coopération instaurée.

Toutefois, nous l'avons vu, avec la baisse drastique des dotations de l'Etat, nos finances vont être sous pression. Nous allons être confrontés à une détérioration de nos comptes nous obligeant à mener une politique budgétaire de rigueur pour préserver nos futurs investissements.

Nous le savons, la création de la Métropole nécessitera également une mise à niveau des dépenses nécessaires pour sa mise en place avant qu'elle n'atteigne sa vitesse de croisière et donc atteindre un de ses objectifs : diminuer le millefeuille et procéder à des économies.

Alors, dans cet environnement en retournement, quelles sont nos marges de manœuvre ?

Le fonds de roulement, c'est ce qui concourt à maintenir la capacité d'investissement en amortissant une baisse de revenu, mais nous avons vu que nos réserves financières sont faibles et ne permettront pas de jouer sur cette marge de manœuvre.

La fiscalité peut, certes, assurer facilement et rapidement un apport de recettes mais recourir à une seule hausse de la pression fiscale pour pallier la baisse attendue de nos recettes serait insupportable.

L'épargne brute, troisième marge de manœuvre, ou capacité d'autofinancement concourt à financer idéalement les dépenses d'investissement sans endetter la collectivité. Cette marge a parfaitement bien fonctionné sur la dernière décennie où elle est passée de 195 M€ en 2003 à 324 M€ en 2013 et c'est ce qui a permis le triplement de nos équipements. Cependant, compte tenu du contexte évoqué, cette capacité d'autofinancement -nous l'avons vu tout à l'heure- va fortement baisser durant ce mandat. Il va falloir donc en contenir la baisse.

Quatrième marge de manœuvre, le recours à l'emprunt : s'il contribue à étaler dans le temps le poids des investissements, il fait porter son poids aux générations futures, à l'inverse de la fiscalité. Mais, sur ce point, nos ratios d'endettement sont bons. L'encours de dette de 1,5 milliard d'euros représente une année de recettes de fonctionnement pour une capacité de désendettement -nous l'avons vu aussi- de quatre années. Ces chiffres n'obèrent donc pas la capacité d'investissement.

Vous le voyez, nos marges de manœuvre restent étroites car, pour résumer, nous constatons que nos réserves financières sont très limitées, que l'autofinancement attendu sera en baisse d'un tiers, la fiscalité ne pourra s'envisager raisonnablement qu'à la marge et notre capacité d'endettement, elle, par contre, est mobilisable mais au prix d'une détérioration de nos ratios financiers et de l'accroissement de notre risque.

Alors, comment maîtriser notre avenir budgétaire pour maintenir notre capacité d'investissement au meilleur niveau possible ?

Si nous pouvons encore jouer sur l'endettement -nous venons de le voir- en maintenant nos ratios à des niveaux acceptables, l'apport de la fiscalité ne peut être que marginal. Pour restaurer notre capacité d'investissement, nous devons mettre en place une politique de réduction de nos coûts de fonctionnement et, parallèlement, augmenter nos recettes par l'élargissement quantitatif de nos bases fiscales en développant l'attractivité de notre territoire. Avec 800 M€ de frais de fonctionnement, une fois retirée la dotation de compensation de la TPU pour le seul Grand Lyon, nous avons là une masse financière suffisante pour capter des gisements d'économies intéressants. 5 % de baisse de ces charges représentent, en effet, 40 M€.

Dans le monde de l'entreprise, lorsqu'on est confronté à cette impérieuse nécessité de se restructurer, les dirigeants sont dans l'obligation de revoir toutes les chaînes de dépenses, leur organisation, leur offre et leur niveau de service. Nous sommes confrontés au même défi mais avec la dimension du maintien d'un service public de qualité. Ce n'est pas du tout incompatible. C'est un travail de fond nécessaire mais porteur d'une meilleure productivité ; il doit, à la sortie, donner naissance à une collectivité délivrant des services adaptés, au meilleur coût possible et dotée d'une organisation allégée et performante.

A ce stade, nous tenons à rappeler deux volontés : la première, c'est de voir maintenir l'équilibre des trois tiers, à savoir un tiers pour l'investissement dans les communes, un tiers pour l'agglomération et un tiers pour la ville centre ; jusqu'à présent, l'équité a été préservée et nous souhaitons la continuité de cette philosophie de travail. Deuxième volonté : les projets engagés sur le dernier mandat ou ceux programmés doivent être honorés et non comptabilisés comme de nouveaux projets relevant du nouveau mandat.

A ce stade, le groupe Synergies est prêt à s'investir activement dans ce challenge qui nécessite du temps, l'enthousiasme et des compétences pour réussir à mettre sur les rails une Métropole forte, attractive et dotée de solides bases financières, porteuse de développement économique et social.

Les directions s'organisent, une nouvelle organisation managériale se prépare, nous l'avons vu tout à l'heure. C'est un travail minutieux et remarquable. Si nous ne doutons pas de la compétence des services, la gouvernance ne doit pas être négligée et les élus doivent pouvoir contribuer à la ligne directrice. Nous pensons que le comité budgétaire, instance qui réunit les élus pour discuter du budget, pourrait, par exemple, élargir son champ d'action et être la cellule adaptée à cette réflexion globale pour mettre sur orbite la première Métropole française dont la réussite et la performance seront observées.

Pour terminer, le groupe Synergies-Avenir votera ce compte administratif 2013.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : On vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT : L'examen de ce compte administratif 2013 permet de rendre compte de l'exécution du budget de la Communauté urbaine et -tous les intervenants qui m'ont précédé l'ont dit- de pouvoir également apprécier la réalisation des orientations de nos derniers plans de mandat.

Ce compte administratif témoigne d'une rigueur exemplaire, comme en 2012 d'ailleurs, dans un contexte de contraintes budgétaires que nul d'entre nous ne peut ignorer. Des ratios sur l'autofinancement ou la gestion de la dette pour les deux comptes administratifs 2013 et 2012 qu'on ne retrouvera peut-être pas effectivement dans les prochaines années, compte tenu de la baisse annoncée des dotations de l'Etat. Mais loin de nous de dire -comme vous l'aviez souligné, l'an dernier, monsieur le Président, à l'occasion du compte administratif 2012- que c'était forcément très facile de parvenir à tenir de tels ratios. C'est bien les efforts de tous les services et une gestion extrêmement serrée qui ont permis de conserver des marges d'autofinancement, qu'il faudra d'ailleurs veiller à préserver pour continuer à préparer le futur, dans un contexte -je le disais précédemment- de restrictions financières (11 milliards d'euros de dotations en moins d'ici 2017) qui auront un impact sur l'investissement et le fonctionnement de nos collectivités avec, de plus, la montée en puissance de la péréquation et donc de nouveaux prélèvements sur nos recettes. L'Association des Maires de France vient effectivement de faire une motion pour que le FPIC notamment soit allégé en termes de durée. Mais, comme nous le savons tous, l'héritage est important, il est devant nous : 2 000 milliards de dette publique de la France.

Pour revenir à ce compte administratif 2013, il témoigne de la bonne santé de notre EPCI -on va encore le dire cette année parce que l'année prochaine, on ne pourra plus le dire-, future collectivité donc future Métropole, d'une forte capacité d'investissement dans le cadre d'un développement équilibré et durable de notre agglomération.

Nos fondamentaux sont solides, nos recettes ont jusqu'à présent toujours plus augmenté que nos dépenses de fonctionnement et les ratios -que je ne vais pas redire puisque beaucoup l'ont déjà dit et monsieur Brumm les a largement exposés- démontrent que la Communauté urbaine est rigoureuse, fait

une politique d'investissement : aménagement -qui reste bien sûr en 2013, la principale de nos dépenses-, développement économique, habitat, service d'intérêt collectif, environnement. La Communauté urbaine maîtrise ses charges et ses dépenses.

Je rejoindrai monsieur Jean-Paul Bret sur le niveau nécessaire d'investissement puisqu'il faut rappeler que, si les collectivités locales ne représentent que 10 % de la dette publique, elles représentent 72 % de l'investissement public en France.

Alors ne négligeons pas notre plaisir et goûtons donc à ce très bon compte administratif 2013 avec des recettes en hausse de 5,5 %, principalement grâce à l'augmentation des recettes de la fiscalité des entreprises, en hausse de 8,8 %, augmentation due à l'attractivité de notre agglomération qui attire de nouvelles entreprises et aux recettes de la fiscalité des ménages (+ 6,5 %). Maîtrise des dépenses et notamment sur le poste salaires qui est en hausse de 2,3 %, sur celui des subventions (+ 3 %) et une amélioration encore de notre autofinancement par rapport à 2012 (+ 20 M€) qui s'élève à 363 M€ et nous nous sommes encore désendettés : 127 M€ d'emprunts nouveaux pour 134 M€ de remboursement de la dette avec un encours de la dette en baisse de 6 M€. Notre capacité de désendettement est préservée, avec un accroissement de l'exécution des crédits. Cette préservation de nos ratios financiers nous met en meilleure position que bien d'autres collectivités face à la participation au redressement des comptes publics qui va s'annoncer dans les années futures -mais je n'y reviendrai pas, beaucoup en ont déjà parlé-. Ces indicateurs attestent donc du dynamisme démographique et de l'attractivité économique de notre territoire.

Le groupe Socialiste et apparentés votera donc ce compte administratif 2013, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : On vous remercie. Dix minutes pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, le ton de mon intervention -cela ne vous étonnera pas- sera différent de tous ceux que nous venons d'entendre.

Monsieur le Président, les choses sérieuses commencent, les temps difficiles arrivent ! Tel est le nouveau refrain que vous nous chantez depuis une semaine. Jeudi dernier, monsieur le Président, vous annonciez dans le *Talk Orange - Le Figaro* que les investissements du Grand Lyon devraient baisser de 45 % sous le mandat qui s'ouvre et monsieur Brumm évoquait, dans la foulée, une baisse de 75 M€ au minimum par an des ressources à partir de 2015 et reconnaissait qu'il ne fallait pas attendre d'économie de la création de la Métropole avant au moins la fin du mandat ; plutôt inquiétant ! Tout cela, nous ne l'avons pas entendu pendant la campagne électorale ni même avant. La Métropole, c'était la réponse à tout et votre gestion était excellente -cela a été redit aujourd'hui-, il fallait vous faire confiance.

Alors, en examinant le CA 2013, je me suis demandé si vous aviez quelque peu corrigé votre trajectoire pour préparer les évolutions à venir et dégager des marges de manœuvres financières, si vous aviez revu, par exemple, votre plan d'investissement en priorisant certaines dépenses par rapport à d'autres. Je me suis également demandé si j'allais trouver enfin la trace de véritables économies sur les dépenses de fonctionnement, ces efforts demandés à toutes les collectivités locales pour pallier à la baisse des dotations de l'Etat, baisse qu'il nous faut désormais accepter comme un fait acquis dans le contexte budgétaire de notre pays. Mais non, je n'ai rien trouvé de tel, vous avez continué d'avancer comme avant, comme si

rien n'avait changé, même si vous nous répétez que vous aviez anticipé mais j'ai du mal à voir comment.

Si je prends tout d'abord les recettes de fonctionnement, elles augmentent de 5 % cette année grâce au dynamisme des recettes fiscales qui, comme les années précédentes -et même encore plus que les années précédentes puisqu'elles augmentent de 6,35 %- progressent et contribuent ainsi à près de la moitié de vos recettes, démontrant encore une fois que la réforme de la taxe professionnelle voulue par Nicolas Sarkozy n'a pas pénalisé notre collectivité, quoique nous ayons pu entendre à ce moment-là et depuis.

C'est vrai, les dotations de l'Etat diminuent de plus de 8 M€ mais, au Grand Lyon comme à Lyon, vous vous êtes reposés sur de confortables recettes propres, fiscales et autres, qui vous ont permis jusqu'ici d'amortir la baisse des dotations sans rien changer à votre gestion.

Les dépenses de fonctionnement augmentent fortement (+ 5,7 % soit + 57 M€), dans un contexte d'inflation -je le rappelle- qui avoisine 0,9 %. La masse salariale continue d'augmenter, comme chaque année d'ailleurs sous votre mandat : + 2,3 % en 2013. Il est indispensable aujourd'hui de repenser l'organisation du travail dans nos collectivités pour être plus productif à un meilleur coût. Alors que l'on sait aujourd'hui qu'entre 2011 et 2025, 49 % de la fonction publique territoriale partiront à la retraite, la Cour des Comptes, présidée par votre ex-ami Didier Migaud, dans son dernier rapport sur les finances publiques qui vient de sortir, le rappelle une nouvelle fois. Alors que les dépenses de personnel des Communes, surtout des intercommunalités, ont continué d'augmenter en 2013 en France, il rappelle qu'une réforme énergique sur ce sujet est l'élément-clé d'une véritable politique de réduction des dépenses publiques. Cela non plus vous ne l'avez pas fait.

Les investissements sont en hausse de 11 % en 2013, comme si vous vouliez rattraper votre retard puisque, à la fin de l'exercice 2013, c'est plus de 27 % de votre PPI, soit plus d'un milliard d'euros qui n'a pas été engagé. Les plus gros écarts entre le plan prévu et les réalisations sont dans le domaine du soutien au logement social (38 % du plan n'est pas réalisé), la création et l'aménagement de voiries (34 %) et, enfin, les aménagements urbains (plus de 29 %). En somme, vous n'avez pas rempli votre plan de mandat, ce qui veut dire, au choix, que soit vous n'avez pas répondu à un certain nombre de besoins des Communes du Grand Lyon mis en évidence lors de l'élaboration de ce document, soit cette PPI a été uniquement de l'affichage à but promotionnel ou alors vous n'avez pas la capacité d'organisation pour gérer des projets de cet ampleur. Dans tous les cas, c'est inquiétant et, de ce fait, vous hypothéquez la possibilité future d'investissements de la collectivité dans un contexte financier de plus en plus contraint.

Qu'allez-vous faire de ces restes à réaliser et quelle place pour de nouveaux besoins alors que vous annoncez une forte diminution de l'investissement ? 1 milliard d'euros de restes à réaliser et vous annoncez 250 M€ par an pour le mandat qui s'ouvre ; et encore, nous ne savons si cette somme inclut les dépenses d'investissement liées aux nouvelles compétences du Département ! Cela laisse peu de place pour de nouveaux projets

Et comme sur vos dépenses de fonctionnement, vous n'avez pas réussi à faire des économies -comme on vient de le voir- pour dégager des marges de manœuvre, de mauvaises solutions que nous redoutons se profiler à l'horizon : des hausses d'impôts s'ajoutant à beaucoup d'autres, insupportables aujourd'hui pour nos concitoyens, une augmentation de la dette -vous avez déjà

annoncé clairement vos intentions sur ces deux points pour les Lyonnais ; qu'en sera-t-il pour les Grands Lyonnais ? - et également un sous-investissement dans les besoins essentiels, et cela, c'est ce que vous êtes en train aussi de nous annoncer pour le Grand Lyon. Alors, je ne saurais trop vous recommander -comme je l'ai fait à Lyon- de relire l'interview de Michel Sapin, le Ministre des finances, qui disait aux *Echos*, le 4 juin dernier, que si l'effort de réduction des concours aux collectivités locales se transformait en hausse d'impôts locaux ou en endettement supplémentaire des collectivités, il ne servirait à rien ; et il ajoutait que des réformes structurelles importantes devaient être engagées.

Alors, dans ce contexte et parce que vous n'avez pas engagé ces réformes structurelles, la création de la Métropole en janvier 2015 -dans six mois, c'est demain-, on le voit, rajoute encore un certain nombre d'inquiétudes.

Inquiétudes sur des questions locales, quoique vous ayez essayé de nous expliquer tout à l'heure car vous ne donnez que très peu d'informations, comment allez-vous absorber -et pour ne parler que de ce qui est le plus visible-, tout d'abord, la fameuse compensation de 90 M€ au nouveau Rhône, le musée des Confluences, Rhônexpress, les emprunts toxiques -je mets tout un peu dans le désordre-, intégrer plus de 4 000 personnes avec des statuts différents, sans parler de la problématique du financement des compétences sociales qui croissent de manière quasi exponentielle au Département.

Vous avez commencé tout à l'heure, pendant la commission générale, à nous parler de recettes mais alors, pour les dépenses -c'est vrai que c'est encore en cours d'évaluation mais c'est justement cela qui est important-, on ne voit pas bien ! Alors, tout cela devra se faire en continuant à répondre aux besoins des Communes sur les compétences historiques de la Communauté urbaine. En attendant, nous l'avons vu en commission finances, avant de conduire à des économies, ce sont des dépenses supplémentaires qui apparaissent. Par exemple, 15 M€ d'autorisations de programme en 2014 pour la DSIT afin de préparer la nouvelle organisation. A ce propos, j'ai appris un nouveau mot tout à l'heure : "déséconomies ! Nous allons avoir des déséconomies ! C'est normal mais nous serons très vigilants sur ces sujets financiers.

Puis inquiétudes sur des questions nationales, tant il est vrai que le projet de réforme territoriale du Gouvernement que vous soutenez, mené dans la plus grande confusion et le plus grand amateurisme, apporte chaque jour son lot de nouvelles questions. Alors, on ne peut pas dire que vos amis socialistes vous facilitent la tâche, avec la disparition programmée des Départements en 2020 et l'attribution de certaines compétences aux Régions. Devrons-nous défaire dans cinq ans une partie de ce qui va tenter de se construire ici ? Les choses ne sont vraiment pas claires.

En conclusion, je dirai que l'intercommunalité doit faciliter la tâche des Communes et non pas peser sur elles. Alors que de nombreux défis s'imposent à ces dernières, dont le dernier en date, la fameuse réforme des rythmes scolaires, l'intercommunalité doit entraîner des économies pour les collectivités concernées et accompagner leur développement. La future Métropole doit, elle aussi, répondre à ces deux objectifs dont le premier semble d'ores et déjà repoussé au mandat suivant -dixit monsieur Brumm-.

Donc ce CA 2013 ne nous rassure pas sur ces points en nous montrant que vous n'avez pas préparé l'avenir et nous voterons donc contre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je passe la parole à monsieur Richard Brumm. Non, madame Berra, excusez-moi !

Mme la Conseillère BERRA : Il y avait une deuxième voix effectivement. Merci, monsieur le Président.

Mes chers collègues, j'ai entendu de nombreuses personnes ici parler de baisse de dotations d'Etat et c'est à ce sujet que nous méritons effectivement de mettre les choses en perspective avec le contexte national.

Cette année, sur les 1,5 milliard d'euros de baisse des dotations d'Etat, le bloc communal a subi une baisse de 840 M€. Cette baisse soi-disant vertueuse annoncée n'est qu'un habile tour de passe-passe verbal dont votre Gouvernement a le secret car elle ne s'est accompagnée d'aucune compensation pour nous, contrairement aux Départements et aux Régions. Les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont donc les "dindons de la farce" de cette parodie de vertu budgétaire équitable

Monsieur le Président, je ne crois pas avoir entendu de votre part l'expression d'une indignation à cet égard et, si vous vous êtes exprimé dans l'enceinte sénatoriale, ce murmure n'est pas parvenu jusqu'à nos oreilles. Vous êtes donc complice de cette fumisterie budgétaire, orchestrée par un Gouvernement que vous critiquez encore hier à la veille des élections municipales, dans le seul registre que vous affectionnez, il faut le dire, le registre médiatique.

Pour les années 2015-2017, un plan d'économies de 50 milliards d'euros -comme nous le rappelait ma collègue Laurence Balas- va être décliné. Alors, je ne voudrais pas parler des 10 milliards d'euros d'économie supposée et liée à la future fusion des Régions. Il ne semble qu'une énième tentative de mystification car ce chiffre sort de nulle part, une sorte d'incantation sans consistance.

Mais ce qui nous préoccupe ici c'est bien, en effet, la diminution continue des dotations d'Etat aux collectivités pour atteindre, en 2017, une base amputée de 11 milliards d'euros. Et, sur la dotation globale de fonctionnement, je voudrais corriger à ce sujet madame Bouzerda qui parlait d'une baisse de 11 milliards d'euros. Or, il s'agit en vérité d'une baisse cumulée de plus de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017 et vous pouvez constater effectivement ce qu'a évalué l'Association des maires de France (AMF).

Votre Gouvernement, par sa manière de mettre en œuvre ce plan d'économies, s'attaque directement à l'investissement comme cela a été rappelé et, par conséquent, à la croissance dans nos territoires, alors que, dans son discours public, ce Gouvernement l'appelle de ses vœux. Allez comprendre !

Je voudrais rappeler que les collectivités locales assurent 70 % de l'investissement public en France et fournissent 50 % de l'activité du bâtiment et travaux publics (BTP). Le bloc communal porte à lui seul 60 % de l'ensemble de ces investissements. Si j'en crois l'observatoire des finances locales et si le Gouvernement que vous soutenez poursuit sa politique insensée, désordonnée, contradictoire et tout bonnement suicidaire pour la France, le niveau d'investissement, qui était de 19 milliards d'euros par an jusqu'en mai 2012, passera à 11,4 milliards d'euros en 2017, soit une diminution de 38 % des investissements des collectivités locales, c'est-à-dire 0,8 point de produit intérieur brut (PIB) en moins en termes d'effets. Je vous laisse juge, tout cela est consternant et se passe de commentaire.

Alors, monsieur le Président, quelques questions simples dans ce contexte.

Allez-vous soutenir ce Gouvernement, comme vous le faites en réalité en dépit des apparences, dans la mise en œuvre de cette ineptie qui sera prochainement présentée dans le cadre du collectif budgétaire ?

Allez-vous pousser votre complicité avec ce Gouvernement jusqu'à compenser insidieusement les effets désastreux de sa politique en augmentant la fiscalité locale ou le tarif des services publics locaux sur le Grand Lyon d'ici à 2017 ou au contraire allez-vous la combattre de manière vigoureuse et formelle ?

Que direz-vous enfin aux acteurs économiques et particulièrement à ceux du BTP de notre agglomération si vous choisissez de vous taire en séance au Sénat et de laisser passer ce mécanisme inepte ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : On vous remercie donc tous. Je passe la parole à monsieur Richard Brumm.

M. le Vice-Président BRUMM : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ferai quelques points de réponse et je commencerai, si vous le voulez bien, par l'intervention de Nathalie Perrin-Gilbert sur la TEOM. Je précise que la taxe d'ordures ménagères rapporte 120 M€ pour l'ensemble des investissements, sur les déchets notamment. La loi prévoit jusqu'à ce jour qu'elle n'est pas affectée à une dépense particulière, contrairement à une redevance pour service rendu, et est donc sans lien avec le coût du service. Il est vrai que la jurisprudence récente du Conseil d'Etat prévoit désormais un fléchage. Nous allons donc, je vous rassure, étudier les montages fiscaux à iso-produit pour respecter cette nouvelle jurisprudence.

Monsieur Geourjon, vous êtes une nouvelle fois injuste sur le redressement des comptes publics. Vous prétendez que le Grand Lyon a été imprudent. Je me permets de vous rappeler que le pacte de stabilité de - 12,5 milliards d'euros est très récent et que le Grand Lyon avait pris pour le reste des précautions et déjà réagi au printemps 2013 pour le BP 2014 par un cadrage strict des dépenses ainsi qu'un financement à l'équilibre du BS sur l'année 2014.

Monsieur Genin, vous avez posé quelques questions sur les emprunts toxiques du Conseil général. Je précise que ces emprunts toxiques sont passés de 56 % à 30 % par l'effet conjugué de deux mesures, d'une part, une négociation et une désensibilisation des taux risqués et, d'autre part, des contentieux qui ont été engagés sur les produits les plus toxiques.

Monsieur Bret, nous avons noté votre souci d'obtenir une territorialisation chiffrée des dépenses. Même si le périmètre d'action de chaque équipement et les charges de centrabilité rendent cet exercice relatif, il faut noter que, chaque année, l'ensemble des Communes reçoit le détail des investissements sur leur territoire, notifié à l'automne.

Enfin, madame Balas, quelques mots : vous trouvez que les dépenses de fonctionnement augmentent trop. Alors, je vous dirai simplement que cette augmentation est due principalement, d'une part, à la gestion des déchets, pour plus de 10 M€ sur la collecte et le traitement et une augmentation des prix du nouveau marché de la collecte, puis, également pour 10 M€, à la gestion des ZAC, notamment l'équilibre des ZAC concédées

(GPV Plateau de La Duchère, quartier Vénissy à Vénissieux, GPV du Bottet à Rillieux la Pape) et les dépenses sur les ZAC en régie telles que Saint Romain au Mont d'Or ou encore Hôtel de Ville à Vaulx en Velin ou la Soie à Villeurbanne. Ces dépenses couvrent donc des services à la population et des aménagements de l'espace urbain. Sans ces augmentations, les dépenses réelles de fonctionnement seraient effectivement seulement en hausse de 3,7 %, y compris 1 point d'inflation, soit 2,7 % à euro constant.

Voilà les quelques réponses que je voulais apporter, monsieur le Président, aux interventions de nos différents collègues et je note heureusement que la plupart de ceux-ci se sont satisfaits, à juste titre, de l'excellence de ce compte administratif 2013.

M. LE PRÉSIDENT : Je passe la parole maintenant au Président Collomb.

M. le Président COLLOMB : Mes chers collègues, quelques mots. Comme on l'a souligné, ce compte administratif est le dernier compte du mandat précédent, donc on peut juger de ce que nous avons fait sur la totalité du mandat précédent.

Je rappelle pour madame Balas, nouvelle dans cette assemblée, que nous avons prévu d'investir 2 milliards d'euros. Lorsqu'on regarde combien nous avons investi sur le dernier mandat, on voit que nous sommes montés à 2,7 milliards d'euros. Ainsi avons-nous même plus investi qu'au début nous ne pensions et avons-nous eu un mandat extrêmement productif et je crois que c'est ce que les Lyonnais voient dans notre agglomération.

Evidemment, on peut investir beaucoup en dégradant les soldes financiers, en faisant baisser l'autofinancement parce qu'on n'a pas eu une certaine rigueur dans le fonctionnement. Est-ce le cas ? On le voit, non ! On peut aussi investir beaucoup en laissant filer la dette Est-ce le cas ? Non ! Nous venons de voir que nous sommes à 4,1 années de désendettement, c'est sans doute l'un des taux les plus bas qui existent dans les collectivités locales en France. Voilà ce que nous avons réalisé.

Madame Balas nous dit -de même que monsieur Geourjon d'ailleurs- : "Oui mais tout cela, c'est le passé et, pour l'avenir, vous ne nous avez pas dit que les temps étaient difficiles". Je ne vous ai pas dit que les temps étaient difficiles pendant la campagne électorale parce qu'au niveau national, on n'avait pas annoncé exactement quel allait être le pacte de responsabilité -moi, je suis factuel, je dirai un petit mot de politique après-. Qu'est-ce qui est arrivé aux collectivités locales ? Je rappelle que, dans un premier temps, il y a d'abord eu une stabilisation des dotations pour les collectivités locales. Puis on a dit : "On va baisser ces dotations de 1,5 milliard d'euros" et ensuite on a dit : "D'ici 2017, ce sera 11 milliards d'euros, qui effectivement en cumulé atteindront les 27 milliards d'euros".

Alors, s'il faut émettre un jugement par rapport à cela, je me fie simplement à l'immensité de ce qu'est la dette aujourd'hui de la France. Je rappelle quelques éléments : en 2008, c'est-à-dire avant le précédent mandat présidentiel, la dette était de 1 152 milliards d'euros, soit 64 % du PIB ; elle est montée, à la fin du mandat présidentiel, à 1 717 milliards d'euros, soit 86 % du PIB ; elle est aujourd'hui, comme vous le savez, à 2 000 milliards d'euros et frôle les 96 % du PIB. Evidemment que je comprends que, quelque part, on se dise qu'on ne peut pas laisser les choses continuer à filer comme cela, en particulier parce que ceux qui détiennent la dette française sont pour la plupart aux deux tiers des investisseurs étrangers et que si demain ils décident de ne plus financer la dette française, nous sommes déjà dans une situation extrêmement difficile et donc demain nous risquerions

le sort qu'ont connu le Portugal, la Grèce, l'Italie, l'Espagne ; et cela, évidemment, ce serait pire que tout.

Vous voyez, il m'arrive d'avoir une certaine liberté de jugement par rapport aux problèmes nationaux parce que à l'âge que j'atteins et avec une certaine expérience, j'essaie de formuler mes jugements par moi-même, de ne pas être dépendant de la doxa d'un parti et d'avoir un jugement.

Quand j'ai eu des reproches à faire, c'était plutôt que le nouveau Gouvernement, lorsqu'il est arrivé, ne prenait pas les choses en main avec assez de poigne parce que je pensais déjà à cette époque -je l'avais écrit dans quelques livres- qu'on ne pouvait pas laisser filer la dette publique.

En même temps, il fallait peut-être s'inspirer de ce que nous faisons à Lyon et qui, aujourd'hui, est illustré par le compte administratif. Parce qu'enfin, mes chers collègues, si aujourd'hui tout le monde se félicite que, dans le compte administratif, le produit de la fiscalité sur les entreprises augmente de 8,7 %, c'est pourquoi ? C'est parce que nous avons fait venir un certain nombre d'entreprises à Lyon et qu'effectivement, par les politiques que nous avons menées depuis un certain nombre d'années -qui ont été critiquées, quelques fois à droite, quelques fois à gauche-, nous avons réussi à créer un climat d'investissement favorable qui aujourd'hui nous permet effectivement d'avoir les comptes que nous vous présentons.

C'est la même chose dans le domaine du logement. Je suis allé à un congrès de professionnels il y a quelques jours et ils me disaient que, quand on compare la situation de l'agglomération lyonnaise avec beaucoup d'autres agglomérations, on s'aperçoit qu'ici, on continue à faire du logement quand le logement s'est effondré partout ! Alors je dois dire que si le logement s'effondre partout, il y en a quelques-uns qui, par leur jugement un peu dogmatique, portent tout de même une lourde responsabilité pour tout le monde, pour les investisseurs, pour les accédants à la propriété mais également pour le logement social. Mes chers collègues, il faut savoir que 40 % de notre logement social est aujourd'hui fait en VEFA, c'est-à-dire que nous le faisons avec les propriétaires immobiliers privés et si ceux-ci n'investissent plus dans l'agglomération, demain on ne fait plus de logement social non plus.

Voilà c'est cela la réalité d'une politique. J'entends bien les exhortations, les bons sentiments, la bonne volonté mais, comme vous le savez, l'enfer est pavé de bonnes intentions ! Et nous, ce n'est pas l'enfer que nous avons réalisé. C'est grâce à des politiques pragmatiques qui prenaient en compte la légitimité économique, la validité des besoins des uns et des autres, des entreprises, de ceux qui construisaient les logements, que nous avons réussi à maintenir une dynamique dans notre ville.

Alors, demain, qu'est-ce que nous allons faire ? Demain, comme nous avons ce choc de 28 milliards qui va se répercuter sur la ville de Lyon, nous allons essayer de mener des politiques raisonnables et réalistes. Je rappelle ce que donne aujourd'hui la baisse des dotations pour le Grand Lyon : 2011 : 357,7 M€ de subventions, de dotations, 2012 : 363 M€, 2013 : 348 M€ ; projection 2014 : 334 M€, 2015 : 298 M€, 2016 : 263,2 M€, 2017 : 228 M€. On voit donc la baisse qui est évidemment considérable.

Alors, mes chers collègues, on va essayer de jouer sur tous les leviers, c'est-à-dire qu'on ne va pas en choisir un, on va tous les choisir et essayer de continuer ensemble. On va essayer de jouer sur le fonctionnement, on va essayer de jouer sur l'investissement. C'est d'ailleurs ce qu'on a fait. Je me souviens

d'une séance avec les services où, l'année dernière déjà, parce que nous avons une première baisse de 1,5 milliard d'euros au niveau national, nous avons procédé à une rectification rigoureuse de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI). Donc nous allons faire à nouveau ceci. Nous allons le faire sur le fonctionnement, nous allons le faire sur l'investissement, nous allons le faire sur les impôts parce qu'autrement, il n'y aura pas d'investissement possible. Puis nous allons le faire un peu sur la dette, en essayant tout de même de ne pas dépasser les ratios qui nous permettent de ne pas obérer l'avenir.

Voilà, mesdames et messieurs, mes chers collègues ce que nous allons faire pour l'avenir en essayant d'avoir un effet levier de l'investissement public afin d'avoir le meilleur investissement privé. Nous verrons tout à l'heure que par exemple, sur le projet Part-Dieu, nous allons investir, sans doute sur plus de deux mandats, 400 M€ mais que ces 400 M€ doivent générer 3 milliards d'investissements privés. C'est évidemment en ayant de tels effets leviers que demain, il n'y aura pas sur l'agglomération lyonnaise l'effondrement du secteur du bâtiment et des travaux publics. Parce qu'on ne peut pas réclamer à l'Etat français qu'il baisse les prélèvements obligatoires, qu'il baisse les charges et, quand il le fait, dire en même temps : "Mais, au loup, c'est absolument extraordinaire, vous allez tuer le BTP !". Oui, quelque part, quand l'Etat dépense moins, quand les collectivités dépensent moins, cela a évidemment un certain nombre de conséquences.

Donc je dirai très fort -et pas *mezzo voce*- à tout le monde qu'effectivement, on a rien sans rien et que toutes les politiques ont leurs contreparties, qu'on a essayé d'avoir les contreparties les plus favorables sur l'agglomération au cours du dernier mandat et que c'est ce qu'on essaiera de faire sur le prochain mandat.

Voilà monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je pense que la discussion est close et je vais demander à monsieur le Président de bien vouloir quitter la salle des délibérations.

(Monsieur le Président Collomb quitte la salle des délibérations).

Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal et les budgets annexes de la Communauté urbaine pour l'exercice 2013.

Je mets aux voix le dossier numéro 2014-0119. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main.

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ;

- abstentions : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

Adopté.

Donc, le compte administratif 2013 pour le budget principal et les budgets annexes est adopté.

Je mets aux voix le dossier numéro 2014-0120. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ;

- abstentions : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Je vais demander à notre Président de bien vouloir revenir dans notre salle de délibérations.

(Monsieur le Président Collomb revient dans la salle des délibérations).

M. le Vice-Président BRUMM : Je précise que les trois derniers rapports avaient obtenu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Président, la majorité de cette assemblée a adopté vos comptes administratifs 2013.

M. le Président COLLOMB : C'est une bonne chose, merci.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

M. LE PRESIDENT : Nous allons continuer, mes chers collègues. Le dossier suivant concerne toujours monsieur Richard Brumm.

N° 2014-0124 - finances, institutions et ressources - Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2014-0124. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire : M. Eric Desbos,

- suppléant : Mme Annie Guillemot.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2014-0074 - déplacements et voirie - Assemblée générale de l'association le Club des villes cyclables - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2014-0074. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. Gilles Vesco.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur Quiniou.

M. le Conseiller QUINIOU : Chers collègues, ce n'est pas seulement l'un des membres du groupe UMP qui parle mais un élu du Grand Lyon, totalement engagé dans la valorisation du vélo comme mode de vie. Depuis plus de dix ans, je m'attache à vivre la ville cyclable au quotidien avec toutes ses contraintes mais également ses bonheurs.

Je souhaiterais vivement représenter notre Communauté urbaine et notre future Métropole à l'association des villes et territoires cyclables, étant l'un des rares cyclistes du quotidien de cette assemblée ; je ne dis pas de certains autres, je dis l'un des rares, monsieur Hémon. Je pense que mon expertise sur le sujet de la cyclabilité peut apporter une réelle plus-value importante à notre représentation. Bien entendu, c'est en étroite collaboration avec Gilles Vesco que je mettrais cette mission si vous me la confiez. C'est pourquoi je vous propose ma candidature.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Vous comprendrez, monsieur Quiniou, qu'on essaiera de mettre comme représentant... oui !

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, notre groupe demande un vote à bulletin secret pour cette désignation, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Donc je disais, vous comprendrez, monsieur Quiniou, qu'il soit bien tout de même de faire

représenter le Grand Lyon par le Vice-Président chargé de cette fonction et que, s'il y avait une place, on prendrait volontiers monsieur Quiniou, s'il avait rejoint notre majorité, on l'aurait pris volontiers connaissant ses qualités de cycliste mais que là, nous sommes obligés de déléguer le Vice-Président pour représenter le Grand Lyon. C'est en général comme cela que cela se fait dans les collectivités locales.

Donc puisque vous demandez un vote à bulletin secret, si vous le maintenez, il est de droit. Est-ce que nous avons des bulletins ?

Nous avons des bulletins. Donc vous distribuez les bulletins et nous allons, pour l'instant, procéder au vote à bulletin secret. Ce sont des bulletins vierges ? C'est quel type de bulletin ? Les deux. Nous allons donc faire voter.

Alors nous continuons bien sûr à avancer en attendant que les bulletins soient distribués.

(Les bulletins de vote sont distribués).

N° 2014-0075 - déplacements et voirie - Assemblée générale de l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2014-0075. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Tout à fait. Donc désignation d'un représentant du Conseil de communauté à l'assemblée générale de l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Sur ce dossier, il y a un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Merci, monsieur le Président, et merci de me donner la parole avant de savoir quel sera le candidat, comme cela il ne le prendra pas mal notre position.

Avant de voter cette délibération, je vais m'en expliquer en vous donnant quelques informations sur ce Comité pour la liaison européenne transalpine qui a été créée dans le but d'avoir une activité de lobbying en faveur du Lyon-Turin.

Moi, je n'ai rien contre les associations qui font du lobbying, c'est tout à fait leur droit, sauf que ce projet de liaison transalpine a fait l'objet de trois déclarations d'utilité publique depuis 2007 pour les trois parties du projet. Je tiens à vous le rappeler car cette seule raison serait suffisante pour dissoudre cette association qui n'a, de fait, plus de raison d'être car rien ne peut justifier le lobbying pour un projet reconnu d'utilité publique. Cette association tient donc, de fait, un rôle d'agence de communication en utilisant des intervenants pour faire passer des messages qu'elle conduit. Cette activité, qui devrait sans doute relever du code des marchés publics, est aujourd'hui financée par des subventions publiques venant des différentes collectivités territoriales, ce qui -je le répète- n'est plus légalement possible après les déclarations d'utilité publique. Et cela semble d'autant plus contestable maintenant que la réalisation est du ressort uniquement de Réseau ferré de France et de l'Etat.

Je passe rapidement sur le fait que la ligne ferroviaire existante permet déjà de transporter l'équivalent de 22,5 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 100 % des marchandises ayant

circulé entre la France et l'Italie en 2012, tous modes confondus. Nous pourrions aussi faire des aménagements comme l'ont fait nos voisins suisses sur la ligne du Gothard, qui est pourtant une ligne qui date de 1874, des aménagements beaucoup moins onéreux qu'un percement nouveau. Nous pourrions alors transporter, par exemple, 75 % des marchandises circulants dans les Alpes du nord. Voilà qui serait une bonne nouvelle, et pour les poumons et pour les porte-monnaie de nos concitoyens.

En conséquence, poursuivre le financement de cette association n'est donc plus justifiable et y siéger revient à couvrir ce qui pourrait être apprécié comme une illégalité. Ce sont les raisons pour lesquelles nous demandons le retrait de notre collectivité de cette association inutile comme l'est, de notre point de vue, le projet Lyon-Turin qu'elle a défendu. Voilà pourquoi nous ne participerons pas à ce vote.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Hémon. Je sens qu'encore quelques années et vous allez devenir juriste vous aussi.

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de M. Jean-Luc Da Passano.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2014-0078 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Tronçon C - Rue L'Herminier à la rue Baratin - Marché n° 1 : voirie réseaux divers - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2014-0078. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Par cette délibération, il s'agit de vous autoriser à signer le marché numéro 1 : voirie réseaux divers pour le réaménagement du cours Emile Zola

sur Villeurbanne, du tronçon C compris entre l'avenue du Commandant L'Herminier et la rue Pierre Baratin. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président LLUNG : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai eu l'occasion plusieurs fois de parler du cours Emile Zola lors du précédent mandat pour dire son importance, son intérêt. C'est un axe qui relie deux pôles d'agglomération : le Carré de Soie et les Gratte-Ciel, il est aussi dans la perspective de la Presqu'île ; ce sont finalement trois pôles d'agglomération qui sont reliés. Ce n'est pas le sens de mon intervention de ce soir puisque cela je l'ai déjà fait.

Je voudrais souligner plusieurs points et faire un souhait à la fin.

D'abord, il y a une sorte de longueur océane dans la gestion de ce projet : on l'a initié en le votant et en votant son enveloppe en 2009 et, finalement, les travaux vont commencer en septembre prochain, c'est-à-dire cinq ans après, mais nous l'avons voté pour la première tranche. Je le dis parce que cela peut être important pour la gestion des prochains projets, il y a une sorte de découplage finalement entre ce que nous votons, qui est inscrit à la PPI et les forces humaines ou les moyens humains ensuite mis en œuvre pour réaliser ces projets ; cela peut avoir une importance et, en tout cas, cela joue sur la lenteur de cette gestion-là.

Ensuite, nous avons voté ce projet en une tranche, finalement, comme si cela équivalait à trois, en gros. La conséquence est qu'il faut repasser dans une prochaine PPI pour engager la suite alors que ce n'est qu'un seul projet ; on l'a en quelque sorte "saucissonné". Cela n'a pas trop d'importance si on arrive à faire s'enchaîner les phases mais cela en a beaucoup, en l'occurrence, puisque ces phases disons "administratives" sont éloignées dans le temps et en tout cas ralenties. La conséquence n'est pas du tout technique, elle est de gérer une forme d'explication ou d'impatience avec les habitants parce que c'est tout de même très long. Je me suis amusé à calculer tout à l'heure puisqu'on parlait beaucoup du nombre de mètres par an : sur deux mandats, cela fait 375 mètres par an ; évidemment, c'est juste épiphénoménal mais je le cite au passage ; et, sur trois mandats, c'est pire !

Voilà, j'ai un souhait à formuler : ce serait que la suite opérationnelle de ce projet -car c'est un seul projet- puisse être engagée dès que possible, en tout cas avant la fin 2015, de sorte qu'on ait bien un aménagement qui a, certes, trois phases mais qui garde son unité d'aménagement et qui ne passe pas par une nouvelle validation qui n'a d'ailleurs pas beaucoup de sens puisqu'on l'a déjà validé politiquement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller délégué VESCO : Merci, monsieur le Président. On ne peut que se réjouir de l'intérêt et de l'engouement croissant pour le vélo et là on en a un bel exemple ; d'ailleurs, il faut souligner le volontarisme de la ville de Villeurbanne et du Grand Lyon sur ce grand projet.

Il ne s'agit pas de refaire le projet puisque les travaux vont démarrer d'ici la fin de l'année et que la concertation a débuté il y a de cela déjà quelques années, je vous le rappelle ; d'ailleurs, je vous renvoie aux délibérations de 2010, notamment la délibération du 29 novembre 2010 qui dressait et approuvait le bilan des six mois de concertation préalable réglementaire. Cela fait partie du plan modes doux 2009-2020 que votre groupe,

monsieur Quiniou, n'avait pas eu le loisir de voter d'ailleurs ; il s'était abstenu sur le plan modes doux 2009, je le souligne. Mais "welcome to the club" et, entre cyclistes, on se comprend, on parle beaucoup vélo ensemble.

Donc c'est un projet évidemment emblématique d'une politique de rééquilibrage de l'espace public, d'un meilleur partage, de cohabitation et de pacification du trafic. Il y a un véritable enjeu de pacification de trafic sur l'axe Emile Zola. Cette mise à deux fois une voie permettra une réduction de trafic de 35 %, grâce au report modal d'ailleurs puisqu'on sait que le métro passe le long de l'axe et qu'il y a encore 30 % de places disponibles au parking Laurent Bonnevey.

C'est donc un axe qui, vraiment, de la même manière que la rue Garibaldi d'ailleurs, permet de favoriser toutes les mobilités -la rue est à tout le monde et il faut la partager-, d'améliorer l'accessibilité. La qualité paysagère également est mise en avant avec ses indentations en profondeur qui sont travaillées au plus grand bonheur des habitants, des commerçants, des usagers, pour des rues moins bruyantes, moins polluées, moins stressantes et une ville plus agréable à vivre pour ses habitants et ses usagers.

Notre groupe votera ce rapport.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UMP.

Mme la Conseillère MAURICE : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous revenons de nouveau sur le projet de réaménagement du cours Emile Zola et, comme dans nos précédentes interventions, nous ne voterons pas cette délibération bien que notre groupe soit naturellement d'accord sur le principe de réaménagement du cours Emile Zola.

Je m'explique : le cours Emile Zola, chacun le sait bien, est une artère vitale, sur le plan symbolique certes, puisqu'elle constitue l'une des voies structurantes de Villeurbanne mais aussi en termes économiques, et cela non seulement parce qu'elle dessert un nombre important d'entreprises qui y sont implantées ou qui le sont à proximité immédiate mais aussi parce qu'elle dessert le centre-ville de Villeurbanne, et ce sera d'autant plus vrai lorsque le prolongement de la rue Henri Barbusse, attendu depuis de nombreuses années, verra enfin le jour puisque l'avenue Henri Barbusse se situera alors de part et d'autre du cours Emile Zola.

Dans le projet qui nous a été présenté à la commission déplacements et voirie, on constate la suppression du caractère routier de cet axe, c'est évident, avec la réduction du trafic automobile d'environ 35 % ; c'est énorme. Vous nous proposez un parking-relais de 200 places alors que ce sont 8 400 véhicules qui devront trouver une autre voie d'accès. Comment répondre alors aux besoins de desserte et de transit, d'accès nécessaires à la vie économique et commerciale, pour les particuliers comme pour les professionnels ?

Nous savons tous que favoriser les modes doux et les alternatives à la voiture est aujourd'hui un choix motivé, admis par tous, avec en fil conducteur l'amélioration des conditions quotidiennes de notre environnement ; il en va de notre santé et de celle de notre planète. Nous savons aussi sur ce sujet que le cours Emile Zola constitue l'artère principale de Villeurbanne. Il faut faire preuve d'une certaine prudence, surtout dans la période actuelle, lorsqu'on touche aux conditions d'exercice de l'activité économique. D'un côté, il y a le souhait voire le rêve et, de l'autre, il y a la réalité et, entre le tout-voiture et le tout-vélo, il

faut savoir raison garder et ne pas faire de l'autophobie le seul combat en faveur du développement durable.

Je disais dans mon introduction que notre groupe était d'accord sur le principe de réaménagement de cet axe routier. La voirie a besoin d'être restructurée, les trottoirs refaits, pensés autrement, c'est évident. Faire une trame verte est une bonne idée. Le recueil des eaux pluviales des trottoirs et des chaussées sur les bandes plantées qui a été présenté est aussi une idée innovante.

Mais de là à passer de quatre voies de circulation à deux voies relève vraiment de l'aberration. Vous pensez que ce projet va diminuer globalement la circulation sans entraîner un report de trafic sur les voies parallèles, autre aberration ! La rue du 4 Août est déjà très encombrée, la rue Francis de Pressensé est dans la même situation et les entrées ou sorties à hauteur de l'avenue Salengro et de la route de Genas sont déjà à la limite de la saturation. N'oubliez pas que ce ne sont pas que 24 000 véhicules de tourisme qui circulent chaque jour mais aussi des gens qui travaillent, des transporteurs, des livreurs, des artisans, des professionnels de santé, des pompiers, des policiers, des véhicules de ramassage des ordures, tous ces gens dont l'alternative transports en commun, comme vous le préconisez, est impossible.

Depuis presque un an, une mise en situation de réduction d'une voirie a été installée entre la rue de la République et le périphérique ; bilan : le cours Emile Zola est embouteillé tout au long de la journée, il faut environ trente-cinq minutes pour rejoindre le périphérique, nous sommes très loin des huit minutes annoncées dans la presse par la municipalité de Villeurbanne.

Oui au réaménagement, non à la réduction de voirie ! Oui, aux pistes cyclables, nous ne sommes absolument pas contre les vélos, il faut vivre avec son temps mais il faut être aussi un petit peu innovant et assez intelligent pour que tout le monde puisse vivre ensemble.

En conséquence, notre groupe votera contre cette délibération ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Pour les pistes cyclables mais que vous ne vouliez pas les mettre sur les voiries. Donc, je ne sais pas si on les mets sur les trottoirs. Donc, c'est une question où vous pouvez être "pour" ou vous pouvez être "contre" mais on ne peut pas être les deux à la fois. Quand on passe à l'acte à un moment donné et le but d'un EPCI comme le nôtre, c'est quelque part, de passer à l'acte.

Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf Mme Croizier qui s'est abstenue) ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ;

- abstention : Mme Croizier -Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés-.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association le Club des villes cyclables

(dossier n° 2014-0074)

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Si vous le voulez bien, nous allons faire circuler les urnes pour la désignation de notre représentant à l'association Le Club des villes cyclables.

Les bulletins blancs ainsi que ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître seront comptés comme nuls. Vous pouvez rayer des noms de candidats et en ajouter d'autres en lieu et place.

Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes.

(Les Conseillers votent)

M. LE PRESIDENT : Pour le vote précédent, monsieur Quiniou, vous avez du boulot encore ! On va faire un envoi de groupe.

Donc nous passons au dossier suivant.

N° 2014-0080 - déplacements et voirie - Lyon 7° - Port Lyon Edouard Herriot - Amélioration de la desserte - Etude projet - Convention avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes (RRA), la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Réseau ferré de France (RFF) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame la Conseillère Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2014-0080. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. C'est une délibération relative à l'amélioration de la desserte du port Edouard Herriot. Il s'agit de signer une convention avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Réseau ferré de France (RFF). Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEILLON.

N° 2014-0083 - déplacements et voirie - Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2014 - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2014-0083. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE absent : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, sous ce nom un peu rude, le plan intercommunal

d'accessibilité de la voirie et des espaces publics se situe un maillon essentiel d'une ville accessible à tous. Chaque maillon de cette chaîne des déplacements qu'est l'accessibilité est nécessaire pour construire cette ville pour tous, une ville véritablement inclusive. Les enjeux sont toujours devant nous aujourd'hui, j'en évoquerai trois principaux :

- pouvoir apporter des réponses à des personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne ;

- mettre en œuvre une stratégie transversale cohérente des politiques publiques menées par la future collectivité que sera la Métropole ;

- et il me semble -nous l'avons déjà fortement évoqué-, dans un contexte budgétaire contraint, rendre plus efficiente et efficace encore les politiques menées par les différentes collectivités, à travers notamment la création de nouveaux liens en la matière avec les Communes.

En effet, depuis de nombreuses années, des Communes conduisent des politiques d'accessibilité de leurs établissements ou installations recevant du public. La mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée au cours des mois qui viennent va amplifier ce mouvement et conduire à une programmation pluriannuelle de leurs investissements en la matière. Il me paraît donc nécessaire dès aujourd'hui et pour demain de coordonner plus efficacement avec les territoires qui le souhaitent cette programmation pluriannuelle et ce plan intercommunal.

Ce regard croisé, cette co-élaboration permettrait, en outre, d'allier et d'affirmer les légitimités des uns et des autres, de mettre en œuvre non seulement la proximité mais plus encore la complémentarité des politiques du handicap et de l'accessibilité de la future Métropole et des territoires qui la composent et ainsi de faire sens. Cela pourrait passer, par exemple, par l'organisation d'instances de gouvernance avec les Communes qui le souhaitent dans un premier temps ou par les Conférences locales des Maires ou d'autres espaces à imaginer, en lien bien sûr avec le travail des autres élus et des groupes de travail de la commission intercommunale d'accessibilité.

Il me paraît nécessaire de se saisir de ces questions dès maintenant pour développer une culture commune à tous et surtout afin que chacun trouve et ait une place dans la ville intelligente de demain.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je crois que cela existe déjà un peu mais nous pouvons toujours l'améliorer.

Donc je mets le dossier aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2014-0084 - déplacements et voirie - Lyon - Tunnel sous Fourvière - Boulevard périphérique nord de Lyon - Système CORALY - Convention du 11 août 2008 - Approbation du budget prévisionnel pour 2014 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2014-0084. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission

pour notre participation au système CORALY avec, en proposition pour l'année 2014, la somme de 44 975 € en fonctionnement et 8 102 € en investissement.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Monsieur le Président, chers collègues, ce sera bref. La régulation du trafic de l'agglomération doit désormais être l'objectif de réalisation du tronçon ouest du périphérique. Quelle est votre intention après le renouvellement de notre assemblée sur l'accélération du projet de l'Anneau des sciences, ouvrage indispensable à l'agglomération, lequel doit participer de la régulation de son trafic, et tout particulièrement sur les entrées ouest et nord-ouest déjà sensiblement impactées par l'arrivée de l'A 89 comme sur le tunnel de Fourvière ? Quels moyens avez-vous pour nous assurer de la poursuite du projet, moyens financiers et de majorité ?

Nous voterons pour ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vois que vous prenez le chemin qu'avez pris monsieur Desseigne qui a été un ardent propagandiste de l'Anneau des sciences et donc évidemment, nous comptons poursuivre dans cette voie, avec comme réserve ce que je viens de dire, tout à l'heure dans le compte administratif sur le problème des financements que nous pouvons avoir. Lorsque monsieur Brumm disait qu'il faudrait peut-être essayer de trouver d'autres financements, il avait aussi comme visée justement ce projet de l'Anneau des sciences.

Voilà donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Devinaz n'ayant pas pris part au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association le Club des villes cyclables

(dossier n° 2014-0074)

Clôture du scrutin

M. LE PRESIDENT : Est-ce que tout le monde a pu voter ? Si tout le monde a pu voter, nous allons donc clôturer le vote.

(*Le scrutin est clos*).

M. LE PRESIDENT : Je vais demander à monsieur Renaud George, madame Ludivine Piantoni, monsieur Christophe Quiniou -non pas lui puisqu'il est candidat-, madame Samia Belaziz de venir dépouiller.

(*Il est procédé au dépouillement*).

N° 2014-0092 - développement économique - Ecully - Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0092. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour la désignation d'un membre au conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de M. Yves-Marie Uhlich.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(*Pas d'autre candidature déclarée*).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

(*Le candidat est désigné*).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0095 - développement économique - Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA de Lyon) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0095. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Concernant la désignation de représentants au Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA de Lyon), avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes de temps de parole pour le groupe UMP.

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération que vous soumettez au vote aujourd'hui a trait à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon situé sur la Ville de Villeurbanne.

L'INSA de Lyon a été créée en 1957 par Jean Capelle avec comme objectifs principaux de former des ingénieurs, de participer aux études, recherches et essais mais aussi de faciliter l'ascension sociale. Cette école a su s'insérer et participer à la vie sociale de la ville de Villeurbanne ; je cite entre autres les 24 heures de l'INSA, la pépinière d'entreprises INSAVALOR, la formation de

sportifs de haut niveau tels que Bruno Marie-Rose, recordman du monde du 4 fois 100 mètres et du 200 mètres en salle ou François Gabart, récent vainqueur du Vendée Globe. Elle a su aussi se développer en intégrant ou créant les antennes de Toulouse, Rennes, Rouen, Strasbourg et tout dernièrement Centre Val de Loire. Elle a su aussi ouvrir le cursus d'ingénieur à d'autres disciplines telles que les sections sport-études, musique-études, Eurinsa et Asinsa.

Cette image d'ouverture doit aussi être portée par notre assemblée en ne réservant pas toutes les nominations qu'à la seule majorité du Grand Lyon. Aussi, c'est en tant qu'ancien de ce réseau d'écoles, Villeurbannais engagé dans ma ville et membre du groupe UMP, divers droite et apparentés, premier groupe politique de notre hémicycle, que je pose ma candidature au poste de représentant titulaire du Grand Lyon au sein du conseil d'administration de l'INSA Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Je propose la candidature de messieurs Jean-Paul Bret... Oui ?

M. le Conseiller MILLET : Un petit mot pour vous présenter une autre candidature sur ce poste, avec un tout petit commentaire. Nous avons eu un débat dans le mandat précédent sur le rôle de notre représentant dans les conseils d'administration du monde universitaire et de la nécessité qu'ils établissent une relation avec les élus du personnel quand ils se prononcent sur des dossiers très importants sur lesquels il y a débat au sein du monde universitaire et, étant donné que l'on était plutôt en difficulté sur cette question dans le mandat précédent, nous proposons la candidature à cette représentation de monsieur Hector Bravo, ingénieur INSA d'ailleurs aussi comme monsieur, en développement durable et il me paraîtrait utile que vous l'entendiez.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je présente la candidature de monsieur Jean-Paul Bret comme titulaire, en tant que Maire de Villeurbanne, et de monsieur David Kimelfeld comme suppléant.

Voulez-vous un vote à bulletin secret ?

Non, donc je mets aux voix les deux candidatures de M. Jean-Paul Bret et de M. David Kimelfeld :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Communiste et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ;

- abstention : néant.

M. LE PRESIDENT : Qui est pour la candidature de monsieur Martin ?

- pour : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ;

- contre : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- abstention : néant.

M. LE PRESIDENT : Qui est pour la candidature de monsieur Bravo ?

- pour : groupe Communiste et républicain ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- abstention : néant.

Les candidatures de messieurs Jean-Paul Bret et David Kimelfeld sont retenues.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2014-0109 - développement économique - Les Rendez-vous Carnot - Edition 2014 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 5° édition du salon Les Rendez-vous Carnot à Lyon du 8 au 9 octobre 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2014-0109. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes de temps de parole pour le groupe UMP.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, chers collègues, ce rapport est pour nous l'occasion, pour ne pas dire le prétexte, de faire une proposition à vous-même, monsieur le Président, et à votre exécutif en ce début de mandature.

Alors que nous savons tous pertinemment que les finances publiques se raréfient et que la mise en place de la Métropole se fera dans un contexte budgétaire et financier compliqué, on parle de 30 000 à 40 000 emplois supprimés dans les associations entre 2014 et 2015 suite à la baisse des dotations de l'Etat. Nous vous demandons, monsieur le Président, de bien vouloir donner votre aval afin que vos services et vos Vice-Présidents élaborent des critères d'attribution de subvention et des outils de suivi des associations aidées. A l'instar de ce que font de nombreuses Communes, il nous semble désormais indispensable que le Grand Lyon, demain la Métropole, se dote de tels outils et de

véritables critères d'octroi des aides financières ou matérielles basés sur les fondements suivants :

- premièrement, la transparence vis-à-vis de notre assemblée mais aussi vis-à-vis du monde associatif ;
- deuxièmement, l'objectivité ;
- troisièmement, des critères adaptés à chaque secteur d'intervention, au champ de compétence : le sport, la culture, l'action sociale, le développement économique ne peuvent être traités à l'identique mais doivent être traités avec des règles établies et connues de tous.

Ce travail devra aussi prévoir des dispositifs de sortie et d'éligibilité, un outil de suivi financier ou de pré-analyse comme celui qui existe à la Ville de Lyon par exemple.

Je sais que ce travail est important car le Grand Lyon subventionne des centaines d'organismes comme en attestent les annexes du compte administratif qui est présenté ce soir mais je pense qu'il est désormais indispensable, pour ne pas dire impérieux, d'autant plus qu'avec la Métropole, vous allez devoir subventionner ou pas des associations qui l'étaient par le Conseil général du Rhône, ce ne seront plus des centaines d'associations mais peut-être quelques milliers, notamment dans le secteur social que vous devez aider ou pas.

Vous ne pourrez pas vous exonérer de cette démarche et de ce travail. Ce travail est certes fastidieux mais il sera utile pour l'avenir et notamment pour justifier l'octroi ou le refus d'aide. En effet, avec la Métropole, demain, les sollicitations seront encore plus nombreuses et plurielles. Vous ne pourrez certainement pas toutes les satisfaire, loin s'en faut. Il convient donc d'anticiper dès à présent et de préparer des critères et des grilles qui vous permettront de statuer en toute sérénité et objectivité.

Quant à ce rapport, et dans l'attente de la présentation de ce travail, je l'espère, dans les différentes commissions thématiques, je vous informe que notre groupe votera pour.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur Cochet, je viens de prendre la délégation Vice-Présidence de l'université mais je n'y étais pas totalement étranger dans le mandat précédent et il me semble que ce que vous demandez en ce qui concerne ici ces Rendez-vous Carnot répond aujourd'hui à des exigences d'objectivité, de mesure, d'appréciation de l'intérêt de ces rendez-vous.

Alors, cela ne rentre peut-être pas avec un logiciel dans une case mais je pense tout de même qu'aujourd'hui, l'intérêt d'une manifestation comme celle-ci, qui est dans le paysage de l'agglomération lyonnaise depuis 2010 -avec une intervention d'ailleurs dégressive de notre collectivité, notez-le, comme c'est le cas de la Région Rhône-Alpes-, est l'exemple même d'une manifestation qui fait le lien entre le développement économique, notamment des petites et moyennes entreprises, l'université et ce qu'on appelle globalement la recherche et le développement. Donc je trouve que, par rapport d'ailleurs aux problématiques qui ont été évoquées tout à l'heure lors du compte administratif par le Président Collomb, il me semble que des rendez-vous de ce type contribuent à l'activité et à l'attractivité économique de notre agglomération.

Je pense que ce sont des critères qui bien sûr doivent s'apprécier chaque fois ; d'ailleurs, nous le faisons en commission, le rapport

lui-même est assez explicite. Une fois qu'on a dit cela, il me semble qu'à partir de là, on doit pouvoir apprécier sereinement le vote que l'on émet pour une telle manifestation. Elle sera bien sûr aussi appréciée dans la durée et si l'an prochain les choses se renouvellent, il sera aussi de notre responsabilité que de l'apprécier à nouveau.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je crois que monsieur Bret a dit l'essentiel. On a déjà effectivement un certain nombre de dispositions pour contrôler les subventions et contrôler les organismes qu'on subventionne. Evidemment, vous avez raison sur le fait qu'avec les compétences du Conseil général, on va augmenter le nombre des subventions et qu'il faudra être particulièrement rigoureux dans leur attribution.

Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2014-0111 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2014-0111. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour le soutien au pôle de compétitivité Lyonbiopôle, un pôle qui répond aux enjeux de développement économique, aux enjeux d'attractivité mais aussi aux enjeux de santé publique.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, nous aurons je crois l'occasion de revenir sur l'analyse critique des pôles de compétitivité lors d'un examen plus global de leurs activités.

Aujourd'hui, il nous est proposé d'attribuer à l'association Lyonbiopôle une subvention annuelle de fonctionnement incluant trois actions spécifiques, le tout pour 250 000 €.

Favoriser les relations et les liens entre recherche, développement, applications technologiques et industrialisation des résultats, financement nouveau dans une logique de filière des sciences du vivant et de leurs applications, c'est travailler bien sûr à une plus grande efficacité économique et scientifique. Mettre en relation des PME start-up avec les grands groupes pour un effet de levier sur ces derniers afin qu'ils ne se désengagent pas mais, au contraire, soient encore plus déterminés, c'est un enjeu. Articuler recherche et développement à formation professionnelle, initiale et continue, en intégrant des actions et un suivi de la gestion des parcours professionnels, c'est contribuer à une productivité sociale, en opposition à la seule rentabilité financière. Bâtir un éco-quartier scientifique et technologique, c'est aussi contribuer au développement de nos territoires et à la qualité de vie. Se doter des moyens d'évaluer notre intervention, prévus dans la convention, c'est aussi nous permettre de travailler à un suivi et à un contrôle de l'utilisation des deniers publics. Nous avons, d'ailleurs, dans le dernier mandat, institué une commission d'évaluation des dépenses

publique en matière de questions économiques ; il serait peut-être bien de la reconstituer.

Bien entendu, nous ne pouvons que soutenir ces intentions mais elles s'inscrivent dans un contexte économique et politique où d'autres objectifs sont à la manœuvre.

D'abord l'économie française s'est remise à détruire des emplois au cours de ce premier trimestre 2014 ; en fait, il n'y a eu que le quatrième trimestre 2013 qui en avait créé. Les secteurs d'activité BTP -cela a été souligné dans nos discussions précédentes-, liés à la vie des collectivités territoriales, sont directement menacés du fait des baisses drastiques des dotations par l'Etat.

La revue *Challenges* alerte -ce n'est donc pas mon seul commentaire- ; elle dit -je la cite- : "Alstom ne sera pas un cas isolé. Sanofi, deuxième capitalisation boursière française, pourrait être touché par la consolidation en cours dans l'industrie pharmaceutique". "Aucune entreprise n'est à l'abri, pas même Total" précise Elie Cohen, toujours dans la même revue. Et de citer le PDG de Vinci, qui doit savoir ce dont il parle : "Toute entreprise n'a qu'un choix, celui d'être proie ou prédateur". Vous comprendrez, mes chers collègues, pourquoi je suis vigilant devant l'introduction de ces loups, grands groupes financiarisés, dans la bergerie des PME et des laboratoires de recherche de nos pôles de compétitivité.

Mais le clou de la revue *Challenges*, ce 12 mai 2014, se situe dans la question qu'elle pose : "Après Alstom, à qui le tour ? Question d'une actualité brûlante quand les liquidités abondent". Je ferme là la citation de *Challenges* car il est certain que les liquidités dont la sortie de crise a besoin ne sont pas à rechercher dans les poches des collectivités mais dans celles de ces prédateurs.

Les économistes de la Banque des règlements internationaux indiquent que les risques d'une crise financière sont aujourd'hui 30 % plus élevés qu'à la veille de la crise des subprimes. Cela n'est pas surprenant lorsque l'on sait qu'aujourd'hui, les échanges de devises et la spéculation représentent 98 % de l'activité financière mondiale, le soutien à l'économie réelle ne représentant plus que 1 à 2 %.

Quant au poids de la dette, qui fait partie du contexte dont nous avons parlé, et à son origine, si nous ne voulons pas la laisser filer, avec juste raison, il est bien de savoir que 600 milliards sont dus à des taux d'intérêts jugés excessifs par les experts et que près de 500 milliards sont dus aux cadeaux accordés aux plus riches et aux actionnaires. Si nous en tenons compte, cela ramène la dette française à 42 % du PIB, donc un peu moins de pression sur l'activité des collectivités territoriales et sur les actions pour des développements en matière d'emploi industriel et de croissance.

Dans cette situation, l'action publique, à quelque niveau que ce soit, doit contribuer à inverser ces logiques financières, à s'opposer au financiarisme de toute l'activité humaine en cours et à promouvoir des activités humaines, économiques, scientifiques, culturelles, utiles aux femmes et aux hommes, à la performance environnementale, à nos collectivités.

Dans l'affaire Alstom d'ailleurs -qui nous intéresse parce qu'il y a Villeurbanne-, l'intervention de l'Etat avec son entrée dans le capital, la constitution d'une co-entreprise, la création d'emplois devraient s'opposer au démantèlement et non pas l'accompagner pour ouvrir la voie à une véritable politique industrielle dans ces deux domaines d'activité.

Il en est de même pour notre action au Grand Lyon. Nous nous étions félicités de l'issue positive pour Kem One pour lequel la collectivité, le Grand Lyon a beaucoup contribué et avec votre intervention également, monsieur le Président. Nous pouvons aussi manifester notre satisfaction sur Sitel à Gerland où l'intervention du Grand Lyon à partir du foncier a permis avec l'action conjuguée des salariés et de leurs syndicats, de la Région, de la Préfecture, d'ouvrir la voie à la reconversion du site, la reprise totale des salariés de manière progressive -donc à suivre- et de l'activité industrielle !

C'est dans cet esprit et cette démarche que nous voterons la délibération sur Lyonbiopôle, pôle de coopération et pas trop de compétitivité.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe UMP, divers droite apparentés.

M. le Conseiller HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération sur le pôle de compétitivité Lyonbiopôle et l'attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle ne pose bien sûr pas de souci. Nous sommes d'autant plus favorables aux pôles de compétitivité qu'ils ont été créés par le Gouvernement Raffarin, mis en place par le Gouvernement Villepin et, surtout, qu'ils permettent aujourd'hui d'assurer à notre économie quelques bases solides dans cette compétition internationale dans laquelle nous sommes.

Si les différentes priorités fixées par ce pôle de compétitivité ne posent pas de problèmes : innovation, programme de partenariat, développement à l'international, implication des acteurs de l'information, il en est un qui nous pose question : proposer une offre d'infrastructures. En effet, la collectivité s'est engagée à travers un outil, la SEM patrimoniale, dans la construction d'un certain nombre d'équipements destinés à accueillir de la création et de l'innovation.

Dans cette délibération, il est mentionné un bilan pour l'année 2013. Je crois qu'il faudra, à un moment donné, sur cette question de l'immobilier, se poser deux questions. :

- première question : c'est pour qui ? Un certain nombre d'acteurs peuvent s'installer et profiter de cette offre d'infrastructures mais avons-nous le potentiel ou la capacité d'en attirer de nouveaux pour venir occuper ces locaux ?

- deuxième question : quel niveau d'engagement financier pour le coût, puisque, à partir du moment où ces infrastructures que nous proposons ne permettent pas d'accueillir suffisamment d'entreprises, c'est bien sûr une charge pour la collectivité.

Alors, aujourd'hui, mon intervention n'est simplement qu'un signal ou une alarme que nous nous fixons sur ces enjeux. Bien entendu, nous soutenons la possibilité de pouvoir avoir une palette d'outils assez complète mais nous attirons votre attention et nous souhaitons qu'à un moment donné, un bilan soit fait de cette offre d'infrastructures, de façon à ce que nous ne nous lancions pas dans des opérations et qu'au final, sous un motif bien sûr parfaitement louable, elles ne se transforment pas en charge pour notre collectivité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. vous avez raison sur le fond. C'est toujours difficile de mesurer le bon niveau d'investissement de la collectivité locale puisque, évidemment, si vous n'investissez pas, on vous dit : "Il manque des locaux" et si vous investissez, c'est évidemment sur le moyen terme

que vous investissez et les premières années sont toujours plus difficiles ; c'est une question de juste équilibre.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-0113 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-0114 - développement économique - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative ouvrière de production (SCOP) Elycoop pour la mise en oeuvre de son programme d'actions 2014 sur la création d'entreprises - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-0115 - développement économique - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2014 en matière d'accompagnement vers la création d'activités et d'entreprises - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-0116 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise en 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-0117 - développement économique - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0113 à 2014-0117. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Mes chers collègues, cinq délibérations qui viennent accompagner les acteurs de la création d'entreprises dans le cadre de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat, avec des délibérations sur l'accompagnement au plus près du territoire, notamment sur Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest et Feyzin, avec Elycoop et ASPIE, une délibération autour de l'accompagnement de l'entrepreneuriat au féminin avec Rhône-Alpes Pionnières et des délibérations autour de la reprise-transmission auprès des chambres consulaires, avec un avis favorable de la commission sur ces cinq rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère RABATEL : Chers collègues, j'interviens sur notre subvention de 20 000 € pour l'incubateur Rhône-Alpes

Pionnières qui aide à la création d'entreprises innovantes par les femmes dans le domaine des services et favorise le développement de l'emploi. Depuis sa création en 2011, l'incubateur a aidé à la création de 15 entreprises et de 54 emplois et il projette, en 2014, le soutien à 20 projets pré-incubés, 10 projets incubés et 10 créations d'entreprises ; en cette mi-juin, l'Incubateur suit actuellement 32 projets.

Les femmes ne représentent encore que 30 % des créateurs et repreneurs d'entreprises, dont 10 % seulement d'entreprises innovantes. Nous sommes en retard sur l'Allemagne, le Royaume-Uni et plus encore sur les Etats-Unis. Car les freins sont nombreux au développement de l'activité des femmes, depuis l'autocensure, le manque de confiance en soi, en passant par l'accès plus restreint au crédit ou la difficile articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.

Pourtant, la France ne peut se passer de cette source de création de richesse, de cet élément de compétitivité que sont les femmes. Le besoin d'accompagnement doit donc être renforcé par rapport aux hommes et la Ministre, madame Najat Vallaud-Belkacem, a lancé un plan en trois axes pour le développement de l'entrepreneuriat au féminin et ce que nous faisons sur le Grand Lyon s'inscrit déjà totalement dans ce plan.

L'incubateur Rhône-Alpes Pionnières développe l'accompagnement des femmes avec professionnalisme, avant et après la création de leur entreprise, avec de nombreux partenaires et sur un temps pouvant aller jusqu'à trois ans afin de soutenir l'entreprise jusqu'à ce cap bien connu des trois ans. L'Incubateur propose des conseils techniques, des espaces d'échanges, du marrainage de femmes déjà chefs d'entreprises pour conseiller les femmes en projet de création.

Je voudrais souligner le fait que les entreprises créées par les femmes ne sont pas que de petites entreprises, avec de petites ambitions, de petits financements et de petits chiffres d'affaires. J'accueillais jeudi dernier les vingt ans de l'association Action'elles à l'hôtel de Ville de Lyon et nous avons entendu le témoignage de plusieurs femmes créatrices ou repreneuses ayant des chiffres d'affaires de 200 000 à plus d'un million d'euros.

D'aucuns pourraient s'étonner de me voir louer avec mon groupe ces réussites entrepreneuriales. Pour connaître nombre de ces femmes créatrices, je peux dire que j'admire leur dynamisme, leur originalité, leur capacité à jongler avec enfants et travail très accaparant, leur volonté de favoriser l'emploi. Le goût d'entreprendre et de l'indépendance motive ces femmes et on peut penser que l'entrepreneuriat au féminin participe totalement au grand mouvement d'émancipation des femmes depuis un siècle.

Reste le fait que, comme pour tous les chefs d'entreprises, femmes ou hommes, notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite que chacune et chacun se souvienne qu'il a besoin des autres et que la réussite des unes ou des uns ne se fasse pas par la surexploitation salariale mais par la création de richesse, sans écarts de revenus excessifs. Même si entreprendre empêche souvent de dormir, le chômage et les fins de mois difficiles aussi. Et notre groupe sait faire la différence entre entrepreneur, financier et boursicotier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, les écologistes interviennent sur l'ensemble des délibérations relatives à la dynamique Lyon_Ville de l'entrepreneuriat, saluant ainsi ce qui est déjà fait avec les différents intervenants et partenaires, c'est-à-dire autant les chambres consulaires que les incubateurs de projets d'économie sociale et solidaire et réaffirmant la nécessité de mobiliser l'effet levier de l'argent public, dont vous avez parlé lors du compte administratif, pour accompagner l'économie de proximité répondant aux besoins essentiels des habitants (s'alimenter, se déplacer, se former, se loger) en mobilisant les ressources locales sans les épuiser, créant de la valeur et donc des emplois ici, non délocalisables et surtout soutenant la créativité et l'envie d'agir de chacun pour une Métropole post-carbone dont nous avons tant parlé dans le précédent mandat.

Faire de la transition écologique un moteur du développement économique et de l'emploi, c'est ce que nous vous repropsons ce soir en allant plus loin dans les partenariats que le Grand Lyon noue et en priorisant les accompagnements.

Voici trois pistes de réflexion et propositions dont j'ai fait état en commission la semaine dernière.

Premier exemple : travailler sur la transmission des savoir-faire et des entreprises artisanales est incontournable pour maintenir et développer une offre de services dans nos communes et quartiers au plus grand nombre. La chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, avec ses collègues des autres Départements, porte une dynamique autour du label nommé "Répar'acteurs". Il semble désormais plus qu'opportun, à l'heure où chacun lutte contre le gaspillage et le pillage de nos ressources, que notre collectivité intègre cet aspect-là dans son partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Deuxième proposition : lors du récent Salon des entrepreneurs, la chambre de commerce de Lyon était présente et a ainsi mis en avant son activité d'audit-conseil auprès des filières dites "d'excellence". L'excellence peut aussi s'entendre comme la réponse aux besoins et urgences, par exemple l'éco-rénovation, et je pense tout particulièrement à toute la structuration de la filière de production d'énergies renouvelables qui viserait à rendre si ce n'est autosuffisant à minima indépendant notre territoire métropolitain à horizon 2030. Gageons donc qu'en 2015, cette filière-là sera intégrée au partenariat avec la CCIL.

Dernier exemple : vous n'êtes pas sans savoir que, depuis quelques mois, une loi est en préparation dans nos deux assemblées nationales précisant et élargissant le champ d'actions de l'économie sociale et solidaire. C'est ainsi qu'après le 21 juillet prochain, les monnaies dites "complémentaires" seront reconnues comme un outil, entre autres, au service de la dynamisation des circuits de production et de vente. Cet outil-là favoriserait très probablement le maintien et le développement entre autres de commerces indépendants de quartier, de coopératives d'achat et de consommateurs, avec une forme d'entrepreneuriat fortement sollicitée par les jeunes générations. Ces nouvelles formes doivent être accompagnées et donc intégrer la dynamique L_VE.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, en ce début de mandat, les écologistes imaginent et proposent des solutions pour que chacun puissent exercer et réaliser ses talents sur notre territoire, dans le respect de nos paysages, de notre environnement et des valeurs humanistes qui nous animent. C'est un peu la transition entrepreneuriale que nous appelons de nos vœux.

Nous voterons ces cinq rapports en espérant que nos suggestions seront retenues.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe UMP.

M. le Conseiller BLACHE : Monsieur le Président, chers collègues, une intervention brève pour un sujet stratégique et néanmoins optimiste. Mon intervention n'a pas pour objectif de contester l'attribution des subventions affectées dans le cadre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat mais de mettre en perspective la réalité des enjeux de l'entrepreneuriat au sein de nouvelles métropoles.

Nous assistons à une profonde évolution du rôle des agents économiques, notamment dans l'esprit d'entreprendre qui s'est renforcé depuis la crise économique de 2008. Toutes ces mutations font de l'entrepreneuriat un sujet qui dépasse largement l'accueil, l'accompagnement ou les subventions mais fait de chaque personne un entrepreneur potentiel de sa propre vie professionnelle. Toutes les enquêtes montrent que les Français ont le désir de l'intention d'entreprendre et en perçoivent les opportunités dans un monde économique en pleine mutation.

Mais ce qui pose problème c'est encore le passage à l'acte, et ce pour au moins deux raisons principales.

Tout d'abord, les normes socioculturelles véhiculent un message qui malheureusement dévalorise le bénéfice social du comportement entrepreneurial. La notion de réussite dans cette démarche est encore trop associée au niveau de formation et de diplôme obtenu alors que de nombreuses réussites entrepreneuriales sont souvent jalonnées d'expérimentations, d'essais ou d'erreurs de parcours.

L'ensemble des économistes met en avant l'entrepreneuriat comme l'un des plus importants facteurs de croissance économique, de création d'emplois générateurs de recettes fiscales indispensables au développement d'un réseau de petites et moyennes entreprises. Il contribue à la croissance de la productivité, tout le monde le sait, et peut aussi aider à trouver des solutions pratiques aux problèmes sociaux et environnementaux.

Dans ces conditions, comment pouvons-nous faire pour mettre en phase toutes ces conclusions avec la réalité du terrain ? Bien sûr, on attend du niveau national des solutions (assouplir les contraintes administratives et alléger les charges) sur des mesures qui vont dans le bon sens mais à condition d'aller jusqu'au bout de la logique pour libérer l'esprit d'initiative et entreprendre. Ou encore attendre un changement de mentalité des Français mais cela sera long et pas du tout cohérent avec l'urgence de la situation.

Alors, quelle réponse pourrions-nous apporter à cet enjeu majeur pour nos territoires ? L'ensemble des analyses et la tendance pour les années à venir sont connus. Profitons de la création de la nouvelle Métropole pour orienter notre politique publique dans ce domaine et en faire un levier au bénéfice des comportements entrepreneuriaux. Tout est là, nous possédons au sein de ce territoire métropolitain, des universités et des écoles reconnues et performantes, pour certaines dans le monde entier, les ressources des Chambres de commerce, des métiers, de l'artisanat, de l'agriculture, de nombreuses initiatives publiques et privées, parfois mal coordonnées, mais qui œuvrent dans ce sens.

Nous avons là un sujet où nous pouvons tous être d'accord et qui ne nécessitera pas de transformation. Alors soyons ambitieux pour l'avenir en apportant une réponse à la hauteur de l'enjeu qui ne peut être que globale et volontariste ! Démontrons que les décideurs politiques au sein de cette nouvelle institution peuvent accompagner ce changement en passant progressivement de la prise en charge à la prise en compte.

Je vous propose une piste : créons une plate-forme opérationnelle de l'entrepreneuriat qui permettra de matérialiser un ensemble ciblé et coordonné, visant à accompagner cette opportunité pour déboucher sur des plans d'actions dont la mise en œuvre pourra bénéficier à l'ensemble des Communes de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'espère que ce n'est pas construire la plate-forme. C'est une plate-forme immatérielle, sans doute ?

M. le Conseiller BLACHE : Oui, c'est immatériel mais surtout tout existe. C'est surtout rassembler pour mieux agir.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Lyon_Ville de l'entrepreneuriat c'est déjà une bonne chose mais ce n'est qu'un début ; avec votre aide, nous irons plus loin.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-0151 - proximité et environnement - Syndicat mixte du Rhône des îles et des lînes (SMIRIL) - Approbation des modifications statutaires - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur du dossier numéro 2014-0151. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur. Dans l'exposé des motifs, il y a lieu de lire :

"- la modification du périmètre d'intervention du Syndicat : est, en effet, intégré dans le périmètre du SMIRIL le secteur dit des "Arboras" situé sur la Commune de Grigny. Le secteur se situe du nord au sud entre le point kilométrique 5.2 et le point kilométrique 15.0 de l'est à l'ouest entre le canal de fuite et la voie ferrée Lyon-Givors."

au lieu de :

"- la modification du périmètre d'intervention du Syndicat : est, en effet, intégré dans le périmètre du SMIRIL le secteur dit des "Arboras" situé sur la Commune de Givors. Le secteur se situe du nord au sud entre le point kilométrique 5.2 et le point kilométrique 15.0 de l'est à l'ouest entre le canal de fuite et la voie ferrée Lyon-Givors."

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2014-0154 - proximité et environnement - Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions pour 2014 - Délibération cadre - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné madame la Conseillère Glatard comme rapporteur du dossier numéro 2014-0154. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GLATARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, au cours du précédent mandat, notre collectivité a fait le choix d'objectifs précis en matière de valorisation du contenu de nos poubelles en s'appuyant sur la collecte sélective classique, sur les dépôts en déchèteries et dans les silos à verre mais aussi -et petitement- sur les initiatives collectives et semi-collectives (de cœurs d'îlots, pieds d'immeuble, cantines), de compostage, etc.

Si les écologistes soutiennent nécessairement cette démarche du Grand Lyon et donc l'accompagnement financier des associations mobilisées, nous souhaitons, en ce début de mandat -et surtout aujourd'hui, 23 juin, après l'expression de Ségolène Royal sur une grande radio ce matin-, vous proposer une nouvelle étape dans l'approche de la gestion de nos déchets ménagers.

Notre collectivité, en mobilisant toujours le même budget, pourrait tout à fait tenir les engagements proposés par l'Union européenne, l'Etat, votés, ici, en séance, en septembre 2012 et appelés dans le plan Climat, avec trois pistes :

- en soutenant et en valorisant la dynamique et la créativité habitante mais aussi des professionnels, artisans et commerçants, autour de l'organisation intégrée au management de centre-ville des collectes de cartons, par exemple, du verre des cafés, hôtels, restaurants, des canettes en secteur touristique dense mais aussi en structurant, en lien avec la Chambre des métiers -ce que je viens de dire dans l'intervention précédente-, le réseau des Répar'acteurs ainsi que celui des FabLabs -que vous connaissez déjà je crois- ;

- deuxième point, en créant des emplois non délocalisables, dont des emplois d'insertion autour de la réparation, la récupération et le réemploi, avec de nouveaux projets de recycleries/ressourceries ;

- troisième point, en augmentant la part d'énergies renouvelables produites sur notre territoire métropolitain avec une collecte des fermentescibles puisqu'un tiers de nos poubelles est valorisable ainsi et une production de biogaz injecté dans le réseau de chaleur existant.

Monsieur le Président, d'autres villes et métropoles, comme San Francisco qui a tant fait parler d'elle au mois de mai dans un article du *Monde*, s'inscrivent désormais dans le bien connu Zéro Waste, dont a parlé Ségolène Royal ce matin, qui vise justement à mettre au cœur de l'action publique l'intelligence

de l'organisation collective au service du bien-être de chaque acteur de la cité, au travers de la lutte contre le gaspillage et pour la préservation de nos ressources finies tout en maintenant une qualité de vie et de service pour toutes et tous.

Le groupe des écologistes vous invite à franchir cette nouvelle étape en remobilisant concrètement le groupe de travail déchets, en rencontrant rapidement l'association Zéro Waste de France -dont j'ai la chance de faire partie- et en réunissant les forces vives de notre territoire dès début 2015 pour répondre entre autres au fameux appel à projet national, semble-t-il, qui en tout cas a été annoncé ce matin par la voix de madame Ségolène Royal.

Nous voterons avec plaisir ce rapport en attendant les suites données à nos suggestions.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GLATARD.

N° 2014-0155 - proximité et environnement - Part communautaire des tarifs du service public d'eau potable à compter du 3 février 2015 - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur du dossier numéro 2014-0155. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Il s'agit de la part communautaire des tarifs du service public de l'eau. Je vous rappelle que ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur : il convient de lire, concernant l'abonnement privé annuel de secours incendie au paragraphe : 3 - Part communautaire proposée de l'exposé des motifs et au 1° - e) - du dispositif :

Diamètre du compteur en mm	Tarifs annuels au 3 février 2015 en € HT
15	8,6000
20	45,0000
30	70,8400
40	146,5100
50	236,6700
60	280,1400
80	434,7000
100	718,7500
150	1 151,3800
200	1 259,2500
50/20	293,4800
60/20	333,9600
80/20	484,6100
100/25	846,6300
150/40	1 740,8700

au lieu de :

Diamètre du compteur en mm	Tarifs annuels au 3 février 2015 en € HT
15	0,7167
20	3,7950
30	5,9033
40	12,2092
50	19,7225
60	23,3450
80	36,2250
100	59,8958
150	95,9483
200	104,9375
50/20	24,4567
60/20	27,8300
80/20	40,3842
100/25	70,5525
150/40	145,0725

J'ai une intervention du GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le GRAM s'abstiendra sur cette délibération.

Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines prend acte de la baisse de la facture d'eau potable pour l'ensemble des usagers à compter de février 2015. C'est une bonne chose évidemment pour les usagers et les habitants du Grand Lyon. Mais il n'existe pas de baisse ou de hausse en soi ! Il n'existe des baisses ou des hausses que par rapport à un niveau précédent. Le niveau précédent en matière de tarification d'eau potable à Lyon et sur le Grand Lyon n'était pas excellentement favorable aux usagers, me semble-t-il ! On peut donc parler ce soir d'un rattrapage intéressant pour les usagers, certes, mais pas d'une baisse qui aurait un caractère exceptionnel.

Et surtout, nous ne devons pas nous détourner de l'essentiel : la délibération que vous nous demandez de voter ce soir fait référence, à deux reprises, à la délibération du 12 novembre 2012 par laquelle le Conseil communautaire avait approuvé le recours à une DSP pour la production et la distribution d'eau potable, délibération du 12 novembre 2012 que le GRAM avait désapprouvée et contre laquelle j'avais voté.

Une politique publique de l'eau peut-elle être mise en œuvre par une entreprise dans le cadre d'une DSP ? Le GRAM pense que non. Nous pensons que l'eau potable, comme le sol d'ailleurs, est un bien commun dont la gestion est éminemment politique. Nous pensons que l'entreprise privée n'est pas la mieux à même de défendre l'intérêt général et le bien commun, tout simplement parce que ce n'est pas son objet.

Agir dans le service de l'intérêt général et du bien commun est l'objet du politique et du service public. Nous pensons donc que le véritable objectif à poursuivre est la reprise par les services communautaires de la production et de la gestion de l'eau potable.

Nous pensons aussi que les services communautaires ont une "culture métier" suffisamment importante pour pouvoir acquérir à terme les compétences nécessaires à la reprise de cette responsabilité de la production et de la gestion de l'eau pour une tarification qui ne serait pas supérieure pour l'utilisateur, bien

au contraire ! Cette reprise serait aussi l'occasion de valoriser et de promouvoir les métiers et les savoir-faire des hommes et des femmes qui composent nos services. Déployer la culture métier de notre Métropole nous semble aussi aller dans le bon sens.

Monsieur le Président, lors des précédents et derniers débats sur l'eau dans cette même assemblée et au moment du vote sur la DSP, vous avez pris l'engagement de mettre les services communautaires en ordre de marche pour les préparer à une reprise en gestion publique de la compétence de l'eau. Merci de nous confirmer en ce début de mandat cette orientation promise ici-même et merci de nous indiquer la méthode dont vous comptez doter notre collectivité pour atteindre cet objectif, selon quelles modalités et à quel rythme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, cette première délibération -pour notre mandat- portant sur notre politique de l'eau est nécessaire car elle conditionne les moyens que nous nous donnons pour la mettre en œuvre !

Je rappelle volontiers ce qu'en dit le document cadre "Enjeux et stratégie pour demain", base du cahier des charges qui s'impose à tous les acteurs.

Le Grand Lyon, en affirmant une organisation et une position d'autorité organisatrice, reprend la main sur tout ce qui concerne la politique de l'eau du Grand Lyon, et cela quel que soit son mode de gestion, ce qui nous satisfait et pour lequel nous avons beaucoup œuvré.

Sans reprendre toutes les problématiques ni détailler, je serai trop long, nous voudrions insister sur quatre enjeux/engagements :

1° - La baisse significative du prix de l'eau : les baisses du prix de l'eau se sont succédées au fur et à mesure des révisions quinquennales, toujours très difficiles, ces dix dernières années. Elles se traduisent aujourd'hui par près de 400 M€ qui ne sont pas payés par les usagers. Mais, à partir de 2015, c'est par la structure même du contrat qui se met en place que la baisse aura lieu -20 % avons-nous dit- pour tous les usagers.

2° - Nos décisions de novembre 2012 portant sur cette nouvelle politique de l'eau instituaient une part communautaire au tarif de l'eau potable au sein même de la part abonnement (appelée "fixe"), comme de la part consommation (appelée "variable"), l'autre part étant celle du délégataire.

Cette part communautaire doit servir à financer le budget annexe des eaux et donc servir à la montée en puissance de l'autorité organisatrice pour que cette direction, à bien des égards nouvelle, soit en capacité de jouer tout son rôle de pilotage, de suivi, de contrôle, de qualité relationnelle, de mise en mouvement ! Cette part communautaire du prix doit également nous permettre de réaliser nos engagements en ce qui concerne les travaux pris en régie pour la moitié de ceux-ci, c'est-à-dire les travaux sur les canalisations de plus de 150 millimètres et les extensions ou installations nouvelles.

3° - Vous avez remarqué, chers collègues, que la part abonnement, conformément à nos engagements, passe à 25 % du prix total de l'eau ; il s'agit là d'alléger la charge sur les petits consommateurs individuels. Cette baisse de l'abonnement a aussi pour objet d'inciter à l'individualisation des contrats.

4° - Les ambitions que nous nous sommes fixées avec cette nouvelle politique de l'eau du Grand Lyon supposent un engagement constant des services et de leur direction bien sûr mais aussi de nous, les élus, et aussi, par les instances de concertation, la population, les salariés, les associations et les citoyens ! Pour cela, il est prévu de remettre en place la Commission politique de l'eau. Nous étions unanimes sur son utilité. Nous souhaitons vivement son installation pour poursuivre le travail avec l'autorité organisatrice et pour mettre en œuvre des décisions et être mobilisés en permanence pour les évolutions à venir, dont les échéances de 2023 qui devront se préparer, dans la logique du travail effectué, dès 2018-2019, et en particulier sur les nouveaux modes de gestion d'avenir.

J'en termine pour rappeler que nous avons ici-même acté que cette pratique de "gouvernance" que symbolise aujourd'hui la Commission politique de l'eau devrait se généraliser sur tous les grands dossiers : c'est le cas sur la collecte des déchets ménagers, il faut le poursuivre ; ce peut être aussi sur d'autres grands dossiers comme le chauffage urbain, par exemple.

Dans ces conditions-là, notre groupe votera la délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie Les Verts.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de voter les tarifs du service public de l'eau à partir du 3 février 2015, date du début de la DSP attribuée en 2014 à Veolia pour une durée de huit ans.

Dans les avancées importantes que les écologistes demandaient depuis fort longtemps, nous approuvons deux évolutions :

1° - La baisse significative de la part abonnement puisque celui-ci était en 2013 de 65,15 € hors taxes et va passer en 2015 à 41,20 € hors taxes annuel pour le premier niveau de tarification. Ainsi, l'abonnement représentera environ 25 % de la facture, ce qui est en-dessous de la loi de 2006 qui stipule que la part abonnement ne doit pas excéder 30 % de la facture.

2° - La progressivité de l'abonnement en fonction des consommateurs alors que les tarifs ont été pendant trente ans à l'encontre des comportements vertueux d'économies d'eau puisque plus on consommait, moins on payait.

A partir de 2015, nous encourageons les comportements vertueux : plus on consommera plus l'abonnement sera élevé. Ainsi, la baisse globale pour la facture moyenne pour 120 mètres cubes d'eau sera de l'ordre de 20 % ce qui est évidemment une amélioration importante, notamment pour les petits consommateurs qui consomment moins de 30 mètres cubes d'eau par an.

Nous rappelons néanmoins que le choix de la délégation de service public conduit à ce que le tarif, tant pour l'abonnement que pour le prix du mètre cube, soit aujourd'hui à 80 % fixé par le délégataire et seulement à 20 % par le Grand Lyon. Notre collectivité n'a donc pas la maîtrise totale du prix de l'eau, nous le regrettons car, si nous avions fait le choix d'une gestion en régie directe, nous aurions pu fixer chaque année, comme dans toutes les villes qui ont eu ce courage et ce choix ambitieux, l'intégralité du tarif, pouvant ainsi le réajuster en fonction du coût réel du service tant en fonctionnement qu'en investissement et ainsi aboutir à une baisse du prix de l'eau sans doute encore plus significative.

Le sujet n'étant pas aujourd'hui de refaire le débat du mode de gestion de l'eau et compte tenu de la baisse, nous voterons favorablement les tarifs 2015 proposés dans la délibération.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, brièvement puisque nous ne reprendrons pas le long débat que nous avons eu.

D'abord, on ne peut que se féliciter bien entendu de cette baisse de prix qui répond aux objectifs annoncés. Je voudrais cependant attirer l'attention, notamment de tous nos nouveaux élus et même des anciens, puisque notre collègue Rolland Jacquet vient de dire que tous les usagers bénéficiaient de cette baisse de 20 %, que notre collègue d'Europe Ecologie-Les Verts vient de citer encore une fois cette baisse de 20 % : j'avais souligné dans le mandat précédent -et je l'ai rappelé en commission- que le choix tout à fait logique de faire baisser la part de l'abonnement a bien sûr des conséquences puisque tous les usagers n'ont pas des abonnements individuels mais qu'au contraire, dans l'habitat collectif, et notamment dans les quartiers populaires, la majorité des usagers passe par des abonnements collectifs de bailleurs et que, par conséquent, la part d'abonnement est tout à fait différente dans leur situation.

C'est pour cela que j'avais redemandé en commission qu'on précise la réalité de la baisse des tarifs qui est donc bien de 23 % dans la situation qui est présentée dans la délibération mais qui, par exemple, dans un habitat collectif de 200 logements, n'est que de 13 %. Une baisse de 13 %, c'est tout de même une baisse mais il me semble très important de faire attention parce qu'en termes de communication dans l'espace public, dans une ville où l'habitat collectif est dominant et où il y a donc peu d'abonnements individuels, l'effet réel sur la facture sera plus proche de 13 ou 15 % que supérieur à 20 % et cela peut nous jouer des tours.

La deuxième chose, bien sûr, c'est que nous ne pouvons que voter ces tarifs, d'abord parce que ces tarifs concernent la part communautaire du budget de l'eau alimentant donc notre budget de l'eau et, par conséquent la part publique des travaux qui seront réalisés et financés de ce point de vue. Donc il est évident que cela renforce et conforte notre capacité à agir, notre capacité à faire nous-mêmes et, s'il est vrai que nos services ont encore beaucoup à travailler pour se mettre en situation potentiellement d'être en capacité d'assurer directement en régie la gestion de l'eau, il n'empêche que nous avons déjà -et c'est évidemment le cas sur l'assainissement mais même sur l'eau- une bonne connaissance de ces sujets.

La troisième remarque, c'est que nous partageons le souci de remettre en place le groupe de travail politique assez rapidement parce que je crois que pour accompagner annuellement l'avancement des travaux et notamment la mise en œuvre de tous les investissements qui vont créer les conditions nouvelles de suivi du réseau -je pense aux télémesures, au travail sur la qualité de l'eau, sur les contrôles sur l'eau-, il est important qu'on ait un vrai travail partagé par l'ensemble des groupes politiques sur l'avancement de ces dossiers et cela suppose de mettre en place cette commission, commission qui bien sûr, avant la fin de ce mandat, donc effectivement en 2018-2019, devrait être en situation de se prononcer sur les conditions de relance du débat sur le mode de gestion. Nous avons décidé d'une DSP de huit ans, donc 2023, mais il est clair pour nous qu'il sera important, en 2018-2019, d'avoir un bilan de la montée en puissance de

cette nouvelle DSP et d'évaluer les conditions potentielles de prise en régie directe par nos services.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Peut-être que monsieur le Vice-Président Jean Paul Colin veut dire deux mots ?

M. le Vice-Président COLIN : Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je rappelle qu'au Conseil de janvier, on a approuvé la nouvelle DSP qui avait plusieurs objectifs, notamment de renforcer l'autorité organisatrice pour travailler sur l'avenir, assurer une stratégie patrimoniale durable et protéger la ressource, garantir le service public de façon optimale et, bien sûr, une politique tarifaire en baisse de façon importante ; nous avons obtenu -je vous le rappelle- 23,9 % hors la révision quinquennale, ce qui nous amène tout de même de la douzième à la cinquantième place sur 79 villes, ce qui est tout de même très appréciable. Nous sommes la ville importante la moins chère au niveau des syndicats des eaux par rapport aux grandes villes comme Nancy, Nantes, Lille ou Bordeaux. Je vous rappelle aussi qu'en assainissement, nous sommes parmi les collectivités les moins chères de France.

Tout n'est pas en régie au niveau de l'assainissement : il n'y a qu'une station en régie, c'est Pierre Bénite, les autres sont en DSP.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a souligné que les cinq objectifs majeurs que nous nous étions fixés ont été remplis : renforcer l'autorité organisatrice, assurer une stratégie patrimoniale durable et protéger la ressource en eau, garantir une qualité de service optimal pour les usagers, pérenniser et élargir la gouvernance et, enfin, faire baisser le prix de l'eau de 20 %. Je signale que, parmi les villes qui aujourd'hui sont beaucoup plus chères que nous, il y en a à la fois en délégation de service public mais aussi en régie ; comme quoi le fait d'être en régie ne garantit pas forcément un prix de l'eau plus bas. Je rappelle pour ceux qui pensent que le statut garantit les choses que pour ESITL, par exemple -une grande SCOP qui avait fait faillite et qui nous a laissés dans une grande difficulté-, il a fallu que nous reprenions avec un entrepreneur sino-américain ; comme quoi on peut avoir quelquefois, dans le statut privé, quelques gens qui viennent investir pour sauver des emplois.

Je mets aux voix le dossier sur le prix de l'eau :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association le Club des villes cyclables

(dossier n° 2014-0074)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : J'en profite pour donner le résultat du vote que je n'avais pas donné. Nous avons eu 151 bulletins trouvés dans l'urne, il y a eu 10 bulletins nuls.

Ont obtenu :

- M. Conseiller délégué Vesco..... 89 voix
- M. le Conseiller Quiniou 52 voix

(M. le Conseiller délégué Vesco a été désigné).

N° 2014-0164 - urbanisme - Lyon 3° - Quartier de la Part-Dieu - Infrastructures du secteur gare ouverte - Approbation du programme de l'opération pour le lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre - Direction générale - Missions territoriales -

N° 2014-0165 -urbanisme -Lyon 3° -Mission de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation des espaces publics du quartier de la Part-Dieu - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0164 et 2014-0165. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, deux délibérations qui concernent l'aménagement autour de la Part-Dieu, d'une part, et autour de la gare, d'autre part, pour la réalisation des espaces publics. Avis favorable de la commission pour ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai des temps de parole. D'abord, le GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate et radical.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, très vite, juste parce qu'il y a eu un débat en commission d'urbanisme sur le projet de la Part-Dieu.

C'est un projet complexe et ambitieux mais d'une ambition nécessaire, d'une ambition totalement raisonnable. La saturation de la gare et la confirmation de la Part-Dieu comme pôle multimodal, au moins à l'échelle de l'agglomération, invitait non seulement à prendre des décisions mais, plus clairement, contraignait à l'action. Il devenait indispensable de décider et de faire. La question était alors de décider de l'ambition et du sens à donner au projet. Il devenait également nécessaire de prendre en compte l'évolution des demandes des porteurs économiques, des centres d'affaires, d'activités et de commerces. Enfin, il devenait nécessaire d'admettre la réalité de ce quartier au cœur de la Métropole qui, s'il est particulièrement attractif par sa centralité, est aussi victime d'un urbanisme inconfortable et décousu.

Le projet Part-Dieu s'est ainsi construit à partir de ces éléments et dans une volonté de le faire évoluer par rapport aux exigences d'aujourd'hui mais aussi dans une anticipation de la ville de

demain, une ville de flux, une ville de services, une ville habitée et animée, une ville compacte et agréable à vivre. C'est ainsi que seront pensés les infrastructures et les espaces publics qui font l'objet des rapports qui sont présentés aujourd'hui.

Certes, ce projet représente des investissements importants pour notre collectivité mais il peut être sage d'investir pour être économique et rester dans une dynamique d'activités et d'emplois, d'autant que notre participation s'inscrit dans un plan global de financement, où notamment la SNCF, RFF, la Région et bien sûr nombre d'investisseurs privés vont également participer. Le rôle de la collectivité est effectivement d'impulser, de produire un effet levier.

C'est désormais ainsi, dans la mise en commun de moyens pour construire un projet global où chacun s'engage sur ses compétences, que se finance la ville de demain, d'où sa complexité mais aussi son ambition partagée.

Le vote de ces rapports par notre assemblée aujourd'hui permettra de progresser dans la mise en œuvre de ce projet raisonné ; un feu vert pour rentrer en action, dont nous nous réjouissons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, concernant ces délibérations consécutives, je ferai, pour notre groupe, un certain nombre de remarques.

Nous avons déjà indiqué ici notre accord sur certains objectifs du projet Part-Dieu : la reconstruction-rénovation de la ville sur elle-même en prenant en compte les enjeux de réhabilitation thermique, la volonté de faciliter les déplacements à pied à travers le concept de "sol facile" et le développement de la végétalisation.

Le concept de gare ouverte, le réaménagement de la place Béraudier nous conviennent aussi. accompagner le développement de ce quartier à travers un projet urbain de grande ampleur qui n'oublie donc pas que c'est aussi un quartier à vivre, avec des équipements culturels comme la bibliothèque qui accueille des milliers d'étudiants, de chercheurs ou de simples lecteurs ou encore l'auditorium dont la programmation est remarquable. Ces équipements -nous tenons à le rappeler- rayonnent autrement que le centre commercial et méritent sans doute une large attention car ils sont tout à fait et tout autant voire plus structurants dans un quartier pour une ville.

Nous trouvons pertinent la création d'une société publique locale à cet effet.

Mais, si nous voulons faire un quartier à vivre et donc réaménager les espaces publics en conséquence, nous souhaitons alors que soient intégrés beaucoup plus de logements dans le projet. Je vous rappelle que l'objectif du SCOT est de plus de 60 000 logements à l'horizon 2030 sur Lyon et Villeurbanne.

Nous souhaiterions aussi que les projets de nouveaux bâtiments soient à hauteur classique ; cela donnera un visage plus humain et agréable à vivre à ce quartier où deux tours existent déjà, une est en construction et une en projet et, à notre sens, cela suffit amplement, d'autant plus que, pour des questions d'économie thermique ou même des questions de densité, c'est loin d'être ce que l'on a de plus performants sur le marché des tours.

Il est nécessaire aussi que soient développés fortement les équipements sportifs accessibles à tous qui manquent cruelle-

ment dans les quartiers limitrophes, du fait même de la nature du développement de ces quartiers au cours des années. Cela participera au tissage des liens entre la Part-Dieu et les autres quartiers.

La capacité de voirie est encore très importante et doit donc permettre des aménagements au profit de tous. Le gabarit du boulevard Vivier-Merle, par exemple, autorise l'aménagement d'un second couloir de bus dans le sens sud-nord cette fois ; de même, sur l'avenue Lacassagne, il y a tout à fait la place pour accepter un deuxième couloir de bus, dans l'autre sens évidemment à celui existant.

Sur l'avenue Georges Pompidou, avec l'ouverture d'accès à la gare, nous pensons indispensable de réserver aujourd'hui la portion de voirie aux bus ; pour rappel, ce sont plus de 10 000 voyageurs par jour qui empruntent la ligne C9 et je crois savoir que cette hypothèse a été envisagée dans certaines études. Il serait bon d'en faire part aux Conseillers.

Enfin, nous comprenons que les rues Bouchut, Mazonod et André Philip deviendraient de fait un axe de circulation pour aller de Vivier-Merle à la rue Servient alors que ce sont aujourd'hui des rues apaisées d'un quartier d'habitations. Il y a là -et nous le comprenons- une grosse inquiétude des habitants.

Nous souhaitons enfin que la concertation ait lieu dans ces projets bien en amont de leur réalisation, avec discussion de plusieurs options. C'est pour nous la meilleure façon de ne pas donner l'impression aux habitants qu'on les sacrifie au profit d'un quartier d'affaires et aussi la meilleure et seule façon de construire avec eux ce nouveau quartier.

Je terminerai en expliquant pourquoi nous nous abstenons sur la délibération numéro 2014-0164, la première des trois, qui contient toujours dans le projet sous la place Béraudier, la construction d'un parking public de 600 places -disons 580-. En effet, nous y sommes opposés parce que l'offre de parkings publics est conséquente aux abords de la gare. Il y a déjà plus de 6 000 places et le bilan des délégataires que vous avez récemment étudié et examiné ici montre que beaucoup de ces parkings ne sont pas utilisés au plein de leur capacité, en particulier celui du centre commercial qui, sur 3 000 places, est utilisé environ à 50 %.

Utilisons donc le sous-sol à d'autres fonctions, pourquoi pas un parking minute, par exemple, de taille conséquente pour les taxis, pour les stations d'autopartage, ce qui serait très intéressant, un grand parking sécurité pour les vélos car on en manque et aussi pour de la logistique.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous, je souhaite rappeler l'importance de ce quartier qui constitue le cœur stratégique de notre métropole et l'un des moteurs de son rayonnement et de son attractivité à l'échelle nationale et européenne. Véritable poumon économique de notre agglomération avec un tissu très dynamique, un fort potentiel de 2 200 entreprises générant près de 45 000 emplois soit le premier quartier d'affaires après l'Île de France, Lyon Part-Dieu est également un pôle d'échanges multimodal de premier plan, une porte d'entrée internationale et un point d'ancrage de notre métropole dans l'Europe des régions métropolitaines.

C'est également un lieu de vie avec ses nombreux logements et la présence d'équipements, d'espaces publics majeurs pour les Grands Lyonnais et au-delà. La gare, ses commerces mais aussi la bibliothèque, l'auditorium tout comme le centre commercial -l'un des plus importants d'Europe en centre-ville- apportent une offre importante de loisirs, de culture, de commerces, de services et de restaurants.

Ce quartier revêt donc une importance stratégique pour le rayonnement et l'attractivité de notre agglomération. Il était indispensable de mettre en œuvre un programme de modernisation à la hauteur de son potentiel exceptionnel, tant sur les enjeux économiques et de mobilité que de qualité de vie en hypercentre.

Le pôle multimodal sous-dimensionné et saturé n'est effectivement plus en mesure de faire face au flux croissant de voyageurs : initialement conçu pour accueillir 35 000 usagers par jour, le hall de la gare en accueille aujourd'hui plus de 120 000 et les projections sur 2030 tablent sur plus de 220 000 usagers. Or, la gare est l'équipement clé des services aux entreprises sur Lyon Part-Dieu et pour beaucoup une raison de leur implantation sur place et du développement de l'offre de bureaux tertiaires et d'affaires. Ces entreprises sont connectées au monde, l'activité de Lyon Part-Dieu étant de manière plus générale orientée vers l'international. Ce développement s'est opéré en lien étroit avec la gare mais sa saturation actuelle menace cet équilibre dans un contexte de concurrence très fort entre métropoles régionales.

Au-delà, l'enjeu est d'améliorer l'insertion urbaine et l'accessibilité du site aujourd'hui insuffisante. Le réaménagement de Lyon Part-Dieu offre donc l'opportunité de penser la ville de demain et de faciliter également la vie quotidienne grâce à des espaces publics réaménagés pour une meilleure appropriation du site par tous ses habitants. Cela implique également de développer une véritable politique de proximité afin de maintenir une animation et une vie de quartier au-delà des horaires de bureau.

Le futur quartier de Lyon Part-Dieu, porte d'entrée de notre agglomération, doit être le reflet de notre grande métropole européenne et nécessite les investissements conséquents que nous votons aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller LEBUHOTEL : Monsieur le Président, chers collègues, je rajouterai simplement quelques éléments à ce qui vient d'être dit.

D'abord, sur la qualité des maîtres d'ouvrages qui interviennent, il s'agit de la SNCF Gares et connexions qui est maître d'ouvrage de la gare, de RFF qui est maître d'ouvrage des quais et de leurs accès ainsi que des voies ferroviaires et du Grand Lyon qui assure la maîtrise d'ouvrage des espaces publics et des voiries ainsi que des infrastructures urbaines (les tunnels, les trémies, les parkings), en partenariat avec l'Etat, la Région, les Conseils généraux du Rhône et de l'Isère, le SYTRAL et la Ville de Lyon.

L'objectif de ces projets est de réaménager les voiries et les espaces publics autour de la gare et du pôle multimodal Part-Dieu. Le programme de l'opération prévoit notamment d'aménager une gare ouverte, une place publique reliant l'est et l'ouest du quartier, de la place Béraudier à la place de Francfort. Pour désaturer le pôle multimodal, comme cela a été dit, il faudra fluidifier et faciliter l'intermodalité ; il est

donc nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil des trains en créant une douzième voie, la voie L programmée dans le cadre de la réflexion sur le nœud ferroviaire lyonnais. Pour ce qui concerne les infrastructures du secteur gare, le programme de l'opération est très largement détaillé dans la délibération, je vous y renvoie.

Pour ce qui concerne la création de la société publique locale, le Conseil de communauté a approuvé sa création le 16 décembre 2013 et la SPL permettra de mieux maîtriser l'opération Lyon-Part-Dieu sur les points de vue budgétaire, opérationnel et réglementaire. La SPL est missionnée par les collectivités publiques afin de déterminer la stratégie, de conduire les études, d'assurer la coordination et de réaliser les travaux du projet urbain et économique de la Part-Dieu.

Le montage financier de la future SPL Lyon-Part-Dieu sera réalisé en deux étapes, deux phases successives : pour les premières années opérationnelles du projet, le capital initial de la société, qui devra être libéré avant le 30 juin 2014, sera de 4 M€ (3,6 M€ pour le Grand Lyon et 400 000 € pour la Ville de Lyon). Dans un second temps, afin de tenir compte des besoins de financement de la structure, le capital pourra être amené à évoluer pour atteindre 20 M€.

La SPL Lyon-Part-Dieu, pour finir, est uniquement composée d'actionnaires publics au nombre de deux : la Communauté urbaine de Lyon qui détient 90 % du capital social, le capital restant étant détenu par la Ville de Lyon. Le conseil d'administration de la société sera initialement composé de 10 administrateurs dont 9 le seront au titre du Grand Lyon et un au titre de la Ville de Lyon.

Notre groupe votera pour l'ensemble de ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UMP.

M. le Conseiller BÉRAT : Merci, monsieur le Président. Nous, élus UMP du Grand Lyon, de Lyon et de Lyon 3^{ème}, nous approuvons ce projet de développement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu.

Nous pensons qu'il y a besoin d'un projet d'ensemble qui permette effectivement d'assurer la bonne desserte ferroviaire de cette agglomération et donc notre accessibilité internationale, qui connecte cette gare à notre système de transports en commun et qui s'inscrit dans un projet d'urbanisme global qui va conforter effectivement le quartier d'affaires de la Part-Dieu mais qui n'oublie pas pour autant -et nous l'avons suffisamment dit dans la campagne- que la Part-Dieu est aussi un quartier à vivre.

Dans ce programme, vous nous proposez un certain nombre d'aménagements qui sont liés à ce pôle d'échanges multimodal. Sur certains de ces projets, nous sommes d'accord, je ne vais pas m'étendre sur ceux-là. Par contre, un certain nombre nous posent problème et je serai plus concret et un peu moins lyrique que mes collègues, mesdames Panassier et Bouzerda, dans leur présentation et pour évoquer un certain nombre de points assez concrets.

Comme l'a dit monsieur Hémon, se pose d'abord le problème de la réduction de cinq à deux voies de l'avenue Pompidou sous les voies ferrées. Cet aménagement va bien sûr poser un problème d'accessibilité majeur pour la gare parce que c'est un fonctionnement essentiel tout autour de cette gare qui est permis par cette voirie et c'est un problème d'accessibilité en plus pour le quartier Vilette-Paul Bert qui se trouve juste

derrière, qui est déjà un peu enclavé et que l'on va un peu plus fermer du reste de la ville du fait de cet aménagement. J'en parle ici parce que je pense que le Maire d'arrondissement n'a sans doute pas suffisamment défendu les intérêts de ce quartier. La concertation elle-même l'a évoqué : si vous avez lu le rapport de concertation, il est dit par beaucoup d'habitants et d'actifs qu'il ne faut pas réduire plus la voirie dans ce secteur au risque d'asphyxier complètement le quartier. Lors d'une réunion technique en août 2011 au Grand Lyon, il est d'ailleurs indiqué que votre projet va réduire de 15 % la capacité de voirie sur la Part-Dieu, donc c'est tout à fait significatif. Il était donné un temps d'accès qui passerait de 18 à 25 minutes, je ne sais pas d'où était le point de départ mais c'est 7 minutes de plus, ce qui est aussi tout de même un temps assez conséquent.

Vous allez me dire, monsieur le Président : "Mais vous avez d'autres solutions à nous proposer pour ces nouveaux accès à la gare de la Part-Dieu ?" Moi, je pense que l'option Bonnel n'a pas été suffisamment étudiée, qu'il y avait sans doute une possibilité de faire sans réduire la voirie Pompidou et j'ai quelques doutes sur ces études. C'est comme sur les rythmes scolaires où on a du mal à avoir les résultats de la consultation des conseils d'école. Bien que Conseiller régional, je n'ai toujours pas pu en obtenir la communication alors que la Région les a payées ces études ; donc je me demande comment on peut ne pas rendre publiques ces études qui sont censées confirmer que c'était la seule solution possible.

Deuxième dossier qui pose problème, c'est le détournement de la circulation de la rue Servient vers la rue Bouchut prolongée. Mon collègue Hémon l'a également mentionné...

M. le Conseiller HÉMON : Ne me citez pas trop souvent, s'il vous plaît !

M. le Conseiller BÉRAT : Ce n'est pas grave, monsieur Hémon ! Je ne suis pas sûr que tous les collègues ici d'ailleurs s'en rendent compte dans les documents qu'on leur a donnés mais la couverture de Servient va effectivement obliger à ce que la circulation automobile soit déviée en amont par la rue Bouchut.

Deuxième remarque, le mail Bouchut aujourd'hui, que les cyclistes et les piétons connaissent bien, est l'un des rares endroits de la Part-Dieu relativement convivial ; en y créant une voirie pour l'automobile, vous allez supprimer ce passage.

J'ajoute que, sur la section de Vivier-Merle entre la rue Pompidou et la rue Servient, ce sont 600 véhicules par heure qui vont effectivement passer par la rue André Philip et la rue Mazonod ; comme l'a dit Pierre Hémon -et je suis d'accord avec lui-, on va détourner un trafic qui passait sous la Part-Dieu vers des rues résidentielles, ce qui est bien évidemment un problème.

On pourrait dire aussi que la densification du secteur Desaix n'est pas forcément une bonne idée, que l'aménagement de la place de Francfort a donné lieu à de multiples épisodes, on nous a présenté des projets puis ils ont été retirés et on nous en a présenté d'autres.

Je dirai que cela illustre une chose : c'est le caractère indigeste de notre millefeuille administratif au plan démocratique puisque de tels projets, on ne les discute pas dans cette enceinte, bien évidemment, on n'a pas le temps, on ne les discute pas en Conseil municipal de Lyon et on ne les discute même pas en Conseil du troisième arrondissement, ce qui veut dire que l'on impose, en fait, à 20 000 habitants des projets qu'ils n'ont pas vraiment l'occasion de débattre avec leurs élus.

Enfin, dernier point, le parking sous la place Béraudier. Oui il faut accroître les capacités de stationnement à proximité de la gare, c'est bien évident. Je ferai juste une remarque : il ne faudrait pas que ce parking, financé par des fonds publics, vienne servir à des tours dont vous autorisez la construction sans permettre de parking parce que, là, il y a bien évidemment un risque que ce parking public, qui a vocation à desservir la gare, ait un autre usage et je ne pense pas que ce soit aux fonds publics de financer de tels aménagements.

Le Maire du troisième arrondissement, votre Vice-Président, prétend souvent que son opposition UMP est dans la caricature sur Part-Dieu. Réduction de cinq à deux voies sur l'avenue Pompidou, circulation automobile que l'on détourne de dessous la Part-Dieu pour l'emmener vers des rues résidentielles, je pense que cette caricature a une drôle d'allure de réalité et qu'en termes de qualité de vie, il y a effectivement une dégradation. Rendre le sol facile, c'est bien, ne pas dégrader la vie des cœurs de quartier, c'est mieux, monsieur le Président. Je pense qu'il faut cesser de nous bercer de concepts, il faut prendre un peu à bras-le-corps certaines réalités.

Nous sommes donc favorables à la modernisation et au développement de la gare, nous sommes favorables à l'extension des capacités de stationnement à proximité de la gare, nous sommes favorables à la nouvelle place Béraudier, nous sommes favorables à la place de Francfort si elle est concertée. Par contre, nous sommes opposés aux restrictions et aux détournements de circulation que vous allez provoquer et à la dégradation des lieux de vie qui entourent la Part-Dieu. Vous disiez tout à l'heure que le Grand Lyon devait passer à l'acte ; sur ces derniers points, nous vous demandons de ne pas passer à l'acte.

C'est cet avis partagé qui nous amène à nous prononcer pour une abstention sur ce dossier qui n'est pas une abstention de retrait -vous l'avez compris- mais qui résulte de la difficulté de faire la part entre les bons et les mauvais projets de votre délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Michel Le Faou, peut-être quelques mots pour recibler les choses.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme l'ont souligné un grand nombre d'intervenants, ce projet de la Part-Dieu consiste, d'une part, à desserrer le fonctionnement de la gare et à chercher à la désaturer puisque cet équipement a été créé dans les années 80 pour une certaine capacité et que cette capacité est aujourd'hui complètement dépassée. Donc l'objectif est, en réalisant ce projet de gare ouverte, d'améliorer le fonctionnement de la gare en sortant les commerces qui aujourd'hui encombrant la circulation piétonne entre la partie est et la partie ouest de la gare ; l'objectif est donc de recréer deux galeries commerciales qui permettront l'implantation des commerces et ainsi de fluidifier le fonctionnement de la gare.

Comme l'ont expliqué un certain nombre d'intervenants, je dirai que la gare de la Part-Dieu c'est un peu aujourd'hui le "cœur du réacteur" de notre agglomération. Sans cette gare, nous n'arrivons pas à desservir correctement l'agglomération et, qui plus est, le quartier d'affaires de la Part-Dieu. Donc nous avons absolument besoin d'une gare qui fonctionne et qui permette une bonne desserte de part et d'autre, côté est et côté ouest de cet outil.

Je ferai quelques observations.

Dans les interventions sur le parking qui sera réalisé sous la place Béraudier, il a été fait état d'une opposition pour certains et d'un accord pour d'autres. Nous pensons qu'aujourd'hui, ce parking est absolument nécessaire parce que les capacités de stationnement dans le pourtour immédiat de la gare sont saturées ; il suffit de se rendre tous les jours à la gare et d'essayer de garer son véhicule à certaines heures, cela est aujourd'hui impossible. Donc il convient d'augmenter les capacités de stationnement à proximité de la gare. Dans le cadre de la réalisation du futur parc de stationnement, nous avons aussi prévu des dispositifs pour la desserte et le stationnement des modes de déplacements en modes doux, notamment pour les vélos, ainsi que des stations d'écomobilité pour satisfaire le stationnement de tous les modes de déplacements qui nous permettront de nous rendre à la gare.

Ensuite, concernant l'amélioration du fonctionnement de la gare et de sa desserte notamment ferroviaire qui passe par le desserrement du nœud ferroviaire lyonnais, il est bien prévu la réalisation de la voie L pour un montant de 83 M€ qui permettra d'augmenter les capacités de desserte de la gare.

Enfin, concernant le transfert de la circulation automobile, notamment par la création du tourne-à-gauche en direction de la rue du Docteur Bouchut depuis Vivier-Merle, ce tourne-à-gauche et ce transfert de la circulation automobile vers la rue du Docteur Bouchut passera par un réaménagement du tènement France Télévision mais ne remettra pas en cause le mail qui existe aujourd'hui. Dans le cadre du projet, il y aura bien à la fois, par le biais du réaménagement du tènement de France Télévision, le prolongement de la rue du Docteur Bouchut qui permettra une desserte automobile et en même temps le maintien de la desserte piétonne et cycliste telle qu'elle existe aujourd'hui.

L'objectif dans le projet de la Part-Dieu et de son réaménagement, c'est de desserrer la desserte de la gare qui aujourd'hui a ses contraintes, notamment côté ouest : lorsqu'on sort de la gare, on n'arrive pas vraiment à situer la gare dans la ville et, là, ce projet permettra d'améliorer réellement la desserte ouest de la gare en direction du centre-ville pour les usagers ; et justement, la réalisation de ces sols faciles permettra aussi d'améliorer cette desserte piétonne en direction de l'ouest.

Ensuite, sur un certain nombre d'observations qui ont été faites et notamment sur le manque de logements dans le quartier de la Part-Dieu, je rappelle que l'un des objets du projet est aussi d'augmenter la capacité en logements sur le quartier ; l'objectif est d'en faire un quartier à vivre et pas uniquement un quartier d'affaires. Donc, dans le cadre de ce projet, il est prévu la réalisation de 1 500 logements supplémentaires sur le quartier de la Part-Dieu. Ceci étant une réponse à cette demande.

Enfin, pour la place de Francfort, il est bien prévu un aménagement dans le cadre de la réalisation des sols faciles et qui mettra en œuvre notamment une plus grande végétalisation de cette place et qui lui donnera un caractère beaucoup plus amène que ce qui est aujourd'hui un simple parking minute pour le stationnement et la desserte des bus pour la gare routière.

Voilà en quelques mots, les quelques compléments d'information sur le programme de la Part-Dieu et les informations que l'on pouvait apporter suite aux différentes interventions.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je vais mettre aux voix ces deux dossiers.

Dossier numéro 2014-0164 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Dossier numéro 2014-0165 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Vincent (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2014-0166 - urbanisme - Libération du capital social de la société publique local Lyon Part Dieu - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0166. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Il s'agit -monsieur Lebuhotel en a parlé tout à l'heure- de la libération du capital social pour la SPL Part-Dieu à hauteur de 90 % dans un premier temps, ce qui représente 3,86 M€, capital qui pourrait être porté à 20 M€ par la suite, notamment avec des apports en nature. Donc avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe UMP. Non ? Donc je mets aux voix...

Il y a deux minutes -monsieur Cochet disait que non-, alors nous reprenons les deux minutes !

M. le Conseiller BÉRAT : Merci, monsieur le Président. Donc, très rapidement, deux points sur cette délibération complémentaire :

- le premier point -on l'a évoqué-, c'est le fait que, sur certains projets, il y avait eu un manque de concertation. Moi, mon souhait, c'est que cette SPL, qui bien sûr sera un outil utile, ne soit pas un écran supplémentaire pour conduire les projets. J'ai lu dans son objet qu'elle allait être chargée de la promotion, de la communication, y compris de la concertation. Il serait souhaitable que la collectivité reste attentive à ce que cette concertation soit bien réelle et ne se transforme pas en une mise en scène uniquement des actions de promotion ;

- le deuxième, c'est quid de la Région ? Parce que, lorsque vous avez créé cette SPL dans le mandat dernier, il était dit dans votre délibération qu'éventuellement, la Région rentrerait au capital ultérieurement. Il est vrai que cela peut être une bonne idée puisqu'on connaît l'importance de l'infrastructure gare et le rôle de la Région en termes de TER. Et je vois dans la délibération qui nous est soumise aujourd'hui qu'il y a toujours la même phrase sibylline sur la Région qui pourrait rejoindre ultérieurement le capital. Donc je dirai : faisons-le maintenant ! Qu'attendons-nous pour que la Région entre au capital puisqu'on lance les choses ? Quand on en avait débattu en Conseil d'arrondissement, monsieur Philip avait dit qu'il se faisait fort de décrocher son téléphone et d'appeler monsieur Queyranne, compte tenu de son relationnel, pour régler le problème. Je vois que ce n'est pas réglé aujourd'hui. Qu'attendons-nous pour que la Région intègre le capital de la SPL et pour qu'on puisse tous ensemble commencer ce projet d'aménagement dans les meilleures conditions ?

Merci, monsieur le Président, et nous voterons pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Nous attendons simplement que la Région nous dise qu'elle est favorable à l'entrée au capital. Comme vous êtes Conseiller régional, je ne doute pas que vous puissiez intervenir.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2014-0168 - urbanisme - Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Lyon 1^{er} - Lyon 3^e - Lyon 5^e - Lyon 7^e - Lyon 8^e - Lyon 9^e - Villeurbanne - Meyzieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des modalités de financement par la Communauté urbaine de Lyon des programmes d'action annuels - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur du dossier numéro 2014-0168. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Il s'agit d'une délibération qui vise à fixer le montant global de la participation du Grand Lyon aux actions de gestion sociale urbaine de proximité pour un montant de 1,6 M€. Ces actions se développent dans vingt-cinq quartiers dans seize communes et cela représente 15 % du coût global de la GSUP. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UDI.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec un habillage verbal dont les Ministres excellent, le Gouvernement vient de mettre en application ce qui a été voté depuis plusieurs mois c'est-à-dire la sortie de neuf Communes du Rhône du dispositif de politique de la ville.

Pour Ecully, c'est tout un quartier, Les Sources-Pérollier, abandonné par l'Etat soit 1 073 logements sociaux, 2 500 habitants, 14 % de la population eculloise. La politique de la ville a pour ambition -nous le savons- de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement dans les quartiers défavorisés. C'est pourquoi ce quartier avait été classé en 2000 en catégorie 3,

quartier où les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention avec les raisons suivantes : la proximité immédiate de La Duchère, la forte concentration de logements sociaux et la fracture urbaine à cause de l'autoroute A 6. Les indicateurs sociaux de ces quartiers sont parlants : 23 % des ménages sont sous le seuil de pauvreté et disposent de moins de 8 000 € par an de revenus, 10 % des ménages disposent de moins de 5 510 € par an et 46 % des jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés sont sans diplôme.

Aujourd'hui, le quartier Les Sources-Pérollier montre des signes de fragilité : détérioration des liens sociaux, augmentation du nombre des personnes en grande difficulté, développement des incivilités et montée du communautarisme.

Demain, des actions sociales vont disparaître car le financement du chef de projet de ville ne bénéficiera plus des 10 000 € de la part du Grand Lyon, le centre social va perdre 27 500 €, deux postes d'animateur sportif vont disparaître, beaucoup d'autres actions ne seront plus possibles.

Cette décision gouvernementale irresponsable est une véritable discrimination vis-à-vis de populations proches géographiquement, La Duchère et le quartier Les Sources-Pérollier, qui ont appris à se connaître et à partager leur bassin de vie pour progressivement mieux se comprendre.

Est-ce que la veille active dans le cadre du futur contrat de ville d'agglomération compensera cela ? Est-ce que ce quartier sera inscrit dans le cadre du futur contrat de ville de l'agglomération ? Des moyens financiers spécifiques seront-ils alloués, notamment de la part de la Métropole et de la Région ?

Une chose est sûre, face à cette grave erreur gouvernementale, les collectivités locales devront ensemble faire preuve d'une meilleure responsabilité. C'est ce que les habitants du quartier Les Sources-Pérollier attendent car il y a encore beaucoup à faire.

Je voudrais, en complément de mes propos, me faire le porte-parole des militants du Front de Gauche d'Ecully. Ils m'ont demandé de lire le communiqué suivant ; je les cite :

"Les militants du Front de Gauche de la Commune d'Ecully à monsieur le Maire Yves-Marie Uhlrich :

Monsieur le Maire, nous venons vous demander de lire ce communiqué en séance publique du Grand Lyon :

Nous avons appris la décision de sortir Ecully des financements de la politique de la ville, ce dont elle bénéficie au titre de ses quartiers très défavorisés Les Sources-Pérollier. C'est une décision scandaleuse, il fallait augmenter les budgets de la politique de la ville et non prendre aux uns pour donner à d'autres. La politique de la ville est une politique pour l'amélioration de la citoyenneté, de la dignité dans nos villes et non une politique pompier ou police secours pour endiguer la montée de la misère. Elle mérite de couvrir une partie de plus en plus grande du territoire en raison de l'aggravation de la crise sans délaissier les quartiers où elle est en place.

A Ecully, selon le PLUH, 7 % des ménages ont des revenus très modestes, RSA, SMIC et en dessous. Nombre de familles se privent de tout pour boucler le mois et ne partent pas en vacances. Notre liste aux élections municipales le sait bien, qui comprenait, venant de ces quartiers, plusieurs candidats et candidates vivant avec 450 € ou 800 € par mois.

Nous espérons qu'il est encore temps pour que toutes les autorités municipales, communautaires, départementales et régionales fassent revenir ce Président, ce Gouvernement et cette majorité parlementaire sur cette décision qui nous pénalise grandement."

C'est signé Bruno Guérard pour le Front de gauche qui va faire tout ce qu'il pourra pour organiser la protestation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Uhlrich. J'ai un temps de parole pour le groupe UMP.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous approuvons, dans le cadre de la gestion sociale urbaine de proximité, les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels tels que décrits dans ce rapport.

Cependant, nous sommes inquiets suite à la communication de madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre en charge de la ville, qui a annoncé le 17 juin la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2015.

1 300 quartiers ont été identifiés comme prioritaires au sein de 700 Communes, en lieu et place des 2 500 quartiers CUCS actuels répartis dans 900 Communes. Si 100 Communes vont bénéficier pour la première fois de crédits spécifiques de l'Etat, 300 Communes sortent du dispositif, ce qui veut dire qu'il y aura 200 Communes de moins de concernées.

Pour notre agglomération lyonnaise, 9 Communes (Caluire et Cuire, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Grigny, Irigny, La Mulatière, Mions et Vernaison) ne bénéficieront plus de l'intervention de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville et aucune Commune n'entrera malgré tout. Dans les Communes maintenues, des quartiers entiers disparaissent du dispositif.

Il est évident que, pour nous, cela pose un problème de fond parce que cela ne correspond pas aux propositions que nous avons faites pour l'agglomération lyonnaise. Le seul et unique critère retenu par le Gouvernement porte sur la concentration de la pauvreté afin de cibler son intervention sur les postes de précarité. Aucune autre appréciation que ce critère de pauvreté n'a été prise en compte par le Gouvernement.

Or, les acteurs de terrain alimentent des diagnostics de territoires, partagés avec les services de l'Etat, qui méritent d'être aussi pris en compte pour apprécier la fragilité d'un quartier et de multiples évaluations ont été faites en termes de résultats dans l'agglomération.

Je prends pour exemple Meyzieu, qui n'est pas la Commune la plus touchée -et je comprendrai très bien qu'on retire des crédits à la Ville de Meyzieu pour les donner à des Communes de l'agglomération qui sont en plus grande difficulté- où le quartier d'habitat social du Mathiolan a été retenu par l'Etat mais le quartier des Plantées disparaît de la géographie prioritaire de l'Etat alors que de nombreuses problématiques sociales se cumulent et évoluent. Il est nécessaire de faire de la prévention sociale et, à partir du moment où on sort de la politique de la ville un quartier en copropriété délabré ou en difficulté, on n'a pas d'autre outil aujourd'hui.

Ceci amène les interrogations générales suivantes :

- quelles réponses de droit commun peuvent être apportées à l'accompagnement de copropriétés très fragiles dans leur fonctionnement alors même que la politique de la ville apporte la légitimité institutionnelle et partenariale pour intervenir dans une copropriété privée ?

- deuxième questionnement : quel financement pour faciliter l'intégration des populations qui ne maîtrisent pas la langue française et ne bénéficient pas aujourd'hui d'ateliers de socialisation en proximité leur permettant, par exemple, de faciliter leurs rapports avec l'école de leurs enfants ? Il s'agit tout de même aussi de réussite scolaire !

- troisième interrogation : quels moyens adapter pour mettre en place des actions innovantes en faveur de l'emploi, de l'éducation, de la santé, dans les territoires fragiles ?

Si la lutte contre la pauvreté peut trouver des réponses dans le cadre de la politique d'action sociale, politique de droit commun pouvant faire l'objet d'adaptations dans les territoires fragiles, d'autres problématiques complexes ne trouvent aujourd'hui aucune réponse au travers de la politique de la ville. Je ne prendrai qu'un exemple : l'aide à l'autonomie des nouveaux copropriétaires ; aujourd'hui, l'Etat vient nous fixer des limites de son exercice.

Compte tenu de la nécessité pour l'Etat de diminuer la dette publique, il me semble qu'au-delà de cette approche nationale, il doit revenir à la Métropole, à l'appui du groupe des Maires impliqués dans la politique de la ville, de définir une stratégie de solidarité métropolitaine visant à réduire les fractures territoriales des quartiers en difficulté de l'agglomération avec une vision plus large et une approche plus qualitative des fragilités de notre territoire. Je crois qu'il s'agit là d'un vrai enjeu métropolitain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Simplement quelques mots : ce n'est pas la seule délibération de ce type. Comme je l'ai dit tout à l'heure, aujourd'hui les caisses de l'Etat sont vides. Je ne proposerai pas comme politique que, dès que l'Etat se désengage, on affirme haut et fort que c'est la future Métropole qui va s'engager parce que sinon vous n'aurez pas fini d'avoir des gens qui vont vous demander de vous réengager et je doute que la Métropole puisse faire face à tous les désengagements de l'Etat.

Voilà, donc je ne puis qu'être désolé comme vous et me féliciter qu'au moins, cette décision puisse favoriser à Ecully un mouvement de rapprochement, qui évidemment nous réjouit tous.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2014-0169 - urbanisme - Feyzin - Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols par le pôle Autorisation du droit des sols (ADS) de la Communauté urbaine de Lyon - Convention avec la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0169. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Ce dossier concerne une convention avec la Commune de Feyzin qui souhaite confier

l'instruction de ses demandes d'autorisation du droit des sols au service communautaire mutualisé intitulé "pôle Autorisation du droit des sols (ADS)". Bien entendu, c'est une convention tarifée puisque le service mutualisé a une grille tarifaire pour le coût de ces instructions. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Madame Laurent ? Elle n'est pas là, donc elle retire son temps de parole.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2014-0079 - Projet national de recherche MUltiRecyclage et enrobés tièdes (MURE) - Attribution d'une subvention à l'association Institut pour la Recherche appliquée et l'EXpérimentation en génie civil (IREX) pour son programme d'actions 2014 - Direction de la voirie -

N° 2014-0081 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2014 - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0079 et 2014-0081. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE absent : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2014-0082 - Lyon 7° - Aménagement de la frange nord du boulevard Carteret et du prolongement de la rue Henry Vallée - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame la Conseillère Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2014-0082. Madame Peillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère PEILLON absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2014-0107 - Coopération décentralisée 2014-2016 entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Jéricho et la Ville de Lyon - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2014-0107. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2014-0108 - Attribution d'une subvention à l'association La Cuisine du Web pour l'organisation de la 2^{ème} édition de l'événement Blend Web Mix, à Lyon les 29 et 30 octobre 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2014-0108. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2014-0110 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon - Organisation de la 7^e édition des Journées de l'économie du 13 au 15 novembre 2014 à Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2014-0112 - Attribution d'une subvention au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes/Rhône-Alpes-Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises pour son programme d'action 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0110 et 2014-0112. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2014-0121 - Budget supplémentaire 2014 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2014-0122 - Programmation pluriannuelle - Décision modificative des autorisations de programme et des autorisations d'engagement au titre de l'année 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2014-0133 - Conseil de communauté - Fixation des modalités d'exercice du droit à la formation des élus, des orientations et crédits ouverts à ce titre - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° 2014-0137 - Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2) - Autorisation de signer l'avenant n° 2 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0121, 2014-0122, 2014-0133 et 2014-0137. Monsieur Brumm, vous avez la parole. Il n'est pas là.

Avis favorable de la commission.

Madame la Vice-Présidente Vessiller, un mot, par bienveillance du Président.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Dans cette décision modificative, les 20 M€ supplémentaires inscrits pour le fonctionnement de l'institution et notamment pour la création de la Métropole sont une somme qui nous paraît bien élevée ; il s'agit de dépenses de matériel, de réseaux, de systèmes d'information. Certes, cela est nécessaire mais n'oublions pas l'humain dans tout cela, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le Président, et le nécessaire accompagnement du changement dans la création de la Métropole.

Il y a aussi 1 M€ d'économie sur le projet Gratte-ciel centre-ville, c'est toujours bien de réduire le coût mais nous aurions préféré agrandir la place publique dans le futur quartier.

Nous voterons cette décision modificative.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Mais, madame Vessiller, pour payer le RSA, ils ne vont pas le faire à la gomme et au crayon, il faut des ordinateurs et donc il faut être capable d'avoir des systèmes qui soient compatibles avec ceux du Département. Parce que s'il faut faire 33 000 RSA avec le crayon sur l'oreille cela va faire long pour le premier paiement et cela, c'est de l'humain !

Je mets aux voix ces dossiers :

Dossiers n° 2014-0121 et 2014-0122

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; Non inscrits (M. Vincent) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ;

- abstention : néant.

Adoptés.

Dossiers n° 2014-0133 et 2014-0137

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM absent momentanément.

N° 2014-0123 - Conseils d'administration des collèges et lycées - Désignations de représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que le dossier numéro 2014-0123 est retiré.

(Retiré).

N° 2014-0134 - Mise à disposition de 7 agents de la Communauté urbaine de Lyon auprès du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône - Renouvellement - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2014-0135 - Mise à disposition d'un agent communautaire à la Ville de Lyon - Régularisation et renouvellement - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2014-0136 - Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0134 à 2014-0136. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Il s'agit de trois délibérations dans l'humain, dont la protection sociale et le risque prévoyance des salariés. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2014-0149 - Fourniture, maintenance et assistance technique pour les 2 turbines de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon-Sud - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2014-0150 - Fourniture, assistance technique et remplacement d'éléments tubulaires des chaudières de récupération de l'unité de traitement et de valorisation énergétique - 2 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2014-0152 - Reprise des papiers 1.11 triés en centre de tri - Marché de recettes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2014-0153 - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer dans le cadre de la collecte du verre - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné madame la Conseillère Glatard comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0149, 2014-0150, 2014-0152 et 2014-0153. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GLATARD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GLATARD.

N° 2014-0156 - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à l'organisation du colloque international sur l'eau et l'énergie des 29 et 30 octobre 2014 à Lyon - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction de l'eau -

N° 2014-0157 - Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Avenant à la convention avec l'Institut national de recherche sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour les années 2013 à 2016 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0156 et 2014-0157. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2014-0167 - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Indemnités de consultation des candidats - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2014-0167. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2014-0170 - Givors - Requalification des îlots Salengro et Zola - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0170. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier qui concerne la Ville de Givors, requalification des îlots Salengro et Zola, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 21 heures 40).

Annexe (1/23)

Compte administratif 2013

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm

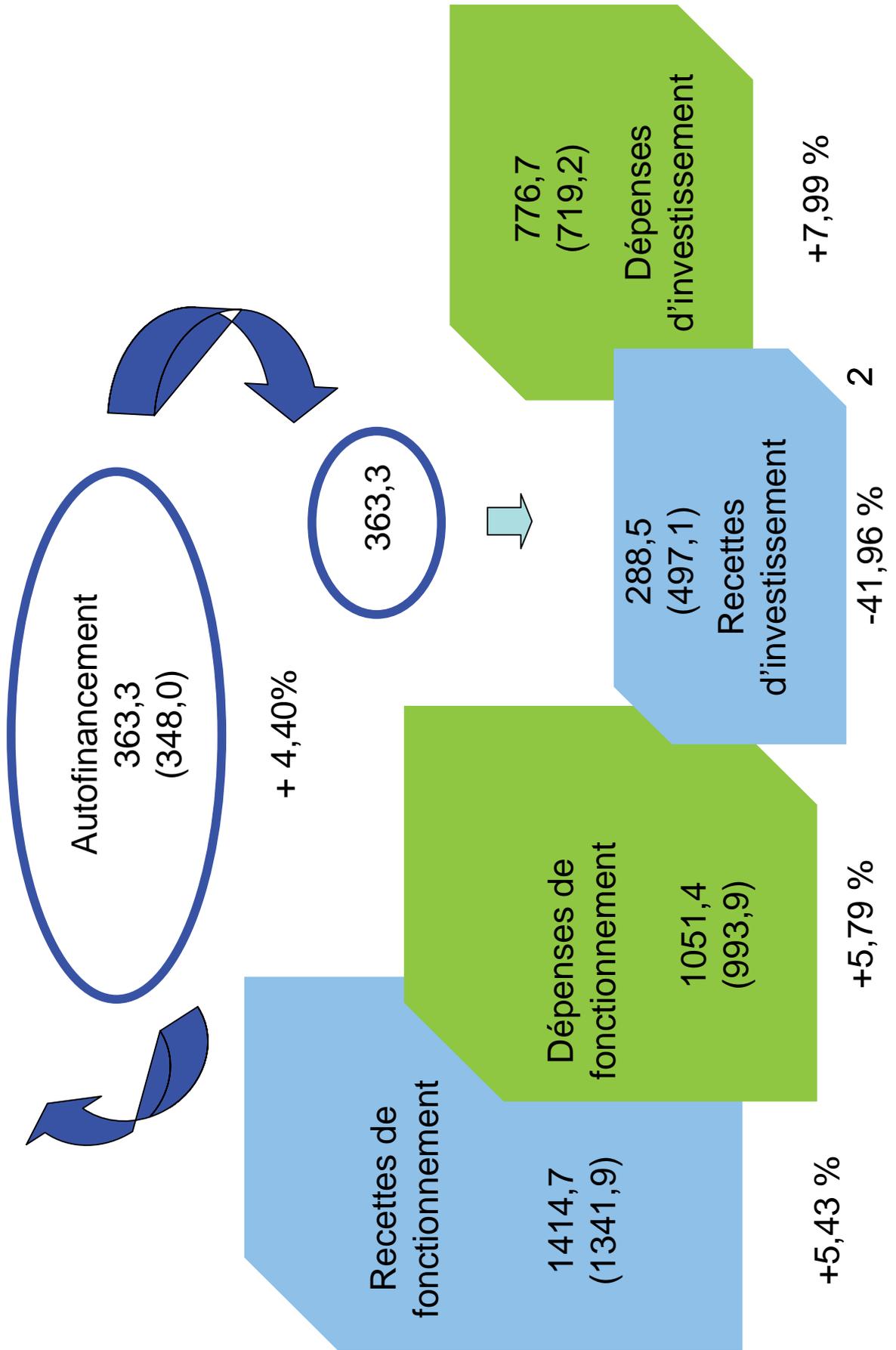


CA 2013

Conseil Communautaire du 23 juin 2014

Annexe (2/23)

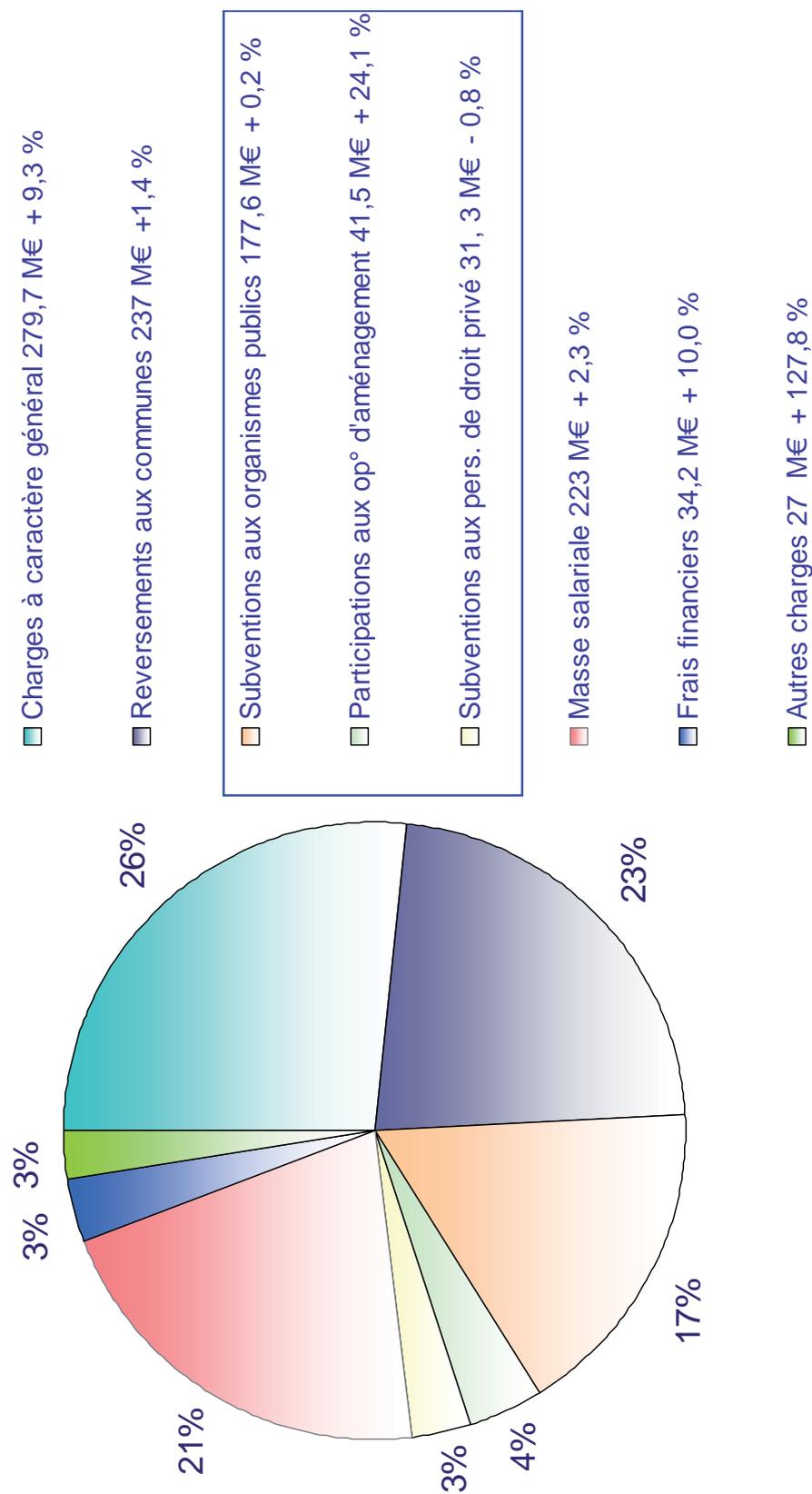
Une amélioration de l'autofinancement consolidé



Annexe (3/23)

La répartition des dépenses de fonctionnement par nature

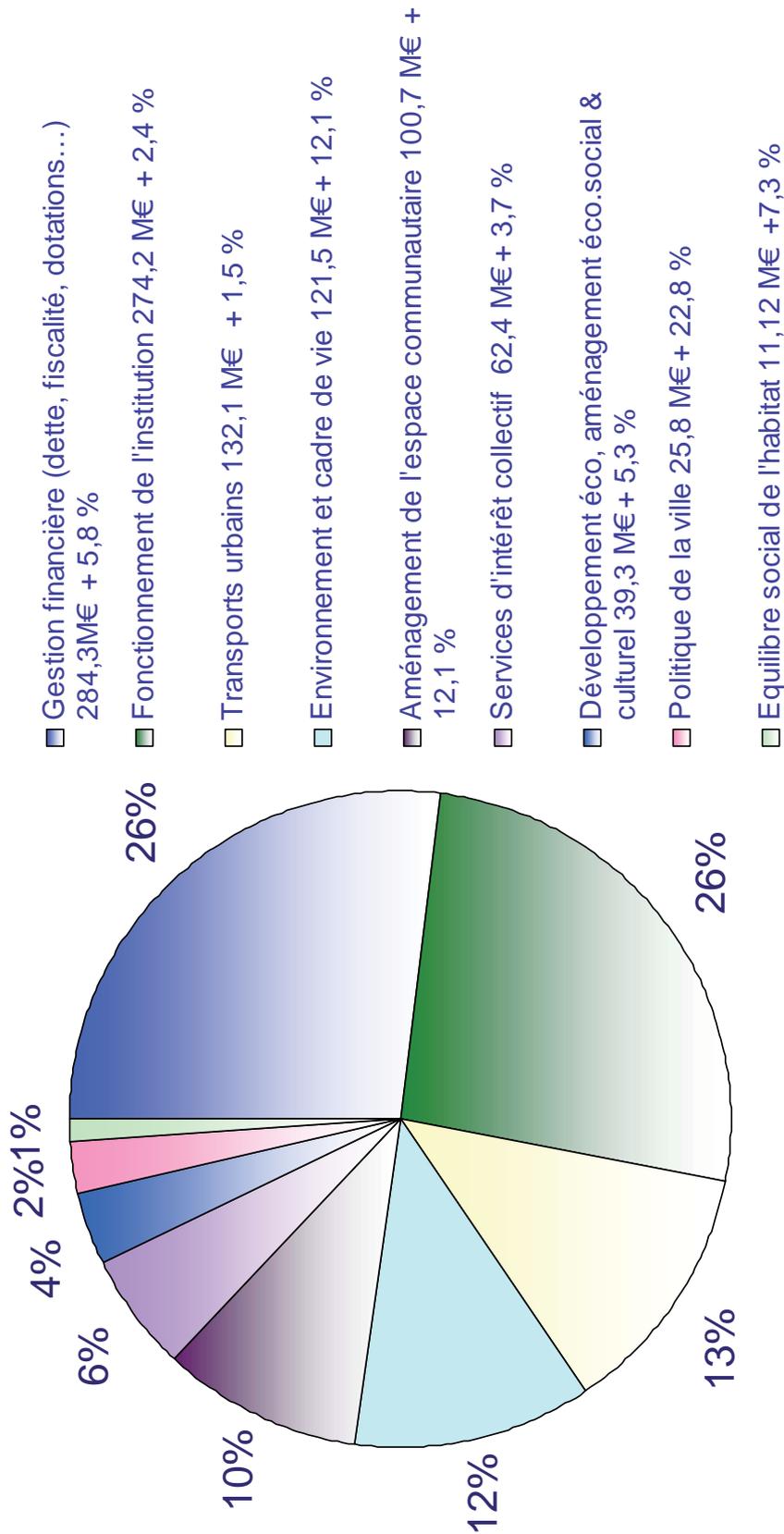
1051,4 M€



Annexe (4/23)

La répartition des dépenses de fonctionnement par domaines d'intervention

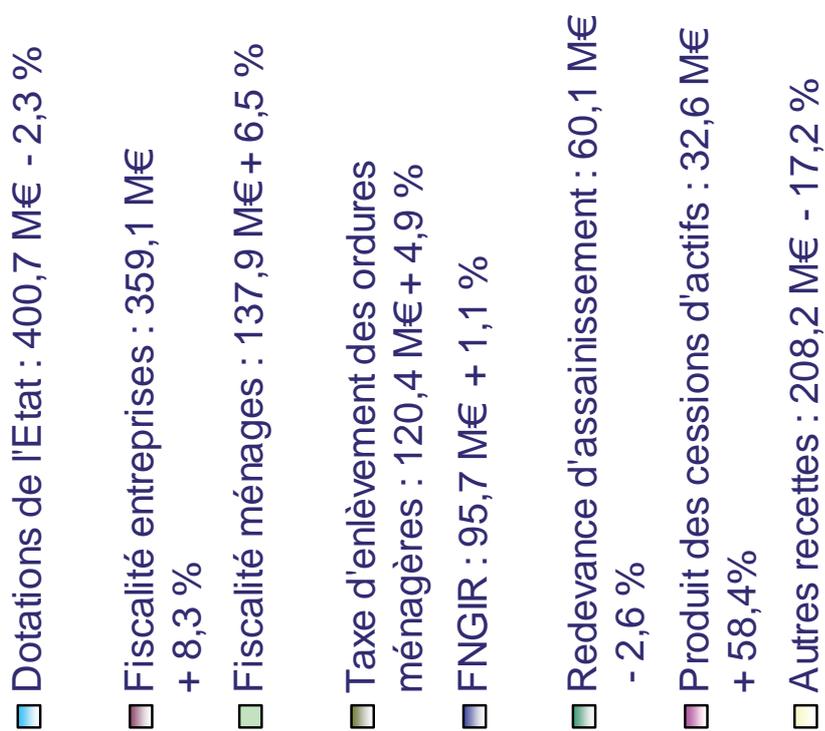
1051,4 M€



Annexe (5/23)

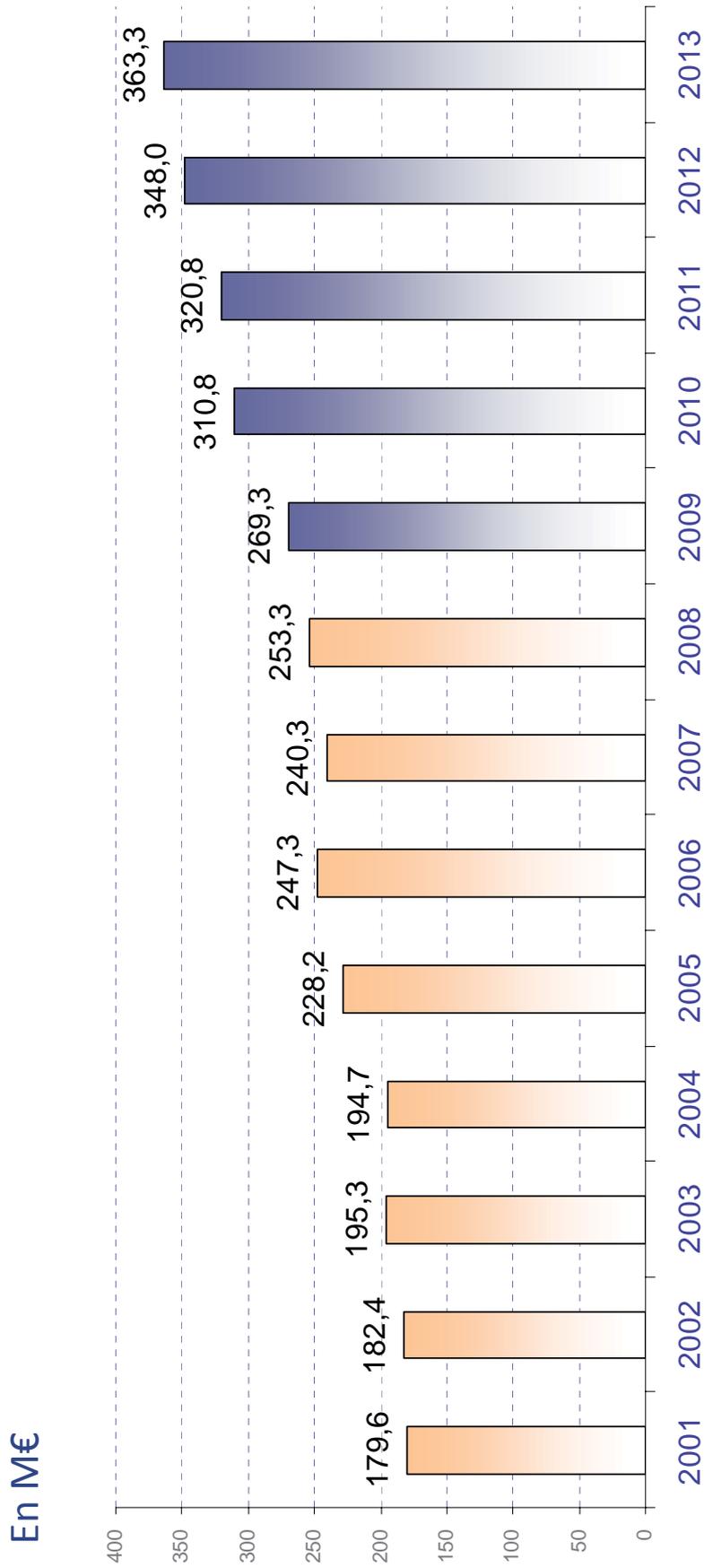
La répartition des recettes de fonctionnement par nature

1414,7 M€



Annexe (6/23)

Des variations favorables de l'épargne brute

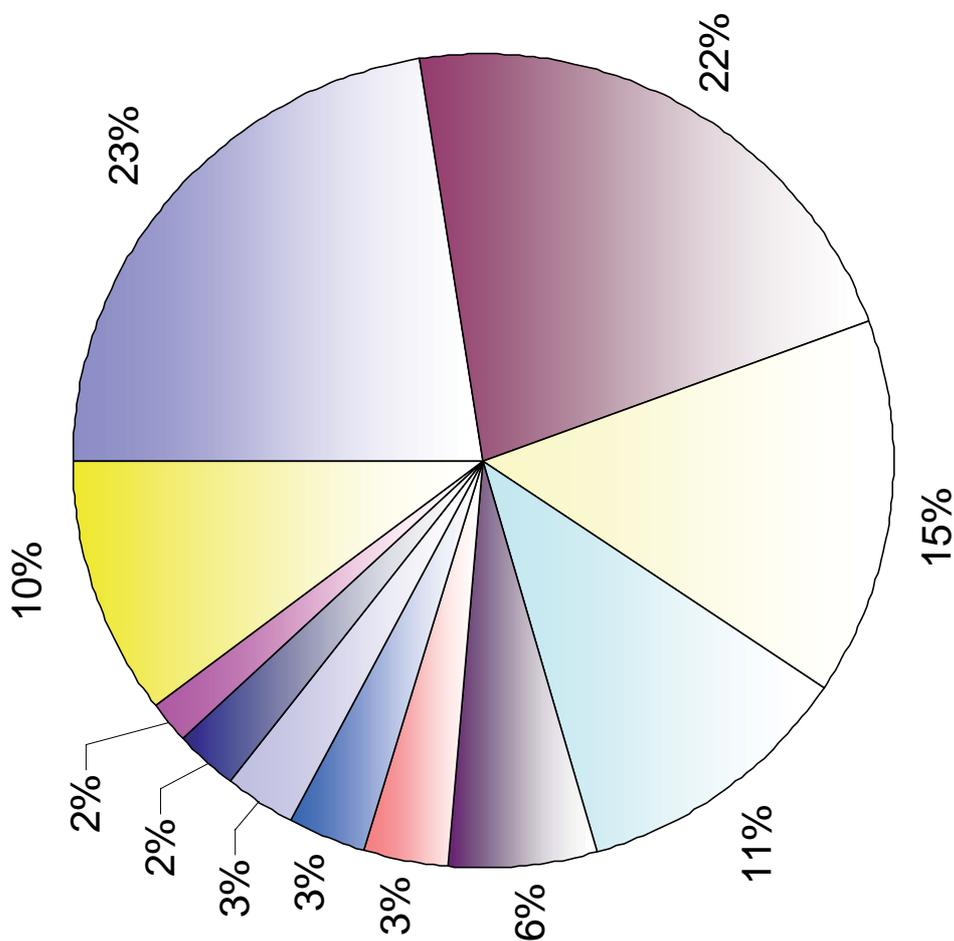


Annexe (7/23)

Les dépenses d'équipement par programmes

638,9 M€

- Création, aménagement et entretien de voirie 144,4 M€ -38,2%
- Ouvrages d'art et tunnels 140,1 M€ -53,8%
- Aménagements urbains 96,2 M€ +5,3%
- Soutien au logement social (y/c foncier) 70,9 M€ -26,4%
- Assainissement 36 M€ +25,9%
- Réserves foncières et outils de l'action foncière 22,1 M€ -27%
- Politique de la ville 19,2 M€ +9%
- Transports urbains 18,1 M€ +35,2%
- Fonctionnement de l'institution 15 M€ +6,3%
- Eau potable 12 M€ -12,1%
- Autres programmes 64,9 M€ +18,2%

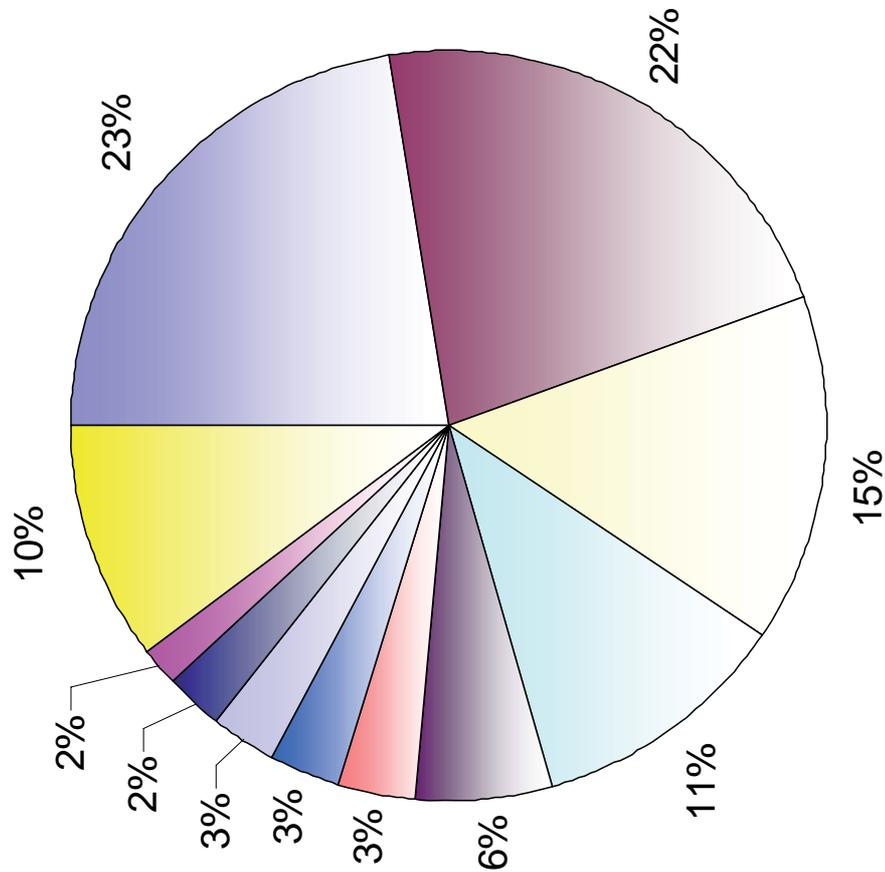


Annexe (8/23)

Les dépenses d'équipement par programmes

638,9 M€

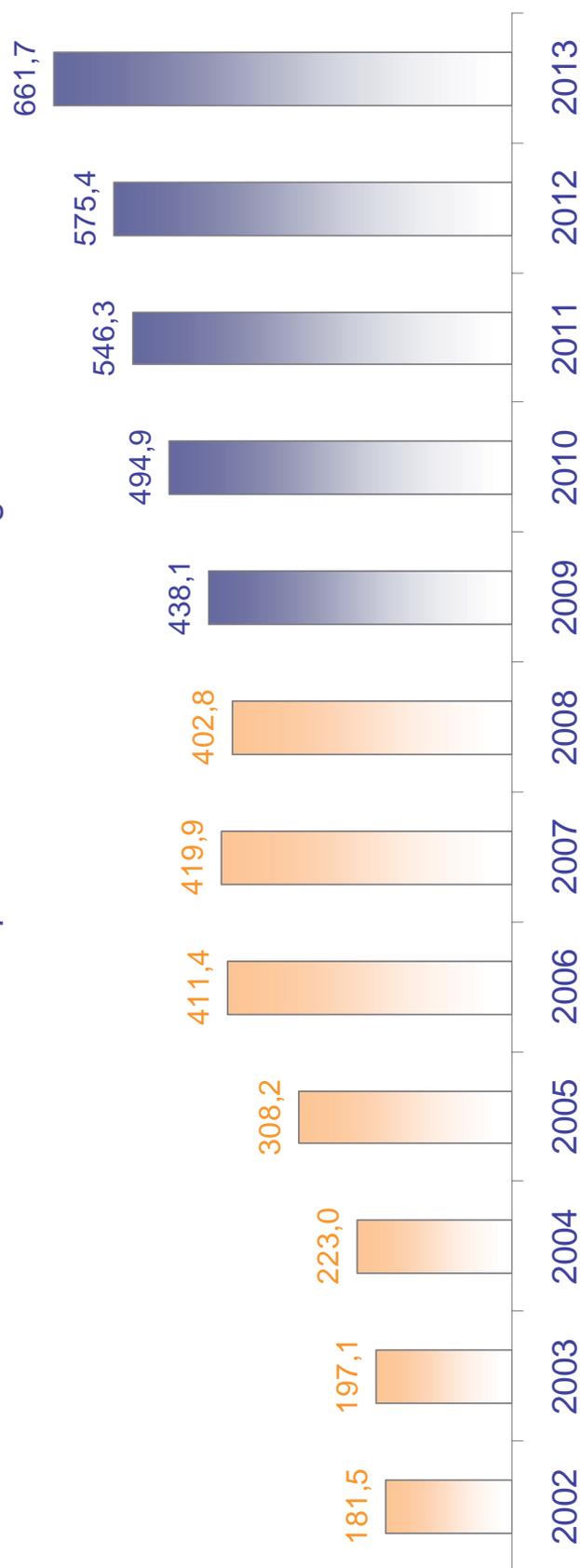
- Création, aménagement et entretien de voirie
144,4 M€ + 38,2%
- Ouvrages d'art et tunnels 140,1 M€ + 53,8%
- Aménagements urbains 96,2 M€ - 5,3%
- Soutien au logement social (y/c foncier) 70,9 M€
+ 26,4%
- Assainissement 36 M€ - 25,9%
- Réserves foncières et outils de l'action foncière
22,1 M€ + 27%
- Politique de la ville 19,2 M€ - 9%
- Transports urbains 18,1 M€ - 35,2%
- Fonctionnement de l'institution 15 M€ - 6,3%
- Eau potable 12 M€ + 12,1%
- Autres programmes 64,9 M€ - 18,2%



Annexe (9/23)

L'augmentation constante des dépenses d'équipement

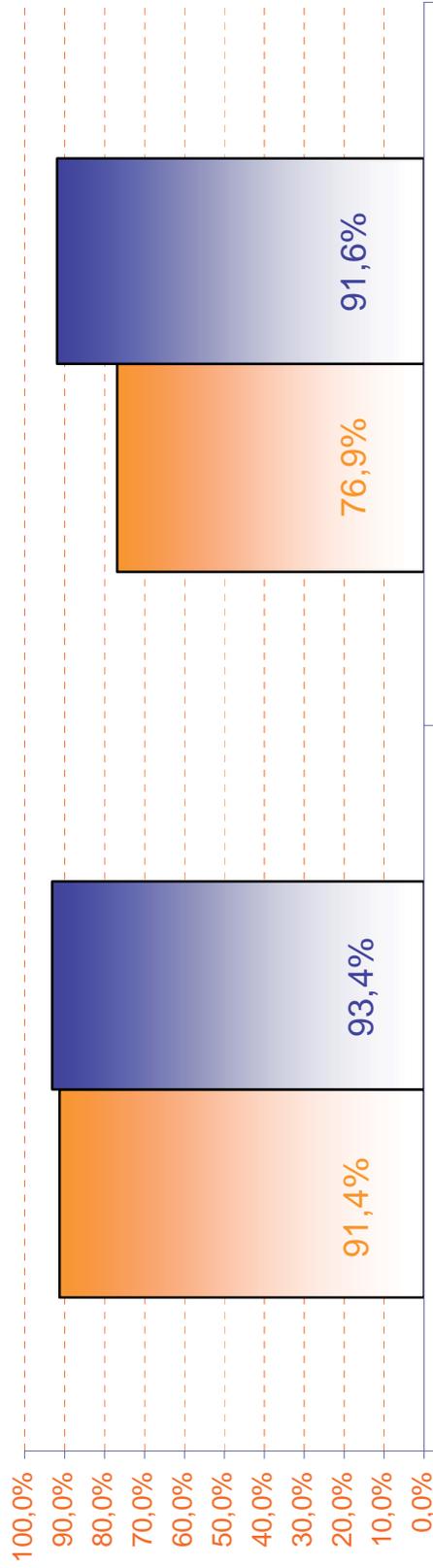
Evolution des dépenses réelles tous budgets PPI



Annexe (10/23)

Un accroissement de l'exécution des crédits

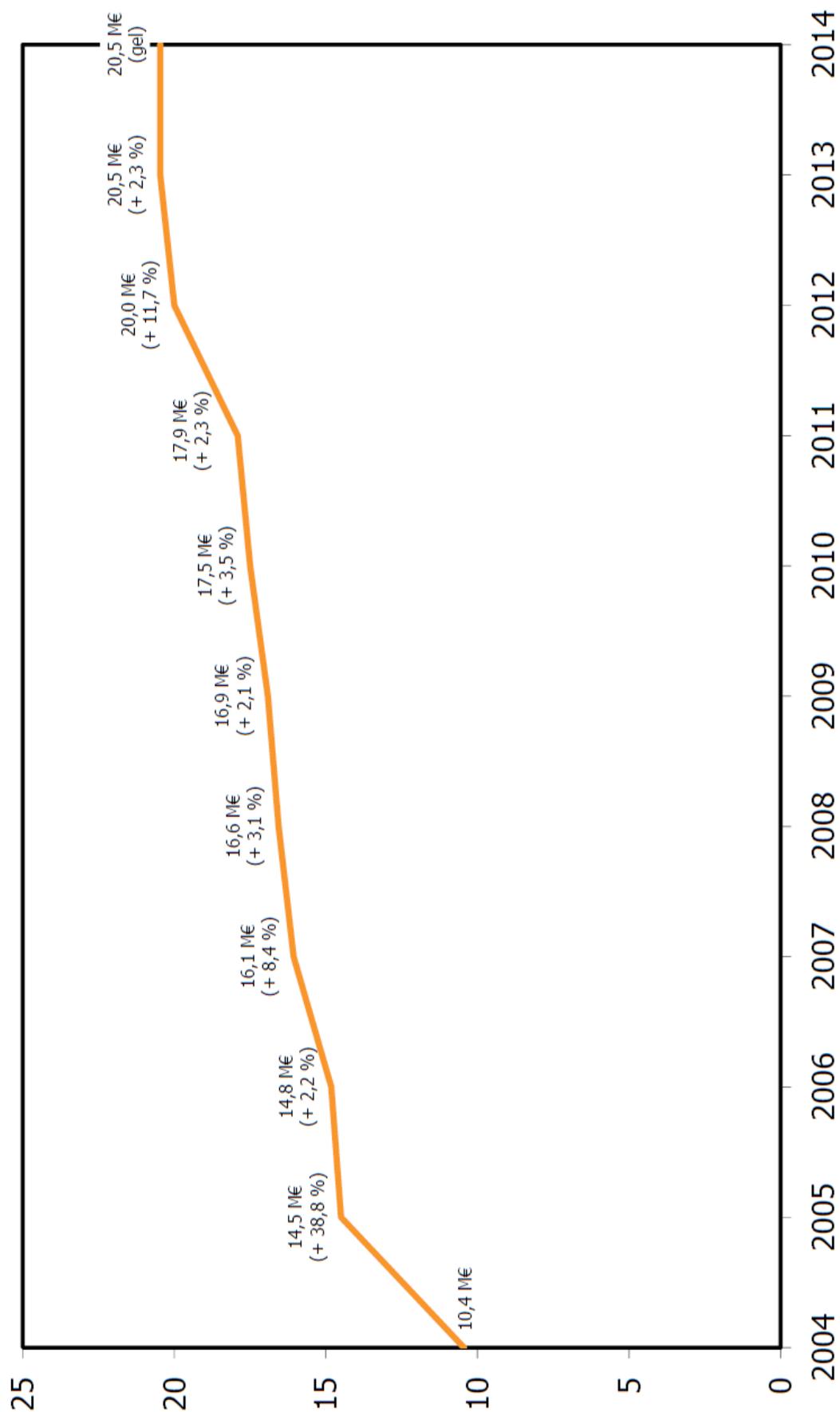
CA 2012 CA 2013 CA 2012 CA 2013



Dépenses réelles de fonctionnement Dépenses réelles d'investissement

Annexe (11/23)

Une dotation de solidarité communautaire en hausse



Annexe (12/23)

Une masse salariale contenue

◆ Les charges de personnel : 223 M€

en M€	2011	2012	2013
Chapitre 012 retraité	210,2	217,9	223,0
dont rémunérations	146,4	150,4	153,0
dont charges*	53,9	55,0	57,6
% d'évolution	2,8 %	3,7 %	2,3 %

Ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Grand Lyon = 21%

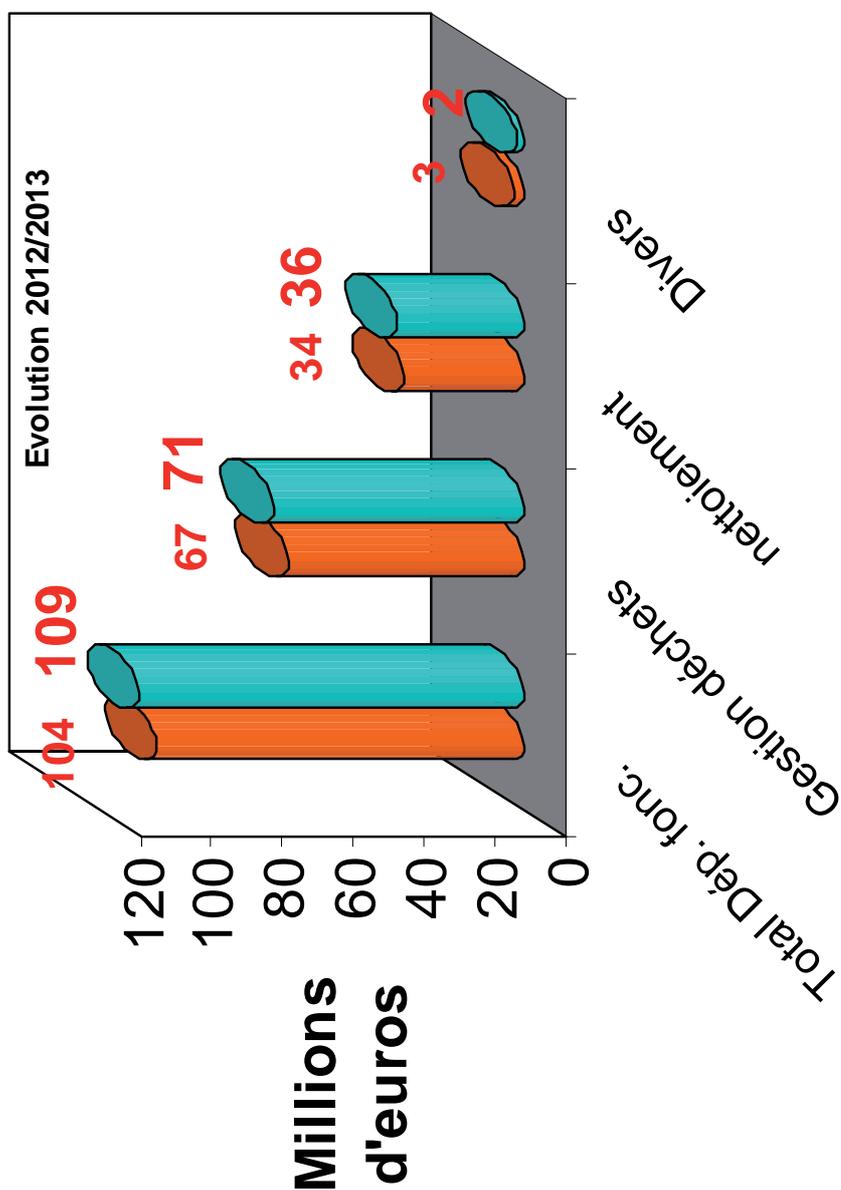
Moyenne de la strate = 26 %

* Charges patronales, participations mutuelles et versement transport

12

Zoom sur la Propreté

Evolution
des dépenses de
fonctionnement
de la Direction
de la Propreté



Annexe (14/23)

Dynamisme des bases et autonomie fiscale

Contributeurs?

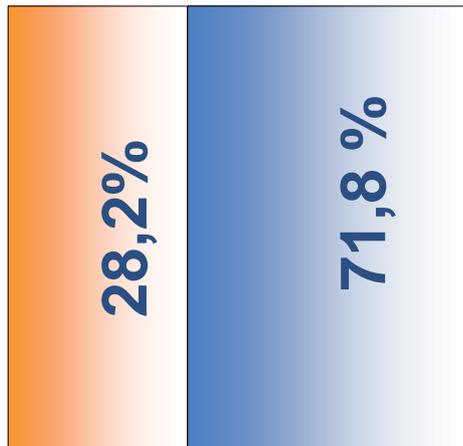
- **Fiscalité ménages : 137,9 M€**
Taxe d'Habitation
Taxe sur le Foncier Non Bâti et Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti
- **Fiscalité entreprises : 359,1 M€**
Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
Contribution Foncière des Entreprises
Taxe Additionnelle sur les Surfaces COMMERCIALES
Rôles supplémentaires de taxe professionnelle
TOTAL : 497 M€

Autonomie fiscale?

- **Taxes sans pouvoir de taux : 140,2 M€**
Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
Taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti
- **Taxes avec pouvoir de taux : 356,8 M€**
Taxe d'habitation
Contribution Foncière des Entreprises
Taxe sur le Foncier Non Bâti
Taxe Additionnelle sur les Surfaces COMMERCIALES
Rôles supplémentaires de taxe professionnelle

TOTAL : 497 M€

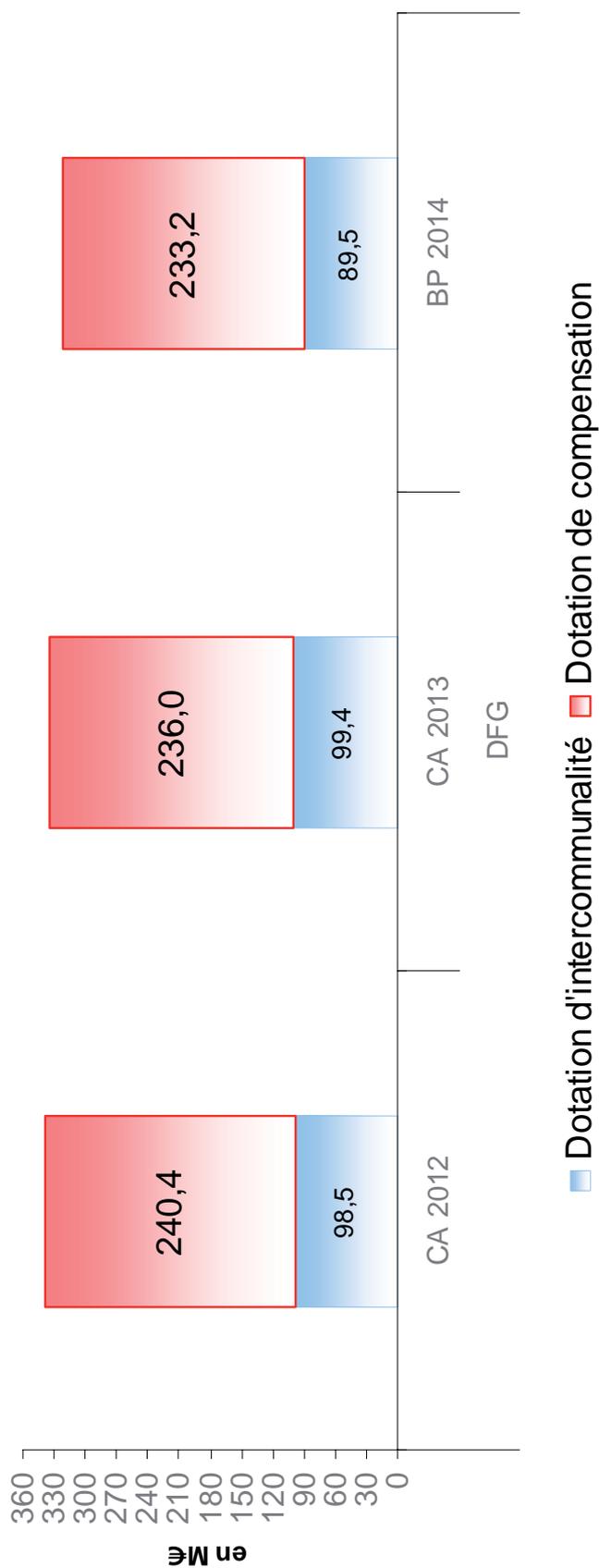
La TEOM est acquittée par les ménages et les entreprises : 119,8 M€



Annexe (15/23)

Une DGF en baisse : - 3,5 M€

La DGF : 335,4 M€ en 2013



Annexe (16/23)

Un manque à gagner global de 8,3 M€

RECETTES	
DGF - dotation de compensation	- 4,4 M€
DGF - dotation d'intercommunalité	+0,9 M€
Dotation de compensation de la suppression de la TP	- 1,8 M€
	soit
	- 5,3 M€
DEPENSES	
FPIC	+ 3,0 M€
MANQUE A GAGNER TOTAL :	8,3 M€

16

Annexe (17/23)

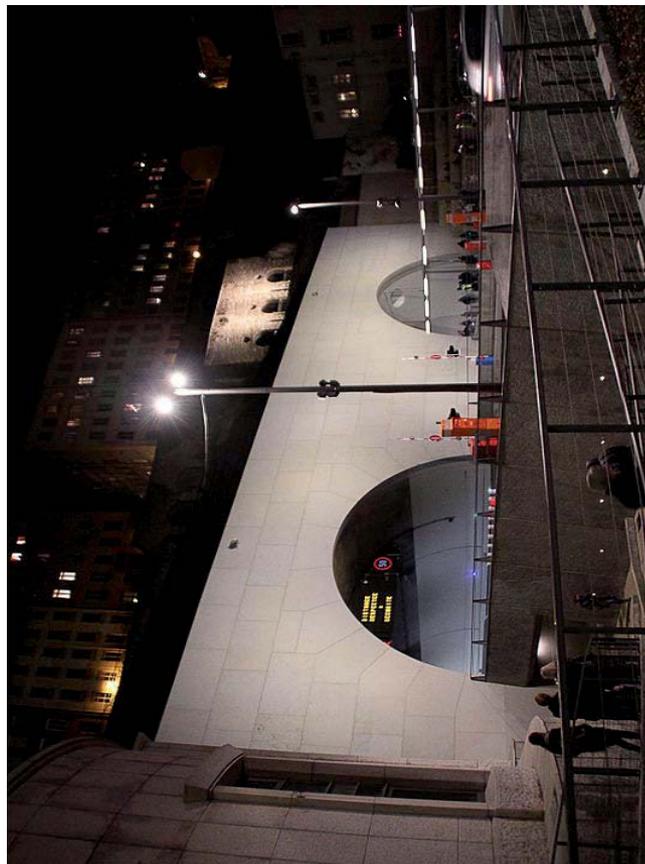
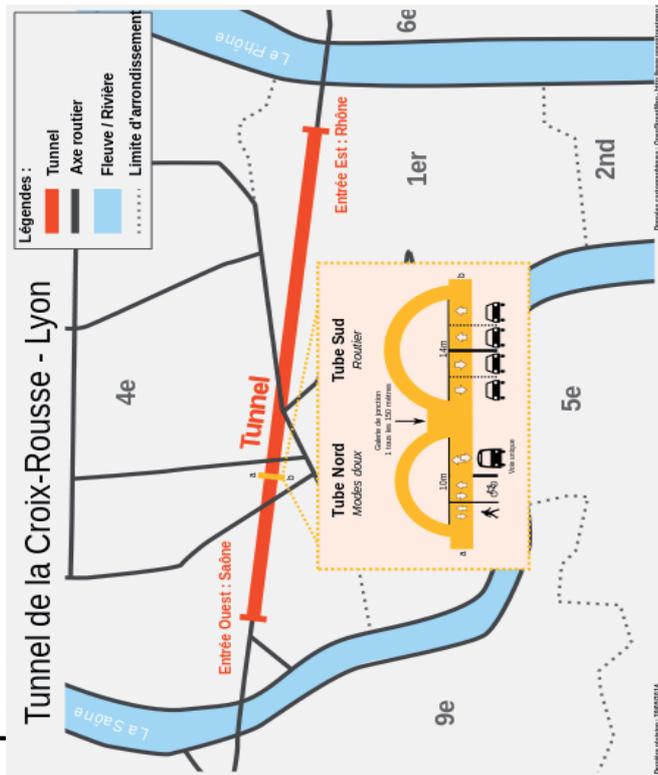
Un encours des investissements pluriannuels maîtrisé

Montants réels tous budget en Mds €	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser sur AP au 31-12-2008	1,2	0,4
+ individualisations nouvelles 2009-2013	2,5	0,3
= Stock d'AP au 31-12-2013	3,7	0,7
- CP réalisés 2009-2013	2,7	0,4
= Reste à réaliser au 31-12-2013	1,0	0,3

Le reste à réaliser au 31/12/2014 est prévu à environ 900 M€

Annexe (18/23)

Les réalisations 2013, le tunnel de la Croix Rousse



- Environ 39 000 véhicules/jour empruntent le tunnel
- En 2014, 1 500 passages/jour en semaine et 5 000 passages/jour le week end pour le tube modes doux

Les réalisations 2013, le pont Schumann



L'installation du pont Schumann à Lyon 4/9^{ème} a nécessité 16,1 M€ en 2013 (6,2 M€ en 2012) pour une mise en service en 2014 malgré les aléas météorologiques et techniques

Les aménagements de voirie induits par la construction du pont Schumann à Lyon 9^{ème} : Birmingham-, Gillet, gare d'eau ont entraîné des dépenses de l'ordre de 15,9 M€ (13,2 M€ en 2012)

Annexe (20/23)

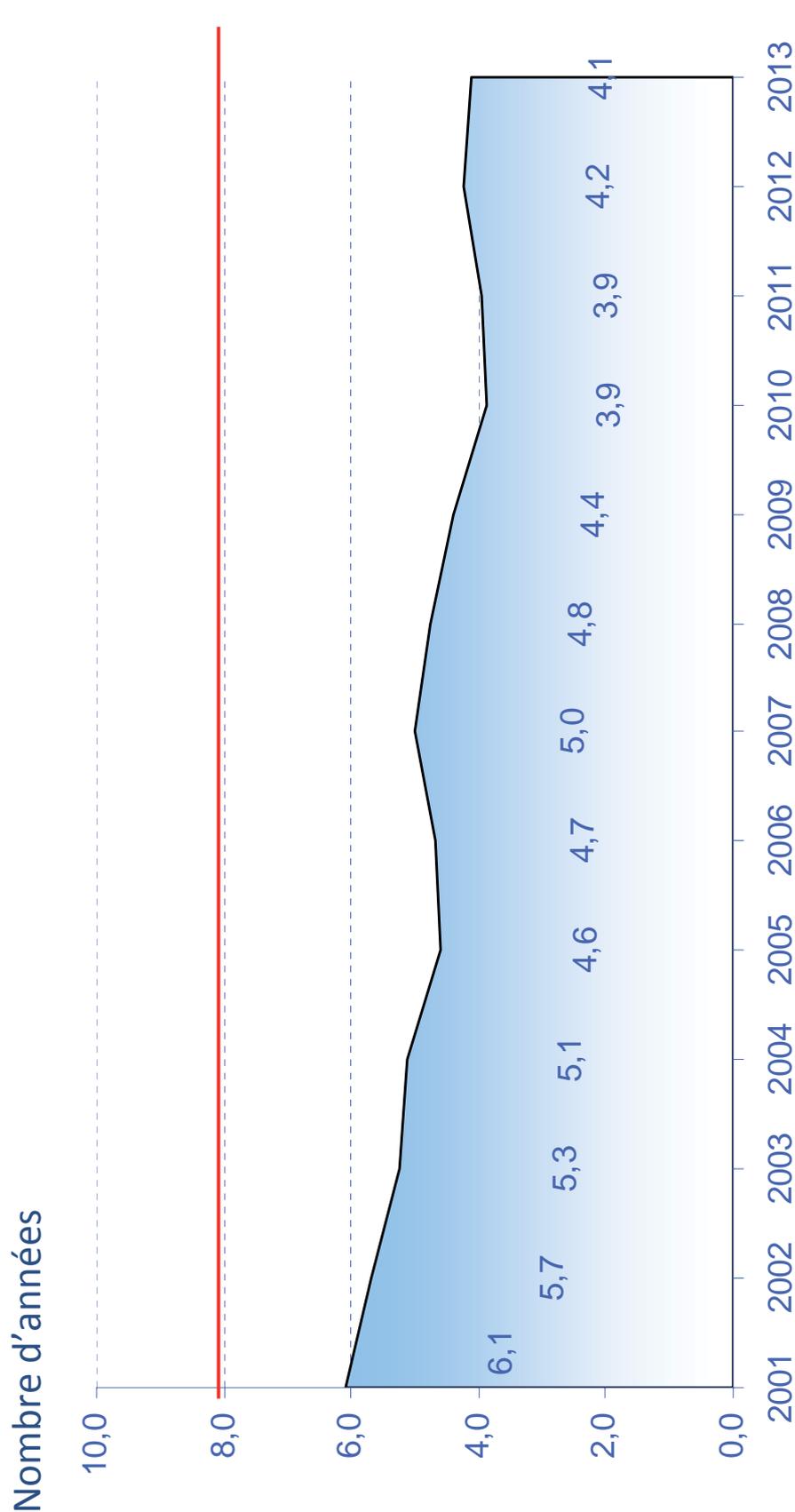
Les réalisations 2013, le pôle multimodal à Oullins



- Prolongation de la ligne B du métro de Gerland à Oullins et création d'un pôle multi-modal de transports.
- La mise en service a eu lieu le 11 décembre 2013.

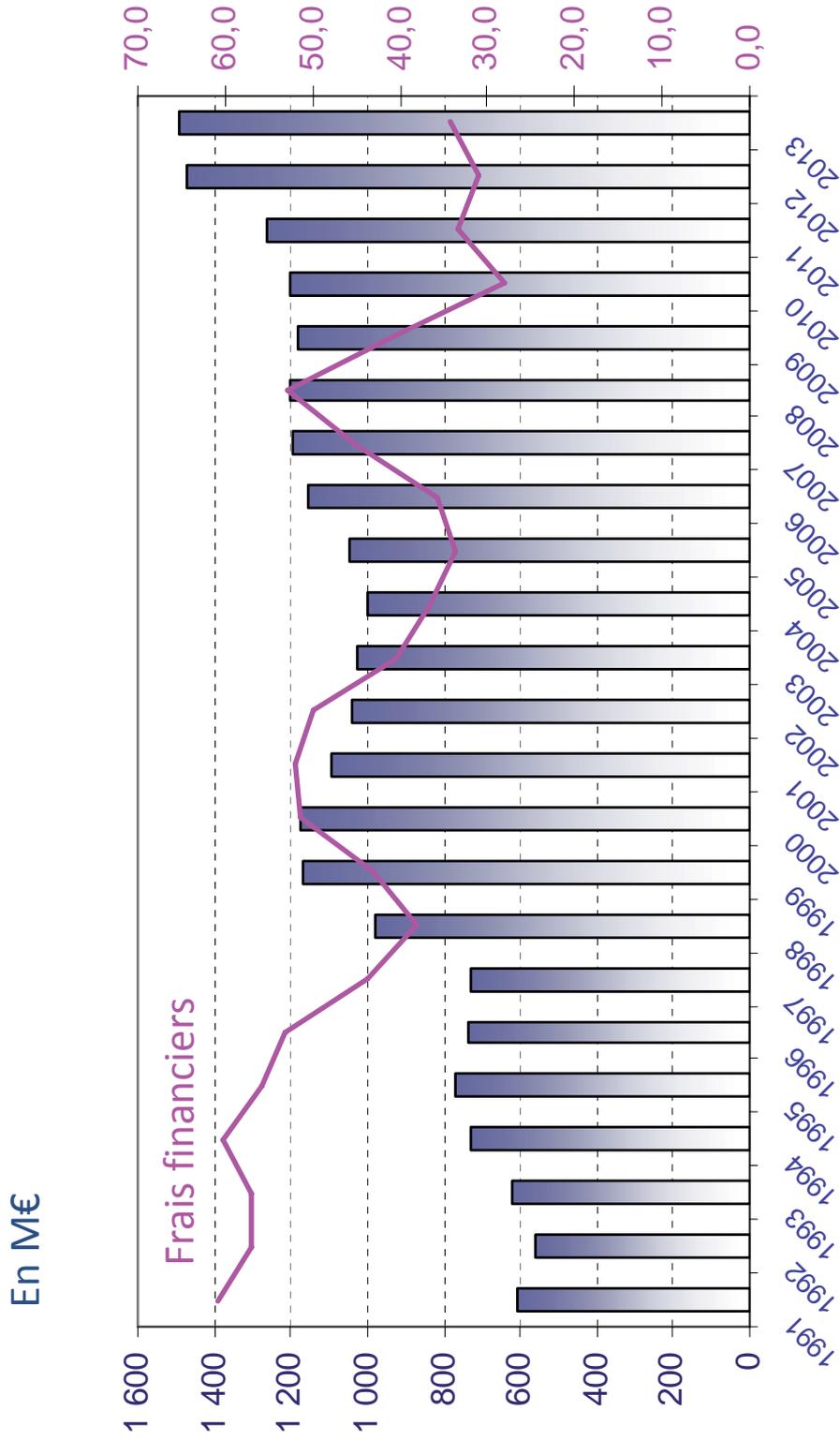
Annexe (21/23)

Une capacité de désendettement préservée



Annexe (22/23)

Une évolution maîtrisée de l'encours de dette



Conclusion générale

Un CA 2013 très satisfaisant

- Une bonne réalisation des crédits
- La préservation de nos ratios financiers

Des perspectives négatives

- La participation au redressement des comptes publics

Des pistes à étudier pour préserver notre capacité d'action

- La réduction de la PPI, tant les dépenses directes que les subventions d'équipement
- L'examen des dépenses de fonctionnement
- La recherche de financements (CPER/CFAC/UE, mécénat...)